



15



**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

EXERCICE 2014-2015



SOMMAIRE

4	AVANT-PROPOS	29	Paris déploie de nouvelles mesures pour réduire l'exposition des Parisien-nes aux nuisances sonores
8	LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT	31	Paris sera l'une des premières villes de France à se doter d'un Plan de santé environnementale
10	Les aménagements urbains sont conçus pour améliorer la résilience du territoire		
11	Les équipements publics construits ou rénovés sont conformes au Plan Climat Énergie de Paris	34	FAVORISER LA BIODIVERSITÉ À PARIS : LES TRAMES VERTE ET BLEUE
13	Paris conforte sa place de Ville pionnière dans la lutte contre le réchauffement climatique	36	Les services de la Ville poursuivent leurs travaux pour mieux connaître la biodiversité parisienne
14	L'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat est une priorité de la mandature	37	La Ville choisit l'index de Singapour pour évaluer sa politique de biodiversité
17	Le secteur tertiaire s'engage progressivement en faveur du climat	37	Paris lance l'élaboration d'un nouveau Plan biodiversité
18	La Ville lance la Stratégie d'adaptation de Paris	38	Un nouveau schéma d'orientation du réseau écologique parisien se dessine : les Chemins de la Nature
19	Paris, un acteur clé au sein des initiatives internationales	40	La végétalisation de Paris se poursuit
22	AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS	43	La Nature s'installe sur les bâtiments et dans l'espace public
23	Paris met en œuvre un Plan de lutte contre la pollution atmosphérique	44	Les Parisien-nes végétalisent la Ville
24	La priorité est donnée aux circulations douces	46	La gestion éco-responsable des espaces verts contribue à la biodiversité
28	La municipalité montre l'exemple	46	L'agriculture urbaine se déploie dans la Capitale
		50	La gestion écologique, globale et solidaire de l'eau est essentielle pour la capitale

54	CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE	79	L'égalités hommes-femmes, l'insertion sociale et professionnelles sont des priorités au sein de l'administration parisienne
55	Les instances de concertation se modernisent	82	La collectivité s'investit dans les quartiers les plus fragiles
56	De nouveaux modes de participation sont proposés aux habitants	84	FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
59	Les usagers contribuent à la création de la métropole du Grand Paris	85	Paris s'oriente vers une trajectoire zéro déchets
60	Paris veut associer les entreprises et les habitants aux opérations d'aménagement	86	La Mairie de Paris poursuit ses actions en faveur de la prévention des déchets
61	La municipalité soutient la dynamique associative	87	La réutilisation s'étend à de nouveaux « déchets »
64	RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS	88	Les réseaux du recyclage se développent sur le territoire
65	La grande mobilisation de Paris pour lutter contre la grande exclusion	91	La Mairie de Paris élabore un Schéma de la commande publique socialement et écologiquement responsable
68	La Ville diversifie ses politiques d'aide à l'enfance et aux familles	92	Paris développe un système alimentaire durable
70	Un programme pour faciliter la vie quotidienne des Parisien-nes en situation de handicap	94	Paris proposera une Charte pour des événements éco-responsables
73	Les actions du Schéma gérontologique sont mises en oeuvre	95	Paris s'engage pour l'économie circulaire sur le territoire
74	Une nouvelle organisation de l'action sociale facilite l'accès aux droits	98	CONCLUSION
75	Paris Énergie Famille est une prestation pour lutter contre la précarité énergétique	100	ADAPTER PARIS AUX DÉFIS DU XXI^E SIÈCLE
76	L'offre de logements s'améliore		
77	L'insertion sociale et professionnelle est favorisée grâce à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)		

AVANT-PROPOS

Ce nouveau Rapport développement durable de la Ville de Paris n'est pas seulement un bilan des actions menées en 2014 et celles en cours en 2015. Il reflète aussi la formidable dynamique engagée sur le territoire parisien, et au-delà, pour que l'horizon 2020 soit celui d'une adaptation à grande échelle de Paris aux défis du XXI^e siècle. Les acteurs privés et publics, les particuliers ont répondu présent aux côtés de la Mairie de Paris pour créer un vaste mouvement de mobilisation dans la perspective de la « Conférence des Parties » sur les questions climatiques organisée par les Nations Unies (COP21) en décembre prochain.

Lancée dès avril 2014, la mise en œuvre des priorités de la mandature donne déjà lieu à des résultats très encourageants dans le domaine du développement durable. Le choix d'engager une démarche d'innovation participative dans tous les domaines, qu'ils soient économique, comportemental ou technologique, contribue à la réalisation de ces objectifs. Voici quelques réalisations notables inspirées par cette démarche.

Adopter une stratégie territoriale de développement économique durable devient crucial. Les villes doivent désormais inventer des solutions qui permettent de passer d'une société du jetable à une société du durable. La Ville de Paris porte aujourd'hui, à son plus haut niveau, cette ambition à l'échelle du Grand Paris. En lien avec ses partenaires, elle entend faire de la Métropole un territoire pionnier, en convertissant son économie vers un modèle vertueux, durable et créateur d'emplois non délocalisables. À cet effet, Paris a lancé en mars 2015 les **États généraux de l'économie circulaire du Grand Paris**. L'objectif est de généraliser l'ensemble des initiatives et de faire émerger de nouvelles solutions, tant dans les modes de production, de consommation que de distribution des biens et services. Co-organisée avec plusieurs collectivités franciliennes et 120 structures de tous horizons, cette démarche a abouti à un ensemble de préconisations, rassemblées en 65 propositions d'actions dans un Livre Blanc. Destiné aux décideurs publics de la métropole parisienne, ainsi qu'aux acteurs économiques et aux citoyens, ce Livre Blanc constitue la première étape vers le développement de l'économie circulaire dans la métropole parisienne.

En parallèle, **la Ville co-construit la Stratégie d'adaptation de son Plan Climat**. Paris est une ville robuste mais qui présente tout de même des faiblesses vis-à-vis des effets des changements climatiques et de la raréfaction des ressources : vagues de chaleur, inondations, et disponibilité de la ressource en eau principalement. Fondée sur des études scientifiques, sur des expérimentations, sur l'expérience acquise par les services, notamment dans la gestion de crise, ainsi que sur les propositions des Parisien-nes, une nouvelle stratégie de Paris pour s'adapter est en cours de déploiement. La Stratégie d'adaptation qui en découle, votée par le Conseil de Paris en septembre 2015, vise à protéger les Parisien-nes et la Ville, à préserver les ressources et les services tout en améliorant la qualité de vie, la solidarité et l'attractivité de Paris, grâce à l'innovation, l'expérimentation et surtout à la mise en mouvement du territoire parisien.

Pionnière depuis 10 ans dans l'expérimentation de solutions durables, **Paris devient la vitrine incontournable des nouveaux usages et des nouvelles technologies**. L'équipe municipale qui a souhaité faire de l'année 2015, l'année du climat, soutient largement les porteurs d'initiatives pour la mobilisation et l'information de tous les Parisien-nes. À travers l'appel à projets « Tous pour le climat ! », la Mairie a aidé financièrement les projets associatifs pédagogiques, culturels, sportifs ou interactifs. L'opération « Paris de l'avenir », quant à elle, vise à présenter au grand public et aux 50 000 participants de la COP21 des savoir-faire français et internationaux dans les domaines de l'innovation et de la transition énergétique. Près de 100 partenaires ont choisi d'exposer leurs solutions, aux côtés de celles de la Ville, du 30 novembre 2015 au 13 décembre 2015 sur le Parvis de l'Hôtel de Ville.

Certaines de ces innovations trouveront une application dans la mise en œuvre du **Plan 1 000 immeubles (2016-2020)**. Il vient poursuivre les dispositifs engagés par la Ville depuis 2007, telle l'opération « Copropriétés : objectif climat ! » qui s'est achevée en 2014. Son objectif prioritaire est d'aider les copropriétaires privés à réaliser un projet de rénovation énergétique le plus global possible, concourant ainsi à la lutte contre la précarité énergétique. Au total, ce dispositif vise l'accompagnement de 1 000 immeubles énergivores, permettant d'aboutir à 300 projets de rénovation énergétique.



Outre l'innovation, la mobilisation des citoyens et des acteurs de la société civile sur les questions du changement climatique et du développement durable est un facteur déterminant pour la réalisation des objectifs ambitieux fixés par la nouvelle mandature. Elle permet à tous de mieux comprendre les enjeux à venir, de découvrir les initiatives existantes et d'adopter des comportements responsables.

Le pari du renouveau de la **démocratie participative** et de la co-construction est réussi. Plus de 500 000 Parisien-nes ont contribué au choix de projets d'investissement durable via le budget participatif, initié en 2014. Par ailleurs, pour bénéficier des idées et de l'expérience de ses agents, la Mairie de Paris a organisé entre mars et avril 2015 une consultation pour **rendre l'administration plus écologique**. Les premières mesures de mise en œuvre dans les domaines de l'économie circulaire et des déplacements professionnels sont déjà en cours.

Parce que les villes génèrent près de 70% des émissions de gaz à effet de serre de la planète et parce qu'elles ont déjà déployé des solutions innovantes pour le climat, elles ont un rôle important à jouer dans la mobilisation internationale pour le climat de cette fin d'année. Membre des principaux réseaux mondiaux de villes œuvrant pour la lutte contre le dérèglement climatique, Paris porte cette année la voix des villes du monde dans la négociation climatique.

La première étape de cette année 2015 a visé à **mobiliser les grandes métropoles européennes** qui se sont réunies en mars dernier à Paris. Les représentants de 32 collectivités se sont mis d'accord pour se fixer de nouveaux objectifs de réduction des gaz à effets de serre à l'horizon 2030. Ils ont aussi étudié les mesures de mutualisation des commandes publiques des collectivités. Leur objectif est d'inciter le secteur industriel à développer ses investissements dans les technologies propres et durables dans des secteurs clés où l'impact carbone est le plus important : achat de véhicules, bâtiment, énergie, etc.

Tout au long de l'année, la Municipalité et ses partenaires se mobilisent pour préparer la prochaine étape qui sera cruciale. Pour la première



fois depuis plus de 20 ans de négociations, un nouvel accord international sur le climat peut être trouvé entre les États lors de la **COP21** à Paris, avec pour objectif de maintenir un réchauffement climatique en dessous des 2 °C. Les villes et les élus locaux participeront aux négociations aux côtés d'autres parties prenantes et entendent être chefs de file en matière de solution climatique.

Conformément au décret du 17 juin 2011, le présent Rapport développe les cinq finalités du développement durable :

1. lutter contre le changement climatique et adapter la ville aux évolutions du climat,
2. favoriser la biodiversité à Paris : les Chemins de la Nature,
3. contribuer à l'épanouissement de tous par la participation citoyenne,
4. renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
5. favoriser des modes de production et de consommation responsables et soutenir l'économie circulaire.

Une partie supplémentaire vient préciser la participation de la Ville à l'amélioration de la qualité de l'air. Ce rapport développement durable a pour objectif d'éclairer les débats sur les orientations budgétaires du budget primitif 2016.

Au fil du texte, les lecteurs découvriront les initiatives notables signalées par des pictogrammes dans les domaines de l'engagement de Paris pour le climat, de l'innovation, des relations internationales, de l'économie circulaire, des Acteurs du Paris durable, de la Métropole du grand Paris et de l'administration engagée.

Paris pour le climat



Quel sera le visage de Paris en 2100 face au changement climatique ? Pour s'interroger, la Ville de Paris a chargé le collectif « Et alors ? » de plonger Paris dans un climat de fiction de +2°C.
© Y. Gourvil, C. Leroux, Mairie de Paris DEVE AEV

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LA VILLE AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

Le **rapport du GIEC** de 2013 confirme la réalité du dérèglement climatique, lié essentiellement aux émissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines. Les villes sont au cœur du sujet. Accueillant plus de 50% de la population mondiale et attirant un grand nombre d'activités, elles totalisent plus de 60% des émissions mondiales. Depuis 2005, de nombreuses villes ont entamé des politiques de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs consommations énergétiques, à l'instar de Paris qui a adopté son premier Plan Climat en 2007.

Le premier Plan Climat Énergie de Paris a engagé la ville dans une démarche de «facteur 4».

Adopté en 2007 suite à une large concertation avec l'ensemble des Parisien-nes et actualisé en 2012, le Plan Climat Énergie de Paris fixe les objectifs suivants à horizon 2020 :

- 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire et 75 % à l'horizon 2050 («facteur4»)
- 25 % de réduction des consommations énergétiques du territoire
- 25 % de consommation énergétique du territoire provenant des énergies renouvelables et de récupération (EnR2)
- Ces trois objectifs sont portés à 30% pour le fonctionnement de l'administration parisienne
- Adapter le territoire aux évolutions climatiques



Les grandes orientations et le programme d'actions du Plan Climat Énergie de Paris portent sur l'aménagement du territoire, le logement, le tertiaire, la mobilité, la consommation, les déchets et l'adaptation au changement climatique.

L'année 2015 est marquée par l'accueil à Paris — Le Bourget en décembre de la COP21 — Conférence des Nations-Unies pour le Climat —, étape cruciale des négociations internationales pour la lutte contre le dérèglement climatique. À cette occasion et en tant que ville-hôte, Paris renforce son action pour le climat dans de nombreux domaines :

1. En soutenant la mobilisation de l'ensemble de la société :
 - appel à projet « Tous pour le Climat » pour soutenir les initiatives de la société civile,
 - exposition « Paris de l'avenir » pour montrer au grand public les solutions concrètes pour le Climat,
 - accueil et organisation de nombreux événements scientifiques, culturels, et associatifs.
2. En renforçant les politiques publiques menées par la Ville de Paris :
 - engagement à se fournir en électricité 100 % renouvelable dès 2016 pour les bâtiments et éclairage municipaux,
 - adoption de la Stratégie d'Adaptation décrivant la stratégie opérationnelle pour adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique et à la raréfaction des ressources,
 - développement de la plate-forme Paris Commerce Énergie et élaboration du Carnet Tertiaire pour accompagner les entreprises dans la transition écologique,
 - engagement du « Plan 1000 immeubles » pour accompagner la rénovation énergétique des logements privés et lutter contre la précarité énergétique, etc.
3. En développant son action internationale :
 - affirmation de l'ambition et de l'engagement des collectivités du monde entier pour lutter contre le dérèglement climatique (Sommet du 26 mars avec les grandes métropoles européennes, **Sommet des élus locaux pour le Climat** le 4 décembre),
 - création d'un Fonds Vert des Villes et collectivités pour participer à la solidarité internationale en matière de financement des actions dans les territoires les plus vulnérables.

La présentation des initiatives de la Ville démontre l'impératif d'agir à différentes échelles, en concertation avec les acteurs du territoire, tout en multipliant les coopérations à l'international. Pour atteindre les objectifs du Plan Climat Énergie, la Ville de Paris poursuit depuis plus de 10 ans sa politique d'investissement sur les projets d'aménagement du territoire pour intégrer des critères exigeants en matière de développement durable. Cette démarche, qui vise à mieux adapter Paris aux défis du XXI^e siècle, favorise l'émergence d'éco-quartiers et s'applique sur l'ensemble du territoire à la construction et à la rénovation des bâtiments. En effet, les équipements municipaux, près de 3000 à Paris, l'espace public via l'éclairage notamment, ainsi que les logements sociaux, au nombre de 230000, représentent un formidable levier d'économie d'énergie et de réduction de gaz à effet de serre. Sur ce même principe, la Ville soutient les copropriétaires via des opérations de rénovation thermique d'envergure. Le secteur tertiaire est également mobilisé pour réduire son impact environnemental. Fort de ses expériences et de ses réalisations, Paris participe activement à renforcer le poids des réseaux des villes du monde engagées.



LES AMÉNAGEMENTS URBAINS SONT CONÇUS POUR AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE



PARIS ACTUALISE SON PLAN LOCAL D'URBANISME POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN

Le projet de modification du **Plan Local d'Urbanisme** sera proposé aux élus parisiens en 2016. Son objectif sera de renforcer les dispositions réglementaires qui permettront de mieux affirmer encore la présence de la nature en ville, et, plus généralement, de favoriser la qualité de l'environnement à Paris. Pour cela, les travaux préparatoires débutés en 2014, avec la participation des partenaires de la Ville, portent sur quatre axes majeurs. Le premier vise à renforcer la **biodiversité** en lien avec le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le Plan Biodiversité et le Plan Climat Énergie de Paris. Le deuxième axe concerne les normes relatives aux surfaces de **stationnement** dans les projets de constructions nouvelles. Le troisième porte sur la **logistique urbaine** en vue de suivre notamment les orientations du **Plan de lutte contre la pollution de l'air**. Le dernier volet sur la gestion des déchets s'élabore en parallèle avec le Schéma directeur des déchets de proximité de Paris.



Clichy Batignolles (17^e). © G.Picard

PARIS POURSUIT L'AMÉNAGEMENT D'ÉCOQUARTIERS ET DEVIENT LAURÉATE DE L'APPEL À PROJETS « 200 TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

La Ville de Paris a été récompensée en 2014 par cet appel à projets lancé par l'État pour son approche intégrée qui préside à la mise en œuvre des opérations d'aménagement. La **ZAC Clichy-Batignolles (17^e)**, est un exemple de recours de la ville à des pratiques vertueuses et innovantes en termes de maîtrise énergétique ou de végétalisation.

D'AUTRES PROJETS URBAINS RÉPONDENT ÉGALEMENT À CETTE DÉMARCHE

Totalement achevé en avril 2015, le premier écoquartier parisien **Gare de Rungis (13^e)** constitue un exemple tant pour la concertation menée avec les habitants que pour la réalisation des nouveaux objectifs municipaux en matière de performance énergétique, de réduction des émissions de CO₂, et de haute qualité environnementale. Il se compose d'un jardin de 5 000 m² en terrasse, d'établissements d'hébergement pour étudiants, chercheurs et personnes âgées dépendantes, d'une crèche et d'une halte-garderie, de bureaux et de commerces, de logements et d'un centre social.

Sur **Clichy Batignolles (17^e)**, l'énergie nécessaire au chauffage et à l'eau chaude sanitaire des bâtiments proviendra principalement de la géothermie. L'apport en chaleur issue des eaux souterraines de la nappe de l'Albien, situées à 650 m de profondeur et d'une température de 28°C, sera complété par le réseau de chauffage urbain de la ville (CPCU) et la production d'électricité photovoltaïque. Pour le confort d'été, les bureaux seront conçus pour fonctionner avec des dispositifs de ventilation naturelle (free cooling nocturne) et de protection solaire.

Le futur **écoquartier Saint-Vincent-de-Paul (14^e)** sera conçu sur un modèle de « jardin habité » qui alliera démarche environnementale, sobriété énergétique, valorisation des circuits courts et des déchets et donnera la priorité aux circulations douces.

Afin d'évaluer les réponses apportées par les Éco-Quartiers aux grands enjeux de société, la Mairie de Paris vient de lancer en 2015 les évaluations des trois écoquartiers parisiens : **ZAC Claude Bernard (19^e)**, **secteur Fréquel-Fontarabie (20^e)** et **ZAC Boucicaut (15^e)**. Cette évaluation visera à garantir le fonctionnement des opérations labellisées dans la durée et portera sur les volets énergie, eau, déchets et numérique. Elle fait l'objet d'une convention signée entre l'État, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et la collectivité.

PARIS PARTICIPE AU PROJET URBAN LEARNING, DE PLANIFICATION DE POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES DURABLES

Travailler avec l'écosystème européen de la recherche et les villes partenaires devient une nécessité pour partager les expériences et trouver de nouvelles solutions. C'est pourquoi dans le cadre du programme européen Horizon 2020, la Ville de Paris participe au projet *Urban Learning* visant à améliorer la capacité des autorités publiques à planifier et à mettre en œuvre des politiques et des mesures en faveur de l'énergie durable.

Ce projet associe les villes de Paris, Vienne, Berlin, Stockholm, Amsterdam/Zaanstad, Varsovie et Zagreb.

Elles ont une problématique commune : faire face à la croissance démographique urbaine tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'analyser les processus de gouvernance liés à des projets en cours ou réalisés de (re)développement de sites urbains (zones d'aménagement).



Piscine Beaujon (8^e). © DPA P. Dhennequin



Etablissement pour personnes âgées Anselme Payen (15^e). © A. Payen CASVP

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS CONSTRUITS OU RÉNOVÉS SONT CONFORMES AU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS



La Ville de Paris a mené une opération pilote innovante sur le **Centre sportif Beaujon (8^e)**, en partenariat avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), pour établir ce qui est devenu le référentiel NF Haute Qualité Environnementale «Équipements sportifs/piscines».

Tous les aspects liés à la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets ont été étudiés afin de réduire l'impact environnemental de cet équipement très innovant. Il abrite par exemple des bassins de nage en inox avec traitement de l'eau à l'ozone.

Le projet de reconversion des **entrepôts MacDonald (19^e)**, le plus grand bâtiment parisien des années 70, s'est inscrit dans une logique d'économie circulaire avec la réutilisation des structures existantes. Il intègre une démarche environnementale qui s'appuie sur le triptyque : sobriété, efficacité énergétique et confort d'usage. L'approvisionnement énergétique des équipements est issu d'une source à énergie renouvelable locale via une centrale géothermique. Sur 5,5 hectares près de quinze programmes de construction se côtoient pour un montant total d'investissement de 1 milliard d'euros. Ils portent sur de nouveaux logements sociaux, des commerces et des équipements publics.

Livré en 2014, l'**Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Anselme Payen (15^e)** bénéficie notamment de la certification NF Haute Qualité «Environnementale Bâtiments Tertiaires». La restructuration du bâtiment a permis de réduire de moitié la consommation d'énergie via une isolation des murs très performante et la production d'énergie solaire.



Entrepôts MacDonald (19^e). © DPA D. Lifermann

Après trois ans de travaux de restructuration et d'extension, le **groupe scolaire Olivier de Serre (15^e)** est devenu un bâtiment écologique modèle. Il est le premier édifice municipal labellisé basse consommation (BBC), certifié HQE. Livré en janvier 2015, il multiplie les innovations écologiques : panneaux solaires, toiture végétalisée, îlot de verdure en façade, serre, jardin pédagogique pour initier les élèves au jardinage...

En réutilisant une partie du carré historique de l'ancien bâtiment de l'hôpital Saint-Lazare, la nouvelle **médiathèque Françoise Sagan (10^e)** a non seulement permis de redonner vie à un ensemble patrimonial longtemps délaissé, mais aussi de constituer un nouveau lieu attractif pour le quartier. Organisée autour d'un jardin intérieur, elle renouvelle l'offre et la pratique de lecture publique en proposant des espaces très ouverts et respectueux de l'esprit du bâtiment. L'ensemble du bâtiment est HQE. En cohérence avec cette réhabilitation, tout ou partie de la vaste toiture-terrasse qui couvre le bâtiment sera végétalisée et ouverte au public.

Composante du projet de réaménagement du quartier, la **crèche située 46 rue Piat (20^e)** est emblématique, car le bâtiment comprenant une structure bois est construit au-dessus d'un parking existant. Sa toiture est entièrement végétalisée et intègre une production d'eau chaude solaire. Cet équipement répond à la démarche de Haute qualité environnementale (HQE) généralisée depuis 2007 à l'ensemble des nouveaux programmes de crèches municipales.



LA VILLE POURSUIT SON PROGRAMME DE RÉHABILITATION THERMIQUE DE SES ÉCOLES

Conformément aux orientations du Plan Climat Énergie, qui prévoit d'intervenir sur les écoles parisiennes, la ville poursuit son programme réhabilitation thermique de ses écoles. Après un premier Contrat de performance énergétique (CPE) lancé en 2012 sur 100 écoles avec un résultat de plus de 33 % d'énergie économisée, le début des travaux de la seconde tranche (140 écoles) est prévu pour l'été 2016. Ce CPE est passé sous la forme d'un marché public global pour une durée fixée à 15 ans.



Groupe Olivier de Serres (15^e). © DPA



Médiathèque F. Sagan (10^e). © DPA P. Dhennequin



Crèche 46 rue Piat (20^e). © DFPE



PARIS CONFORTE SA PLACE DE VILLE PIONNIÈRE DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



LA MUNICIPALITÉ VA ACHETER 100% D'ÉNERGIE VERTE EN 2016

La loi du 7 décembre 2010 relative à la « Nouvelle organisation du marché de l'électricité » prévoit la disparition des tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les consommations importantes (tarifs dits « verts ») et moyennes (tarifs dits « jaunes »). Conformément aux engagements du Plan Climat Énergie, la Ville de Paris a décidé à cette occasion de lancer un marché public afin d'acheter 100% de l'électricité verte, c'est-à-dire d'origine renouvelable ou de récupération ou de cogénération, à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette disposition concernera également les partenaires du groupement de commande (le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et l'établissement public « Paris Musées »).



LA VILLE POURSUIT SES EFFORTS EN MATIÈRE D'INNOVATION

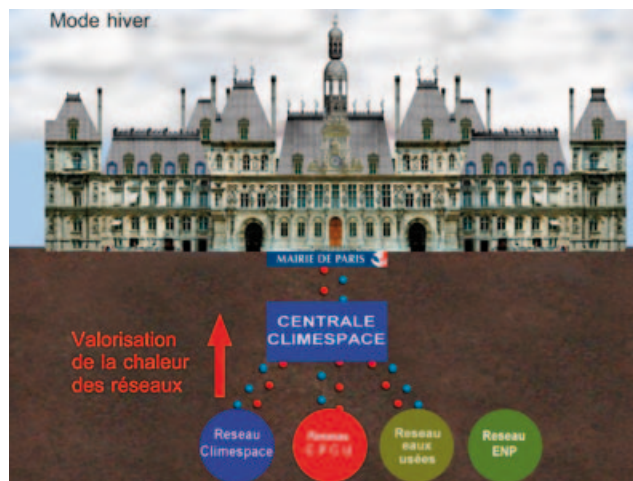
13 sites à potentiel de récupération énergétique des eaux usées, des eaux grises et de l'eau non potable ont été recensés. Cette étude a été menée en 2015, en partenariat avec l'APUR, Eau de Paris, l'ADEME et la Région Île-de-France. C'est le croisement entre le gisement du réseau, les besoins calorifiques des équipements (mairies, piscines, ou logements) et les conditions technico-économiques de récupération d'énergie qui ont rendu possible cette sélection. Des projets très innovants dans ce domaine sont déjà en cours.

L'expérimentation sur la récupération de chaleur des eaux usées du **groupe scolaire Wattignies (12^e)**, mis en place en 2011 repose sur l'exploitation d'un échangeur de chaleur installé en égout. Il a connu des travaux successifs d'amélioration pendant deux ans ainsi qu'une régulation du débit dans le collecteur. Ces adaptations ont permis d'atteindre sur l'ensemble de la période hivernale 2014/2015 un taux de couverture des besoins énergétiques de l'école de 53%.

La livraison début 2016 du projet de la **piscine Aspirant Dunand (14^e)** prévoit la récupération de calories via les eaux usées pour produire de l'eau chaude. Le dispositif composé des échangeurs situés en égouts et d'une pompe à chaleur installée dans le bâtiment permettra de faire une économie de 20% sur le coût de l'énergie, et de passer à 75% d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude de la piscine.

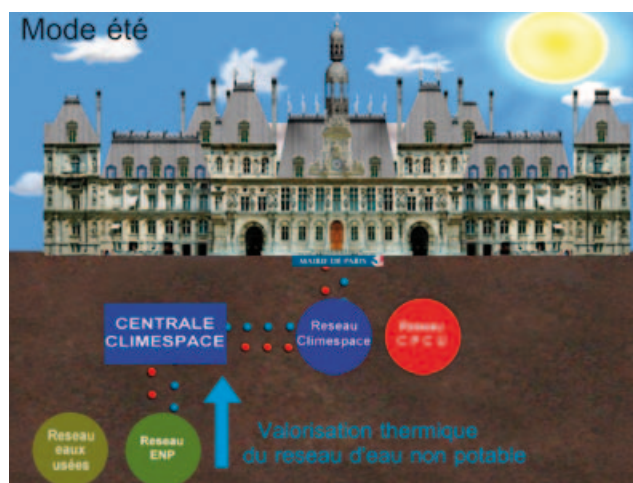


La Ville récupère la chaleur et le froid des eaux usées et non potable pour l'**Hôtel de ville**. Dans le cadre de la mise en conformité des installations de production de froid de l'Hôtel de Ville et de leur modernisation, la Municipalité a mis en place en avril 2015 une solution innovante visant à récupérer des calories issues de ses réseaux de chaleur, de froid, d'eaux usées et d'eau non potable. Pour produire du chauffage en hiver, l'installation mettant en œuvre un système de pompes à chaleur récupère des calories de trois sources : le réseau d'eaux grises du bâtiment, le réseau de retour de la CPCU et le retour du réseau de froid de Climespace.



Expérimentation Hôtel de Ville (4^e). © Climespace

En été, le système permet d'extraire la chaleur produite par les réseaux de climatisation du bâtiment et de la disperser dans le réseau d'eau non potable. Le dispositif produit donc du froid vertueux. L'énergie de récupération permettra de couvrir 30% des besoins de chauffage de l'Hôtel de Ville, et 45% des besoins en rafraîchissement. En outre ce dispositif offrira la possibilité d'économiser chaque année 250 tonnes de CO₂. Cette opération est le résultat d'une collaboration exemplaire entre Climespace, CPCU, Eau de Paris et la Ville de Paris.



© Climespace



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EST LE SECOND POSTE DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ADMINISTRATION

Il comprend la signalisation lumineuse, l'éclairage des espaces publics et les illuminations. En 2015, l'éclairage public de Paris se décompose en 175 000 points lumineux d'éclairage, 63 000 candélabres, 30 000 consoles d'éclairage, 21 000 supports de signalisation lumineuse tricolore. Les économies d'énergie, basées sur le remplacement progressif des ampoules énergivores et des luminaires obsolètes, ont atteint 21% en mars 2014 par rapport à 2004, soit 32 GWh, l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Toulouse. Elles résultent de la mise en œuvre du Marché de performance énergétique (MPE) engagé par la Ville de Paris depuis 2011 et qui vise 30% d'économies d'énergie en 2020 par rapport à 2004. L'amélioration des performances énergétiques s'accompagne d'une volonté d'« éclairer juste » pour adapter les installations d'éclairage à l'évolution des usages.

LA VILLE EXPÉRIMENTE DES SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC INNOVANTES

En 2014, l'avenue Trudaine (9^e) a été la première voie circulée limitée à 50 km/h équipée de luminaires à LED. Cela a permis de générer une réduction de 83% de la consommation énergétique tout en améliorant la qualité de l'éclairage de l'avenue. Ces luminaires vont désormais se généraliser puisque dès l'été 2015, ce sont 10 000 luminaires à LED très performants qui ont été progressivement installés dans les rues parisiennes en remplacement de sources plus énergivores. En parallèle, des applications « ville intelligente » se développent avec la mise en place expérimentale de **détecteurs de présence** pour les piétons et les cyclistes de la rue Croulebarbe (13^e) et de la place de la Bergère d'Ivry (13^e) début 2015, ainsi que sur le boulevard de Courcelles (8^e).



Éclairage par LED (Bd Voltaire, 4^e). © Mairie de Paris

L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT EST UNE PRIORITÉ DE LA MANDATURE

LA VILLE DÉPLOIE DES MESURES EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DU PARC SOCIAL



Frequel (20^e). © A. Gueguen - Mairie de Paris

Le Plan Climat a fixé des objectifs de consommation énergétique pour la **construction de logements sociaux neufs**. Les bailleurs sociaux sont également soumis au respect d'un cahier des charges environnemental, dans lequel la Ville a déterminé des critères précis sur la mise en œuvre d'un chantier propre, la qualité des travaux entrepris, le confort et la santé des occupants, ou encore la maîtrise des consommations d'eau.

En tout, ce sont près de 24 000 logements locatifs sociaux neufs qui ont été financés de 2008 à 2014 qui répondent aux objectifs de consommation énergétique fixés par le Plan Climat Énergie.

L'atteinte de l'objectif de 30% d'économies d'énergie et de baisse des émissions de GES pour le parc social, inscrit dans le **Carnet Logement** du Plan Climat, nécessite également de **rénover le parc existant**, au rythme de 4 500 logements par an. Des financements dédiés ont été mis en place en 2008 par la Ville de Paris. Sur la période 2008-2014, plus de 28 000 logements sociaux ont bénéficié de ce financement au titre d'opérations de rénovation Plan Climat Énergie. Ces rénovations permettent de réduire la consommation de plus de 260 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation énergétique de plus de 15 000 logements.



Rénovation logements sociaux HSF Soleil. © S. Bouchereau

LA VILLE ACCOMPAGNE L'ÉVOLUTION THERMIQUE DU LOGEMENT PRIVÉ

Dès 2009, la Ville a contribué à l'intégration d'un volet énergétique aux opérations de lutte contre l'habitat privé dégradé. Des travaux d'isolation thermique par l'extérieur ont notamment été réalisés dans le cadre des requalifications de bâtiments d'habitat privé dans les 17^e (**OPAH Épinettes 2**) et 18^e arrondissements (**OPAH Belliard Doudeauville**). Ces programmes globaux comprenaient des ravalements avec des isolations thermiques par l'extérieur (cour) et l'intérieur (rue) dans le 17^e.

La première Opération programmée d'amélioration thermique du bâti parisienne : **l'OPATB du 13^e arrondissement** s'est déroulée de 2008 à 2014. Elle concernait 327 immeubles d'habitation privés construits entre 1940 et 1981. Après 5 années d'opération, 151 copropriétés représentant 11846 logements, soit 46% des copropriétés de l'OPATB, ont bénéficié d'un diagnostic thermique gratuit. 66 copropriétés totalisant 5347 logements ont été accompagnées dans leur démarche de rénovation énergétique par l'opérateur. 41 copropriétés représentant 3522 logements ont engagé des travaux de rénovation thermique pour un gain énergétique global de 16 GWh/an correspondant à la consommation de près de 1050 logements moyens de l'OPATB 13.

L'OPAH 2D2E (Développement durable et économie d'énergie) qui vise à intervenir entre 2012 et 2016 sur le bâti résidentiel privé ancien du quartier République, comporte une dimension environnementale globale (végétalisation, eaux, énergies renouvelables, accessibilité...). 10 000 logements sont recensés sur ce périmètre à cheval sur 3 arrondissements (3^e, 10^e, 11^e). Les copropriétés ont été sélectionnées via un appel à candidatures et bénéficient de la réalisation de diagnostics globaux. Enfin, une place importante a été donnée à l'information collective et à l'expérimentation dans l'animation de l'opération. 49 bâtiments ont bénéficié d'un diagnostic global et 26 sont suivis par un opérateur de l'habitat privé dans leur programme de travaux. Les diagnostics réalisés proposent entre deux et trois scénarios de travaux, co-construits avec les habitants, qui prévoient dans leur grande majorité l'isolation des parois opaques, le traitement des menuiseries et le traitement de la ventilation. Les questions de végétalisation, de transport doux et de gestion des ordures ménagères sont intégrées aux scénarios en fonction des besoins de la copropriété.

L'OPATB 19 vise à soutenir les copropriétés de l'arrondissement dans leur projet de rénovation énergétique et environnementale. L'opérateur intervenant pour le compte de la Ville a réalisé un diagnostic de territoire en 2014 permettant d'établir une stratégie d'intervention, par exemple pour mutualiser l'isolation thermique par l'extérieur avec le ravalement prévu des façades. Un premier appel à candidature a été lancé fin 2014. 80 copropriétés ont été retenues pour bénéficier de l'accompagnement de l'opérateur dans leurs démarches de rénovation énergétique, dont 19 copropriétés sont en phase de conception de projet et 10 en phase de travaux au 30 septembre 2015. Cette opération, qui s'articulera avec le plan 1000 immeubles, tire parti des enseignements de l'OPATB 13 et de l'OPAH 2D2E.

Mairie de Paris

AVEC VOTRE CONSEILLER THERMIQUE.
RÉNOVEZ VOTRE IMMEUBLE DANS LE 19^e
ET LIMITEZ VOS DÉPENSES D'ÉNERGIE

Conseils techniques
Recherche
Recherche de subventions
Accompagnement personnalisé
OPATB 19

opatb19
La rénovation thermique en marche !

POUR NOUS CONTACTER
92 Bd de la Villette • 75119 Paris
01 79 97 62 90
www.opatb19.paris.fr



Agence
Parisienne
du Climat

L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT (APC) ENTRE DANS SA CINQUIÈME ANNÉE

Soutenue par ses fondateurs, notamment la Ville de Paris et la Région Île-de-France, ses partenaires institutionnels et par ses 90 adhérents, l'APC travaille à traduire les grands enjeux du Plan Climat territorial en objectifs opérationnels et en actions concrètes. Elle remplit trois missions principales.

L'INFORMATION ET LES CONSEILS EN FAVEUR DU PUBLIC

Cette association, reconnue par l'État Point rénovation info service (PRIS), assure une mission indépendante et gratuite d'information et de conseil auprès des Parisiennes et des acteurs du territoire. Elle traite des thématiques liées aux questions énergétiques et climatiques et des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements ou des lieux de travail. Cela passe notamment par la recherche de professionnels, l'aide à la constitution de dossiers de demandes de subventions, la présentation des systèmes de chauffage et d'isolation adaptés ou l'utilisation des certificats d'économie d'énergie.



Les usagers (particuliers et syndicats) accèdent à ces conseils par un service dédié et le CoachCopro, plateforme web consacrée à la rénovation énergétique. En octobre 2015, 510 copropriétés parisiennes étaient inscrites sur la plateforme soit 35 700 logements. Grâce à ce dispositif, environ 22 000 logements ont bénéficié d'une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique dans le cadre du dispositif « Copropriétés : objectif climat ! » qui s'est achevé en 2014. Début octobre 2015, 51 copropriétés représentant 4 600 logements, ont voté 12,4 M€ de travaux de rénovation énergétique, dont 4,3 M€ pour des isolations thermiques par l'extérieur et 4,5 M€ pour le remplacement des fenêtres.

L'APC a lancé en juin 2015 une nouvelle Plateforme territoriale de la rénovation énergétique en copropriété (PTRE). Développée en articulation avec le lancement prochain du Plan 1000 immeubles, elle a pour objectif principal de favoriser la massification des rénovations énergétiques de copropriétés. L'ensemble des services portés par l'APC dans ce cadre a pour but de permettre un accompagnement des copropriétés et une orientation vers les acteurs dans la réalisation d'un programme de rénovation énergétique de leur immeuble. Ce site contribue également à la montée en compétence des professionnels de la rénovation et à la mutualisation d'un ensemble d'outils et de méthodes.

LA MOBILISATION DU TERRITOIRE

En parallèle des animations organisées pour mobiliser le public (120 séances pour 4 000 personnes accueillies en 2014), l'APC anime avec Paris&Co ParlS Green. Cette plateforme s'adresse aux acteurs économiques, académiques ou institutionnels qui souhaitent découvrir ou promouvoir Paris comme métropole durable et intelligente et accélérer la contribution à une trajectoire de facteur 4. Elle participe aux actions de promotion du territoire liées à la COP21. L'Agence Parisienne du Climat a lancé en mars 2015 son Kit Climat Énergie 2015, disponible sur internet, pour permettre aux Parisiennes de comprendre les enjeux du changement climatique et d'agir plus facilement. L'APC participe également à des initiatives partenaires, tel que le projet OurLife21 destiné à imaginer l'avenir de notre planète à l'horizon 2050.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2014, l'Agence Parisienne du Climat, agréée organisme de formation, a participé à différents programmes liés à la rénovation des copropriétés. Dans le cadre du Plan national bâtiment durable, l'APC a monté une formation complète destinée aux conseils syndicaux, copropriétaires et autres intervenants des projets de rénovation : architectes, ingénieurs-conseil, entreprises et artisans, ou assistants à maîtrise d'ouvrage. Son offre de formation s'adresse également à d'autres acteurs-relais : gardiens d'immeubles du bailleur social RIVP ; acteurs de la précarité énergétique, comme les Points d'information et de médiation (PIMMS) parisiens ; ou Services sociaux départementaux Polyvalents (SSDP). De 2011 à 2014, l'APC a formé plus de 5 000 personnes.



PROMU 2015 DES ACTEURS DU PARIS DURABLE, « ÉNERGIE PARTAGÉE »

À l'instar des partenaires privés de l'Agence parisienne du climat, des initiatives d'envergure appa-

raissent en France. C'est le cas d'**Énergie partagée**. Ce mouvement national vise à accompagner et financer des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, initiés et maîtrisés localement par des citoyens (toitures photovoltaïques, parcs éoliens, micro-centrales hydrauliques, chaufferies-bois...).



LE SECTEUR TERTIAIRE S'ENGAGE PROGRESSIVEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT



Pour valoriser les initiatives déjà engagées par les entreprises et les organismes parisiens et développer une dynamique partenariale pour lutter contre le dérèglement climatique, la Ville de Paris a créé en 2013 la [Charte Paris Action Climat](#). En signant la charte, l'entreprise s'engage à inscrire son activité dans les objectifs du Plan Climat Énergie de Paris par la maîtrise de ses consommations énergétiques et la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. En contrepartie, la Ville anime un Club des partenaires de la Charte permettant l'échange et le partage d'expériences entre les différents acteurs et valorise les bonnes pratiques des partenaires au travers de ses supports de communication.

31 entreprises ont signé la Charte Paris Action Climat en prenant l'engagement d'éviter l'émission de plus de 500 000 tonnes de CO₂ par an sur le territoire parisien.

EN 2015, LA VILLE DE PARIS A LANCÉ LE SITE PARIS COMMERCE ÉNERGIE

Cette [plateforme internet](#) fournit aux commerces de proximité des conseils précis pour mieux maîtriser leurs consommations énergétiques et diminuer leurs factures. Une dizaine de typologies de commerces (opticien, boulangerie, boucherie, pressing, coiffeur, etc.) a été étudiée, pour prendre en compte les spécificités de ces activités et proposer des solutions et des conseils adaptés.

PARIS SOUTIENT ACTIVEMENT LES ENTREPRISES INNOVANTES, CELLES DES ÉCO-ACTIVITÉS ET DE L'ÉCONOMIE VERTE

Pour ce faire, Paris soutient des réseaux d'entreprises spécialisées tels que [Durapôle](#), le tout jeune [Cluster Eau Milieu Sols](#) porté par la Communauté d'Agglomération Seine Amont, ou encore le pôle de compétitivité de la ville durable Advancity. La Ville accompagne également le pôle d'entreprises [Paris Région Innovation Nord Express](#) (18^e), smart-building de près de 10 000 m², qui accueille une trentaine de start-ups de ce secteur. Celles-ci sont accompagnées par Paris&Co (incubateur Cleantech) ou sont accueillies dans d'autres incubateurs parisiens tels qu'[Agoranov](#), [ParisTech Entrepreneurs](#), [Pépinière 27](#)... Elles peuvent dans ce cas recevoir un soutien financier de la Ville et de la Banque publique d'Investissement au travers du fonds Paris Innovation Amorçage (PIA). Plus largement, les PME peuvent être

aidées par la Ville via des outils de financement tels que des prêts d'honneur ([Réseau Entreprendre](#), [Scientipole Initiative](#)) ou des garanties d'emprunt avec le dispositif Paris Finance Plus.

L'ADMINISTRATION PARISIENNE S'IMPLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA « SMARTCITY »

Son action en la matière s'articule autour de trois actions principales. La première action est l'« Open Source » qui permet de mutualiser les moyens humains et financiers entre les administrations et de réduire l'empreinte écologique des Technologies de l'information et de la communication (TIC). Ainsi, la ville met à la disposition des autres administrations des logiciels, et vice-versa. La seconde porte sur le déploiement de la « Communication unifiée » qui permet de disposer sur le même équipement (poste fixe, portable, smartphone ou tablette) de la téléphonie, en mode vidéo ou en web-conférence.

Enfin, la troisième s'inscrit dans le cadre du « Green IT » (Informatique durable). Cette expérimentation, réalisée fin 2014, a porté sur 1 000 postes de travail. Elle a consisté à déployer des stratégies de pilotage énergétique dédiées. Elle a permis de réduire la consommation, rationaliser le parc et optimiser son fonctionnement. Une généralisation de ces principes est lancée et les prochaines actions porteront sur l'optimisation des ressources serveurs et la sensibilisation des utilisateurs à ces nouvelles mesures.



En 2014, la Ville de Paris s'est également inscrite dans la logique européenne de développement de ville durable en se positionnant sur un Appel à projets Horizon 2020 « Smart Cities & Communities 1 ».

Aux côtés des villes de Berlin et de Bologne, avec l'appui de laboratoires de recherche et d'entreprises — petites et grandes —, la Ville de Paris a proposé à la Commission européenne de l'accompagner dans son souhait d'expérimenter des quartiers durables aux systèmes énergétiques intégrés. Installation de systèmes de production d'énergies renouvelables, de soutien à la mobilité électrique et à l'isolation des bâtiments de logements (Paris 5^e et 13^e) sont les principaux points de cette candidature. En 2015, la Ville a continué à investir l'échelle européenne et les grands appels à projet sur le sujet de l'innovation durable.



Paris & Co est l'agence de développement économique et d'innovation de Paris. Soutenue par la Ville de Paris et la Région Île-de-France, son action s'articule autour

de quatre pôles.

1. **Expérimentation**: 200 projets d'expérimentation ont été accompagnés dans le cadre des appels à projets ou en solo afin de valider les nouvelles solutions des entreprises.
2. **Incubateurs**: 200 start-ups en phase d'amorçage et de décollage sont hébergées et soutenues chaque année.
3. **Club open innovation**: des start-ups sont mises en relation avec des grands comptes.
4. **Invest in Paris**: des entreprises étrangères qui envisagent de s'implanter à Paris sont prospectées et accompagnées.

Dans le domaine du développement durable, Paris&Co a porté avec la Ville de Paris les Appels à projets « Végétalisations innovantes », « Amélioration du métabolisme urbain », « Logistique urbaine durable » et « Efficacité énergétique des bâtiments ». Ces appels à projets ont pour but de permettre aux entreprises de tester en situation réelle leurs nouvelles solutions sur le domaine public parisien.

LA VILLE LANCE LA STRATÉGIE D'ADAPTATION DE PARIS

Face aux conséquences attendues du dérèglement climatique, Paris est une ville robuste mais qui présente tout de même des points de vigilance : vagues de chaleur, inondations, et ressources en eau principalement. Depuis l'adoption du Plan Climat Énergie en 2007, Paris s'est engagé dans une politique volontariste d'atténuation de son empreinte carbone tout en préparant progressivement l'adaptation de son territoire au dérèglement climatique.

Lors de l'actualisation du Plan Climat Énergie en 2012, le Conseil de Paris a souhaité que les grandes orientations soient déclinées en carnets opérationnels pour préciser et accélérer le déploiement de la politique climat-énergie de la Ville de Paris. Plusieurs carnets ont déjà été élaborés : le Carnet de l'administration et le Carnet logement dont les actions sont en cours de mise en œuvre, et le Carnet du citoyen comme outil de sensibilisation grand public. La première Stratégie d'adaptation de Paris, votée par le Conseil de Paris en septembre 2015, complète ainsi le Plan Climat Énergie en définissant une stratégie et des objectifs détaillés et dédiés à l'adaptation de notre Ville aux effets du dérèglement climatique et à la raréfaction des ressources. Elle est déclinée en 4 grands sujets :

- Protéger les Parisiens face aux événements climatiques extrêmes
- Garantir l'approvisionnement en eau, en alimentation et en énergie de Paris
- Vivre avec le dérèglement climatique à Paris : l'aménagement de demain
- Accompagner les nouveaux modes de vie et renforcer la solidarité

La Stratégie d'adaptation a été réalisée en concertation avec les services de la Ville, certains opérateurs comme Eau de Paris, les Parisien-nes au travers d'une consultation publique et d'autres grandes villes membres des réseaux internationaux auxquels Paris adhère.

PARIS DIVERSIFIE LES USAGES DE L'EAU NON POTABLE

La place centrale occupée par le dispositif de l'**eau non potable** dans la Stratégie d'adaptation de Paris a fait l'objet d'une réflexion globale. Sa modernisation est reprise dans le nouveau schéma directeur des usages et du réseau d'eau potable 2015-2020. Paris est une des rares villes du monde à bénéficier d'un réseau double d'eau potable et d'eau non potable. Dans l'objectif d'adapter la qualité de l'eau aux usages et



Incubateur Paris Innovation Bouicaut (15^e). © H. Garat

ainsi de protéger la ressource en eau potable, les services municipaux, Eau de Paris et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) poursuivent leur recherche de diversification de l'usage de l'eau non potable à moyen et long termes. Sa ressource provient des eaux de la Seine et du canal de l'Ourcq. La quasi-totalité de l'eau non potable distribuée est consommée pour trois usages : l'arrosage des espaces verts, des lacs et rivières des bois de Boulogne et de Vincennes ; le balayage et le lavage des trottoirs et chaussées et l'amélioration du transport des effluents en égouts grâce aux réservoirs de chasse. En 2014, des investissements importants ont été réalisés pour la réhabilitation du réseau d'eau non potable (à hauteur de 5,9 M€ contre 2,2 M€ en 2013) : en particulier, 3,2 M€ pour l'usine de La Villette et 1,5 M€ pour la conduite de sortie d'usine (liaison Villette-Passy).

Des expérimentations sont menées par Eau de Paris pour utiliser le réseau d'eau non potable comme source d'énergie dans des échanges thermiques avec les réseaux de chauffage-climatisation, ou encore, par la Ville sur le potentiel de rafraîchissement de l'espace public par arrosage à l'eau non potable lors des canicules.



PARIS, UN ACTEUR CLÉ AU SEIN DES INITIATIVES INTERNATIONALES



Les villes et collectivités ont un rôle essentiel dans la lutte globale contre le dérèglement climatique. En 2014 et 2015, à la veille de l'accueil de la **COP21**, la Ville de Paris, forte de 10 ans d'expériences dans la lutte contre le changement climatique, a réaffirmé son rôle de leader et de porte-voix des villes engagées dans ce processus.

LA VILLE PARTICIPE À DE NOMBREUX RÉSEAUX INTERNATIONAUX ESSENTIELS

Face aux défis climatiques, le rôle des réseaux portés par les collectivités est primordial pour contribuer aux stratégies élaborées au niveau international. Ces réseaux représentent également des formidables plateformes d'échanges sur les politiques locales et les bonnes pratiques environnementales et sociales. Paris est également signataire de la Convention des Maires (2009), du **Pacte de Mexico** (2010), signés par plus de 70 villes membres du CGLU, et du Compact of Mayors (2015).



The Compact of Mayors



Parmi, les principaux réseaux mondiaux auquel Paris s'est associé, figurent :

- **Le C40** : Ce réseau regroupe les principales métropoles engagées pour le Climat. Sa mission est de favoriser les échanges et les expertises techniques entre les villes.
- **ICLEI** : Le Conseil international pour les initiatives écologiques locales est chargé de mettre en place et soutenir des projets de développement durable au niveau des communes à travers la planète.
- **CGLU** : Cités et Gouvernements Locaux Unis est un réseau universel en vue de représenter les collectivités territoriales et administrations locales auprès de l'ONU.
- **Energy Cities** : Depuis 25 ans, ce réseau agit pour une transition énergétique menée localement, en défendant le renforcement des capacités des collectivités, en animant des programmes internationaux comme la Convention des Maires et en favorisant les échanges d'idées et de bonnes pratiques.
- **La Convention des Maires** : Le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires.
- **Compact of Mayors** : Cette coalition mondiale regroupe des maires et élus locaux qui s'engagent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience au changement climatique et à effectuer un suivi transparent de leurs progrès en la matière.
- **CCR** : C'est la plateforme majeure de reporting sur les actions en faveur du climat des villes et des gouvernements locaux. Elle permet de valoriser les actions menées et de mesurer les effets sur l'énergie, le climat et la production de gaz à effet de serre.
- **CDP** : Il s'agit également d'une plateforme de reporting.
- **NAZCA** : Ce site des Nations-Unies répertorie les engagements pour le climat des entreprises, des villes, des régions et des investisseurs.



Sommet des maires des grandes villes européennes. © H. Garat

PARIS ENGAGE PLUSIEURS INITIATIVES INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

En cette année d'organisation de la Conférence des Nations-Unies sur le climat à Paris, la Ville a à cœur de promouvoir l'action et la diplomatie des collectivités qui participent chaque jour à la lutte contre le dérèglement climatique.

Ce sont les Villes et les Régions du Monde qui accompagneront la mise en œuvre des engagements pris par les États lors de la COP21 et déploieront, sur le terrain, les mesures nécessaires. Dès 2014, la Ville de Paris a participé activement à l'ensemble des sommets internationaux sur le Climat (Sommet de Ban-Ki-Moon à New-York en septembre 2014, COP20 à Lima en décembre 2014, Sommet Climat et Territoires de Lyon en juillet 2015) et a engagé plusieurs démarches internationales à son initiative.

Le 26 mars 2015, la Maire de Paris a invité les métropoles européennes à Paris. Lors de cette rencontre, les villes ont réaffirmé leur engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les 30 villes participantes se sont engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 et se sont mobilisées en faveur de la mutualisation de la com-

mande publique des collectivités, pour inciter le secteur industriel à développer ses investissements dans les technologies propres et durables, respectueuses de l'environnement. Le lancement de groupements d'achat européens a été adopté par le Conseil de Paris en septembre 2015 avec dix autres métropoles françaises et européennes. Paris envisage de lancer rapidement deux premiers appels d'offres concernant d'une part la fourniture de bennes de collecte de déchets et de laveuses non diesel, et d'autre part la fourniture de véhicules utilitaires et de berlines non diesel.

En avril 2015, le Conseil de Paris a également décidé à l'unanimité de lancer **la création d'un Fonds Vert des Villes et des Collectivités**. Ce dispositif de solidarité internationale a pour vocation d'aider les territoires les plus vulnérables à financer des actions d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique. Cette initiative est également un signal important pour le succès des négociations internationales lors de la COP21 puisqu'elle démontre l'engagement concret des villes et contribue à une dynamique positive sur l'un des sujets les plus délicats des négociations entre les états (le financement et la solidarité).

PARIS ACCUEILLE LE SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT

En parallèle des discussions intergouvernementales de la COP21, Paris organisera un sommet des maires et élus locaux pour le climat, pour porter la voix des villes et régions du monde entier et leur offrir une tribune unique lors des négociations. Il aura lieu le 4 décembre à l'Hôtel de Ville et sera co-présidé par la Maire de Paris et l'Envoyé spécial du Secrétaire des Nations Unies.

Avec l'appui de l'ensemble des réseaux de villes et de collectivités engagées, plus de 1000 participants du monde entier seront accueillis à l'Hôtel de Ville. Lieu d'échanges et d'interaction, le Sommet permettra de partager et construire les solutions locales concrètes des villes pour le climat. Des conférences de haut niveau seront animées par les réseaux dans des lieux prestigieux au cœur de Paris. Au terme des débats, la Maire de Paris présentera la déclaration commune des gouvernements locaux pour le climat, qui sera remise aux États parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et à la Présidence de la COP21 pour alimenter les négociations.

Dans le cadre des manifestations liées à la COP21, la Ville présente l'exposition «Paris de l'avenir» qui propose de découvrir les solutions innovantes et concrètes pour le Climat: prototypes de mobilité électrique intelligente, outils de production d'énergies renouvelables ou encore nouveaux procédés de recyclage. Cette présentation de démonstrateurs en lien avec la lutte contre le réchauffement de la planète et l'adaptation au changement climatique est organisée en 3 lieux et 3 temps sur les Berges de Seine Rive-Gauche, le Bassin de la Villette et l'Avenue Winston Churchill.

Le Parvis de l'Hôtel de Ville accueillera ces nouvelles technologies tout au long des débats de la COP21 en décembre pour leur donner une visibilité internationale.

EN 2015, PARIS EST LA PREMIÈRE VILLE FRANÇAISE À REJOINDRE LE PROGRAMME «100 VILLES RÉSILIENTES»

Ce programme lancé en 2013 est soutenu par la Fondation Rockefeller. Il vise à soutenir 100 villes dans le monde, prêtes à renforcer leur résilience face aux défis sociaux, économiques et physiques auxquels elles sont confrontées et ainsi mieux anticiper et contrôler la façon de répondre aux tensions croissantes et aux crises aiguës d'un monde de plus en plus urbanisé.

Les différentes politiques publiques menées par la Municipalité concourent déjà au développement de la résilience du territoire, qu'il s'agisse du Plan Climat Énergie, de la Stratégie d'adaptation au changement climatique, de la lutte contre la pollution, de la priorité donnée à la construction de logements, de la grande cause de la mandature contre l'exclusion, de la participation active des habitants à la gouvernance du territoire ou de la prévention et la gestion des crises.

La participation de la Ville de Paris à ce programme lui permettra de renforcer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de résilience globale, de bénéficier d'un soutien financier et technique, mais également d'accéder à un réseau international de villes pour partager avec elles des expériences, des connaissances et des pratiques dans le but d'améliorer sa résilience urbaine.

PIONEERED BY THE
ROCKEFELLER FOUNDATION

100 RESILIENT CITIES





Parc de Bercy, Paris (12^e). © J.-B. Gurliat

AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE PARIS

La santé et le bien-être des Parisien·nes est au cœur des priorités de la municipalité. La Capitale, une des villes les plus denses d'Europe, accueille plus de 30 millions de touristes par an, compte 2,3 millions d'habitants et 1,8 million d'emplois salariés. L'attractivité et la prospérité économique du territoire engendrent des nuisances dont la première source reste le trafic routier. La route constitue le mode d'acheminement le plus largement utilisé, avec par exemple 90% des flux de marchandises. Ceux-ci représentent 1,5 million de mouvements (livraisons et enlèvements) par semaine soit 20% des déplacements.

La circulation automobile a diminué de 25% en 10 ans dans Paris intra-muros. La diversité des aménagements réalisés y a largement contribué : aménagement d'espaces civilisés, création de zones « 30 » et de zones de rencontre, reconquête des berges, rénovation de places, développement du tramway, création de couloirs bus protégés et de lignes de bus de quartier, soutien aux extensions de lignes de métro et à l'amélioration du service, création de 700 km de pistes cyclables, développement de Vélib', d'Autolib', soutien aux achats de véhicules électriques (taxis, cyclomoteurs et vélos électriques, bornes de recharge).



Zone 30 Rue Rambuteau. © DVD C. Belin

Cependant, les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement sonore doivent être renforcées. Elles passent par une redéfinition des mobilités, doivent permettre de réagir plus rapidement face aux pics de pollution, de développer les circulations douces, les transports en commun et les mobilités électriques. Les initiatives présentées dans ce chapitre détaillent également l'intérêt de mieux partager l'espace public et de la prise en compte de l'impact environnemental du transport de marchandises.

D'autres sources de pollutions et de nuisances nécessitent une attention particulière de la part des services. À ce titre, un Plan parisien de santé environnementale devrait être adopté en fin d'année pour définir les sujets prioritaires et les modalités d'actions.

PARIS MET EN ŒUVRE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Si la lutte contre la pollution de l'air a connu des succès importants pour certains polluants (dioxyde de soufre, benzène, plomb...), les études récentes montrent que la concentration dans l'air des particules fines et des dioxydes d'azote constitue un enjeu sanitaire majeur, la région Île-de-France connaissant des dépassements fréquents des valeurs limites réglementaires pour ces polluants.

Le trafic routier représente la moitié des émissions totales d'oxydes d'azote et un quart des émissions totales de particules en Île-de-France et la voiture est aujourd'hui la principale source de pollution à Paris : 66% du NO₂, 58% des PM_{2.5}, 56% des PM₁₀ proviennent des voitures (source Airparif).

Enjeu de santé publique majeur, la lutte contre la pollution de l'air est une priorité de la Ville. L'année 2014 a été préparatoire au lancement du « [Plan de lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier](#) » par la Maire en février 2015. Par ce plan, la Ville de Paris entend mettre en place des mesures volontaristes à l'échelle locale, telle que l'interdiction des véhicules les plus polluants, notamment diesel, d'ici 2020.

Un ensemble de [mesures concrètes](#) et plus exigeantes, accompagnant les usagers vers des mobilités moins polluantes, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015. Ce nouveau Plan de lutte sans précédent allie des mesures immédiates d'incitation à l'évolution des usages et des mesures progressives de restriction de la circulation des véhicules polluants afin de faire de Paris une zone à basses émissions. Des dispositifs sont ainsi prévus en faveur des particuliers et des professionnels pour les inciter à abandonner les

véhicules les plus polluants, à utiliser des véhicules propres et favoriser le développement des déplacements à vélo et en transports en commun.

Un calendrier de mise en œuvre progressive de la **zone à basses émissions** doit permettre aux professionnels et particuliers de préparer au mieux les conditions de renouvellement de leurs véhicules. Ainsi, la Ville de Paris a souhaité anticiper la mise en œuvre de la Loi de transition énergétique pour les véhicules les plus lourds. Les poids lourds, autocars et autobus de classe 1 étoile (véhicules antérieurs au 1^{er} octobre 2001), sont interdits à la circulation dans Paris de 8h à 20h, y compris le week-end, depuis le 1^{er} septembre 2015.

Les **mesures complémentaires** pour favoriser une mobilité plus propre portent sur l'extension de la gratuité du stationnement de surface, déjà prévue pour les voitures électriques, aux véhicules hybrides essence rechargeables et véhicules GNV; la poursuite du développement d'un réseau public de bornes de recharge à des tarifs attractifs, l'extension de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique et la poursuite de la subvention pour l'achat d'un taxi hybride rechargeable ou électrique.

DES MESURES SONT LANCÉES EN CAS DE PIC DE POLLUTION

La Ville de Paris a connu récemment d'importants pics de pollution, en décembre 2013, mars 2014 et mars 2015. Les analyses réalisées en temps réel par Airparif ont montré que les concentrations en particules fines PM₁₀ provenaient principalement du trafic automobile. Selon **Airparif**, les niveaux de pollution atteints en 2015 sont dus à un effet conjugué de la météo (anticyclone avec des températures froides et humides le matin), des épandages agricoles et du trafic routier. Pour réduire la pollution aux particules, le Préfet de police peut décider de mettre en œuvre la circulation alternée à Paris et dans les 22 communes limitrophes de Paris.

D'autres mesures d'urgences peuvent être prises telles que le contournement obligatoire de l'agglomération parisienne par les poids lourds et l'obligation de recours à des modes de production moins polluants pour certains industriels et agriculteurs.

Pour sa part, lors des pics de pollution, la Ville de Paris met en place des actions visant à protéger la santé des Parisien-nes et à diminuer l'impact de ses activités sur la qualité de l'air : gratuité du stationnement résidentiel, gratuité des services de mobilité partagée Vélib' et Autolib', information des publics sensibles, limitation stricte des trajets en véhicule. La Région a instauré la gratuité des transports publics.



LA PRIORITÉ EST DONNÉE AUX CIRCULATIONS DOUCES



LA VILLE MÈNE DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR MIEUX PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

L'évolution du paysage de la Ville constitue un préalable nécessaire pour laisser une place plus importante aux mobilités douces. Les nombreuses opérations d'amélioration de l'espace public favorisent l'intermodalité, le cheminement des piétons, des vélos et des transports publics.

En parallèle, de nouvelles dispositions visent à étendre la limitation à 30 km/h pour réduire le risque d'accidents et diminuer les nuisances sonores.

Fin 2014, 37% des voies parisiennes notamment aux abords des écoles, étaient limitées à 30 km/h. L'objectif est de généraliser ces zones et de ne laisser que les grands axes à 50 km/h. Enfin, la Ville de Paris a lancé une concertation réglementaire du 20 juin au 25 septembre 2015 sur le programme de réaménagement des **grandes places** parisiennes. Elle se poursuivra sous la forme d'une concertation locale (réunions, ateliers, marches) jusqu'à la mi-novembre.



Mieux partager l'espace public. © DVD

Citons quelques opérations réalisées ou débutées en 2014 :

- En 2014, l'avenue de Clichy (entre la Place et La Fourche, 17^e, 18^e) a bénéficié d'aménagements en faveur des transports collectifs, du cheminement des piétons avec la réduction de la vitesse à 30 km/h, de la rénovation et réorganisation des mobiliers et de l'éclairage.
- Sur la période 2015 et 2016, l'aménagement de la rue Saint Lazare et de la Place Gabriel Péri (8^e) se poursuit. Une station Vélib' et des places de stationnement deux roues le long de la bordure du parvis ont été livrées permettant la mise en service de la

voie de desserte des bus. L'opération s'achèvera par l'amélioration de l'intermodalité bus/train et celle de la continuité cyclable.

- Les travaux d'aménagement des espaces publics sur le secteur Michelet prendront fin avec les voies Bernard Têtu et Colette Magny (19^e).

415 BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET DÉPARTEMENTAUX PARISIENS SONT DÉSORMAIS ACCESSIBLES

Ils représentent 18% du parc des établissements recevant du public (ERP) parisiens. La stratégie retenue par la Ville pour ces équipements repose sur une approche de territoire traitant à la fois les installations et les établissements ouverts au public (bâtiments, espaces verts...) en prenant en compte l'espace public dans une logique de continuité de la chaîne de déplacement.

DE NOUVEAUX CHEMINEMENTS POUR LES PIÉTONS SONT RÉALISÉS

Afin de faciliter les déplacements des piétons dans la ville, de nouvelles liaisons ont été créées.

- Au sein du programme d'aménagement de l'ancien hôpital Broussais (14^e), une nouvelle voie de liaison entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot a été ouverte. Par ailleurs, l'ancien parking sur la petite ceinture ferroviaire a été démoli partiellement de manière à prolonger le square Auguste Renoir par une grande promenade plantée de repos et de jeux. Des précautions ont été prises lors du chantier pour ne pas perturber l'importante colonie de pipistrelles qui gîte dans le tunnel de la petite ceinture.
- Une promenade piétonne paysagère relie désormais la petite ceinture du 15^e arrondissement au parc Georges Brassens.
- La liaison piétonne entre l'avenue des terroirs de France et la station du tramway Baron Le Roy (12^e), emprunte un passage aménagé et sécurisé au-dessus de la gare frigorifique.

La construction de deux passerelles piétonnes dans le secteur Claude Bernard (19^e), l'une franchissant le périphérique, l'autre la darse du Millénaire, permettra de faciliter les déplacements piétons, et la desserte du quartier entre Paris et Aubervilliers sera réalisée. Les projets à venir portent sur l'Avenue du Mahatma Gandhi, la rue René Clair, la rue Labois Rouillon et le boulevard Sérurier.

À l'été 2016, un projet d'envergure est prévu : la fermeture des berges Rive Droite à la circulation automobile entre le tunnel des Tuileries et le tunnel Henri IV, offrant ainsi une nouvelle promenade piétonne d'exception sur ce site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

PARIS SE DOTE D'UN PLAN SPÉCIFIQUE POUR FAVORISER L'UTILISATION DU VÉLO

PARIS, UNE CAPITALE MONDIALE DU VÉLO EN 2020 !

Assurer confort et sécurité

- 7000 nouveaux sas vélo en amont des feux et donc des doubles sens cyclables
- Généralisation des zones 30 dans Paris
- + 10.000 places de stationnement
- création de parkings sécurisés notamment aux abords des gares

Mettre les Parisiens en selle

- soutien aux vélos-écoles et aux ateliers de réparation
- 13.800 vélos électriques déjà achetés grâce à l'aide de Paris
- 40M de locations de Vélib' en 2014
- + de vélos et de Ptit vélib pour les petits cyclistes
- 400 € d'aide à l'achat de vélos en cas d'abandon de son véhicule polluant

Les ambitions du **Plan vélo** de 2015 se caractérisent par un véritable changement d'échelle quant aux nouveaux aménagements à réaliser par la collectivité. L'exécutif municipal compte tripler les déplacements à vélo d'ici 2020, dont la part passera de 5% à 15% du total des trajets effectués. L'ensemble des aménagements proposés par le Plan Vélo adopté par la Conseil de Paris en 2015 doit permettre de doubler la longueur des voies cyclables à Paris, de 700 km actuellement à 1400 km d'ici 2020.

Une des mesures phares du Plan : le « Réseau express vélo » sera livré à partir de 2016 avec 80 km de pistes et notamment un axe reliant les Bois de Boulogne et de Vincennes. Les initiatives qui verront également le jour d'ici 2016 concernent l'inauguration de « l'Euro-Véloroute3 » pour favoriser le tourisme à vélo, et la mise en place de garages à vélos dans Paris qui assureront un stationnement vélo sécurisé.

La Ville maintient d'ailleurs ses efforts en faveur du déploiement du stationnement vélo : 10000 nouvelles places de stationnement seront créées d'ici 2020. En 2014, 1279 places ont déjà été installées.



Sas avec vélo. © DVD

Initié fin 2014, le programme « Sas vélo » permet aux cyclistes de se placer devant les véhicules motorisés pour démarrer en toute sécurité à un carrefour à feux. 400 ont été créés au 31 mars 2015 sur un potentiel de 7 000 sur la mandature.

Un projet de création d'une école de vélo dans le 20^e arrondissement est prévu ainsi que la mise en partage de 10 vélos à assistance électrique pour les agents de la voirie. La Ville facilite également le développement d'un éditeur de balades innovant (Géovélo) comprenant des fonctionnalités d'intermodalité et de calcul d'itinéraire.

Par ailleurs, Vélib' a franchi un nouveau record en 2014, en totalisant plus de 286 000 abonnés et le service P'tit Vélib' a connu un franc succès pendant l'été 2014 et pendant l'été 2015. La maison Vélibexki (9^e) a ouvert un lieu de restauration dédié à la communauté des usagers de la petite reine. Elle met en valeur l'usage du vélo, l'agriculture régionale et les produits biologiques.

LA MUNICIPALITÉ POURSUIT SES EFFORTS POUR RENFORCER LES TRANSPORTS COLLECTIFS AVEC SES PARTENAIRES

Sur la période 2015-2016, les travaux d'extension du tramway T3 entre la Porte de la Chapelle (18^e) et la Porte d'Asnières (17^e) se poursuivront. De nombreuses études seront menées pour la poursuite du T3 entre Porte d'Asnières, Porte Maillot et Porte Dauphine (17^e), et, entre Porte de Vincennes (20^e) et Nation (12^e). Elles porteront également sur des lignes de « Bus à haut niveau de service ». Les caractéristiques générales de ces bus sont les suivantes : forte fréquence, amplitude horaire élevée, parcours rationalisé partiellement ou intégralement en site propre, plancher pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et vente des titres de transport effectuée en station. Enfin, la Ville participe activement au financement des grands projets d'infrastructures de transport en Île-de-France : ainsi, le prolongement de la ligne 14 du métro à Mairie-de-St-Ouen, le prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier ou la ligne de tramway Paris-Orly T9.

Pour mieux prendre en compte ses usagers, la Ville a procédé à un ensemble d'aménagements aux points d'arrêt et aux carrefours via des annonces visuelles et sonores qui facilitent les déplacements des personnes déficientes sensorielles et de l'ensemble des usagers de manière générale. La dépose-reprise des voyageurs, l'accessibilité aux personnes handicapées et la circulation des bus sur le parcours du mobilier 31 entre la place Charles-de Gaulle et le boulevard Barbès ont été ainsi notamment améliorées.

Le déploiement des 2 000 nouveaux abris-voyageurs se déroule tout au long de l'année 2015. Ils proposent de nouvelles fonctionnalités, un meilleur service aux



Abris bus Bastille (12^e). © DVD

Parisien-nes ainsi qu'une réduction de 30% de la consommation énergétique. 100 abris seront équipés d'un toit photovoltaïque et 50 d'un toit végétalisé.

LES ACTIONS POUR DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES ET LES TRANSPORTS PROPRES SE MULTIPLIENT

La politique municipale d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, de scooters et de véhicules électriques se renforce. Les aides concernent désormais les triporteurs et les vélos pour personnes en situation de handicap et de nouveaux bénéficiaires, les agents de l'administration parisienne. En 2015, les aides aux professionnels ont permis l'achat de 32 taxis hybrides et 8 taxis électriques. Les aides aux particuliers ont concerné l'acquisition de 63 scooters électriques et 4 235 vélos.

Le déploiement de nouvelles bornes de recharge électriques constitue un enjeu primordial pour la mandature. En 2014-2015, le service Autolib' a installé 250 bornes supplémentaires dédiées à la recharge des véhicules particuliers. Il est possible de recharger son véhicule sur les bornes dédiées aux véhicules Autolib'. De plus, 3 bornes de recharge rapide (20 mn) ont été installées dans 3 stations-services le long du boulevard périphérique. L'implantation de 10 bornes supplémentaires est à l'étude.



Voiture électrique en charge. © DVD

Dés la fin 2015, 60 nouvelles bornes de recharge normale et accélérée principalement situées sur des zones de livraison verront le jour. La Ville souhaite ainsi compléter le réseau proposé aux particuliers par les bornes Autolib' et inciter les professionnels à changer de véhicule utilitaire.

La Ville autorisera, dès la fin 2015, la gestion de 226 places de stationnement de surface par des opérateurs privés mettant à disposition des véhicules en partage peu polluants (véhicules particuliers et utilitaires légers). Cette offre de service constituera une première pour une ville à l'échelle de Paris.

LES PROFESSIONNELS S'ENGAGENT POUR LA CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

Le transport de marchandises représente 20% du trafic routier et 38% des émissions de particules fines. À l'initiative de la Ville, 80 acteurs du secteur ont signé en 2013 la nouvelle **Charte de logistique urbaine durable**. Ils sont dorénavant 90. Un des objectifs majeurs de cette Charte vise à atteindre notamment 50% des livraisons du dernier km faites en non diesel en 2017. Pour y parvenir, les signataires de la Charte (institutionnels, gestionnaires d'infrastructures, transporteurs, etc.) se sont accordés pour rechercher les alternatives au diesel, mener des expérimentations, agir sur le renouvellement des flottes, revoir l'organisation des tournées et les implantations de locaux logistiques.

commerçants et artisans parisiens sur l'usage de leurs flottes de véhicules utilitaires. Son objet est de mieux connaître le parc des véhicules des petits commerces, leur mode de propriété et d'utilisation et mesurer les impacts de la mise en place des restrictions de circulation dans le cadre du plan anti-pollution. Les résultats et conclusions de l'étude sont attendus pour fin 2015.

- Un service de **Véhicules utilitaires légers (VUL)** en libre-service géré par Autolib' est en cours.

En 2015, la Ville lance une consultation d'opérateurs logistiques pour l'exploitation de Centres de distribution urbaine: les Halles-Montorgueil/Concorde. Une étude sur le parc de stationnement Parc Suzanne Lenglen pour développer les **Espaces de logistique urbain (ELU)** en cœur de ville est également lancée. À ce jour, 15 ELU sont répartis sur Paris. Le sujet relatif à l'implantation des espaces de logistique fera d'ailleurs l'objet de modifications du Plan local d'urbanisme. Environ 100 parcelles devraient être grevées d'un périmètre de localisation logistique afin de favoriser des espaces logistique lors de mutation de parcelles et/ou de projets urbains et préserver les emprises logistiques existantes.



UN NOUVEL APPEL À EXPÉRIMENTATIONS VA PERMETTRE D'INNOVER POUR LES MARCHANDISES

En 2015, la Ville et Paris&Co ont lancé un **appel à expérimentations** sur la logistique urbaine durable pour faire émerger des solutions reproductibles permettant d'améliorer l'empreinte environnementale des transports de marchandises. Les thèmes comme l'optimisation des tournées ou la gestion et la mutualisation des stocks de provisions sont en particulier abordés.

Les derniers faits marquants liés à la Charte sont les suivants :

- l'ouverture de 6 stations/bornes de distribution de Gaz naturel pour véhicules (GNV) à Paris devrait être rendue possible grâce à la signature d'une convention avec GRDF en 2014. Elle prévoit le développement de l'avitaillement en GNV sur la région Île-de-France,
- début 2015, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris a lancé des enquêtes auprès de 1500

LA MUNICIPALITÉ MONTRE L'EXEMPLE



LE PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION PARISIENNE VISE À RÉDUIRE DE 40 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES DÉPLACEMENTS DES AGENTS MUNICIPaux À L'HORIZON 2020

Le [Plan de Déplacement de l'Administration Parisienne](#) est en vigueur depuis 2011. Il s'articule autour de 12 actions. Les déplacements concernent tant les missions professionnelles que les trajets domicile-travail des agents et les livraisons réalisées pour la Ville.

La Ville et ses agents testent de nouveaux usages. Entre 2014 et 2015 des locaux de stationnement pour vélos ont été mis en place ainsi que la dématérialisation de la transmission des courriers et le déploiement de véhicules électriques partagés sur le pool « autopartage ».

Après l'expérimentation concluante menée sur l'utilisation d'Autolib' pour les trajets professionnels, un nouveau test portera sur les 2 roues motorisées électriques et les vélos à assistance électrique en partage au sein des services de la Direction de la voirie et des déplacements. Enfin, les agents bénéficient d'un remboursement de leur abonnement Vélib' et les chauffeurs de formations à l'éco-conduite.



LE PARC AUTOMOBILE DE L'ADMINISTRATION PARISIENNE NE COMPORTE PLUS DE VÉHICULES DIESEL D'ICI À 2020.

Dans le cadre du Plan de déplacement de l'administration parisienne, la Ville de Paris s'est fixé un programme ambitieux de réduction de l'utilisation de véhicules diesel et de leur remplacement systématique par des véhicules plus propres. Pour cela, les services ont accéléré le renouvellement de leur parc en donnant la priorité des investissements aux acquisitions de matériels et d'engins peu polluants.

D'ici fin 2015, le parc ne comportera plus de berlines ou citadines roulant au diesel, et 2/3 des utilitaires et poids lourds ne rouleront plus au diesel. En juillet 2014, les résultats obtenus indiquent respectivement un taux de « non diesel » de 73 % pour le premier groupe de véhicules et de 53 % pour le second. Ce qui a impliqué pour 2015 un renouvellement de 150 véhicules (130 citadines et 20 berlines) et l'introduction d'une trentaine de véhicules électriques.

Pour les véhicules de la Propreté de Paris, 85 véhicules ou matériels de son parc (bennes de collectes ou engins de propreté notamment) auront été renouvelés entre 2014 et 2016. Néanmoins, l'offre actuelle des constructeurs pour les poids lourds ne permet pas de répondre à tous les besoins.



LA VILLE RÉDUIT L'IMPACT DE SON ACTIVITÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS ET DE NETTOIEMENT

Entre 2009 et 2014, l'ensemble des actions menées par la Ville de Paris a permis une diminution de 28 % des coûts environnementaux générés par son parc régie affecté à la propreté et à la collecte des déchets. Les leviers d'actions utilisés par les services pour réduire l'impact sur la qualité de l'air sont multiples. Les services assurent une veille technologique sur les matériels neufs et innovants. Ils procèdent à des tests des engins et des petits matériels avant que les constructeurs ne les mettent sur le marché, par exemple sur les bennes de collecte, les balayeuses, ou les souffleuses électriques. Les conducteurs de poids lourds sont formés à l'éco-conduite, l'activité est rationalisée et les émissions de polluants liées aux marchés de prestations sont suivies.

L'impact de ces activités sur la qualité de l'air et sur le bruit est donc réduit et améliore le confort des agents et des riverains.



Parc automobile municipal. © DILT

PARIS DÉPLOIE DE NOUVELLES MESURES POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION DES PARISIEN-NES AUX NUISANCES SONORES

Le bruit, véritable enjeu de santé publique et de qualité de vie, est la première nuisance dont se plaignent les habitants. D'après les [cartes de bruit routier](#) 2015, 11% d'entre eux sont potentiellement exposés à des niveaux de bruit dépassant la valeur limite réglementaire de 68 dB. Les effets sanitaires extra-auditifs générés par les nuisances sonores sont, par ordre de gravité : la gêne, les troubles du sommeil, les troubles cognitifs, le stress physiologique, les troubles cardiaques.



UN NOUVEAU PLAN DE LUTTE CONTRE LE BRUIT ROUTIER

L'objectif du nouveau [Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris \(PPBE\)](#) sur la période 2015-2020 est d'améliorer l'environnement sonore des Parisien-nes en réduisant les nuisances sonores liées aux infrastructures routières.

Il comporte 39 actions, regroupées en trois thèmes, qui rejoignent la mobilisation de la Ville en faveur d'une mobilité apaisée, durable et préservant la qualité de l'air, et de l'amélioration de l'habitat dans le cadre du Plan Climat Énergie :

1. mieux évaluer le bruit et son ressenti, notamment par une campagne de mesure des émissions sonores des deux roues motorisés ;
2. sensibiliser les Parisien-nes et les transporteurs, pour privilégier un usage modéré des véhicules (tant les accélérateurs que les klaxons) ;
3. agir résolument sur le bruit routier, en lien étroit avec le Plan de lutte contre la pollution de l'air,

avec pour objectif notamment la mise en place d'un tiers de revêtement phonique sur le périphérique d'ici fin 2015 (soit 100% des tronçons avec riverains) et la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre.

Le projet de PPBE a été soumis au public entre avril et mai 2015. Les 168 observations recueillies portaient majoritairement sur les bruits émergents de la circulation : deux-roues motorisés, engins de propreté, sirènes des véhicules d'urgence et klaxons.

Le PPBE a été approuvé définitivement par le Conseil de Paris de septembre 2015 et s'accompagne de [cartes du bruit routier](#) visualisables en ligne sur [paris.fr](#). L'année 2016 correspondra au lancement d'une grande partie des mesures inscrites au PPBE, notamment l'organisation d'une conférence métropolitaine sur le bruit ferroviaire, le lancement d'une campagne de communication pour sensibiliser les conducteurs (klaxons, deux-roues motorisés), l'expérimentation d'enrobés phoniques intra-muros, la première enquête de ressenti menée avec Bruitparif, l'affichage de messages de sensibilisation sur les panneaux du boulevard périphérique, le renforcement des contrôles routiers réalisés par la Préfecture de Police sur les émissions sonores des deux-roues motorisés et sur l'usage abusif du klaxon, l'accompagnement des mairies d'arrondissement dans des actions de sensibilisation et de valorisation des zones calmes.

13% DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE EST DÉJÀ ÉQUIPÉ D'UN REVÊTEMENT ABSORBANT

La Mairie de Paris s'est engagée dans une politique d'amélioration du cadre de vie des 100 000 riverains vivant aux abords du périphérique. Pour cela, elle a limité la vitesse à 70 km/h et posé des revêtements antibruit. Un premier revêtement a été posé Porte de Vincennes (20^e) en 2012. La combinaison des différentes mesures réalisées a entraîné une diminution du bruit de sept décibels, soit l'équivalent ressenti d'une division par cinq du trafic routier.

Depuis 2014, ce dispositif a été étendu aux tronçons du périphérique où se concentrent de nombreuses habitations. Fin 2014, 13% du boulevard périphérique a déjà été équipé de ce revêtement antibruit. Ce dernier sera posé sur 8 nouvelles zones du boulevard périphérique d'ici fin 2016 conduisant à renouveler 30% de la chaussée du boulevard périphérique.



LE SERVICE DE LA PROPRETÉ INVESTIT DANS DU MATÉRIEL ÉLECTRIQUE MOINS BRUYANT

De 2014 à 2015, 71 nouvelles souffleuses électriques du service de la propreté ont pu être achetées. Ces souffleuses électriques délivrent une pression acoustique permettant un gain de 4 à 6 dB par rapport à une souffleuse thermique tout en gagnant aussi sur la qualité de l'air. Un volume équivalent avait été commandé en 2013. Depuis 2011, la Ville de Paris renouvelle également une partie de son parc d'aspiratrices de trottoirs thermiques par des engins à motorisation électrique moins bruyants. 33 aspiratrices de trottoirs électriques interviennent désormais régulièrement sur les trottoirs parisiens et 5 nouveaux véhicules seront livrés d'ici la fin de l'année 2015. Ces aspiratrices de trottoir électriques permettent des gains acoustiques de l'ordre 9 dB.



LA COLLECTE PNEUMATIQUE DES DÉCHETS S'INSTALLE DANS LE 17^E

Afin de lutter contre le bruit et la pollution atmosphérique, la collecte des déchets par aspiration souterraine a été mise en service au sein de **l'éco-quartier Clichy-Batignolles (17^e)**, depuis janvier 2014. Fin 2015, 9 immeubles de logement, sur les 18 prévus à terme, seront raccordés au terminal de **collecte pneumatique** situé à côté du futur centre de tri du SYCTOM situé dans le même arrondissement.

Les déchets y seront transférés pour être soit incinérés, soit recyclés. Le raccordement des autres immeubles se poursuivra jusqu'en 2018. Une étude lancée par l'ADEME sur trois sites français ayant investi dans la collecte pneumatique des déchets (Paris-Batignolles, Romainville, et Vitry-sur-Seine) permettra d'avoir un bilan financier, énergétique et environnemental du dispositif courant 2016.



SOUND CITY, UNE APPLICATION POUR S'INFORMER DE SON EXPOSITION AU BRUIT

Développée par l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), avec le soutien de la Ville de Paris, l'application **SoundCity** permet une mesure individuelle et collaborative de la pollution sonore. La Ville de Paris et l'association Bruitparif étudiant la pollution sonore par l'observation et la simulation numérique, l'objectif de SoundCity est d'apporter une information complémentaire grâce aux niveaux sonores perçus par les téléphones mobiles.

L'utilisateur de cette application peut ainsi s'informer de son exposition au bruit sur différentes échelles de temps (heure, jour et mois), en regard des recommandations de santé. Les données d'utilisateurs volontaires seront également collectées de manière anonyme pour réaliser une cartographie précise de la pollution sonore.



Collecte pneumatique des déchets (17^e). © E. Chaix



PARIS SERA L'UNE DES PREMIÈRES VILLES DE FRANCE À SE DOTER D'UN PLAN DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE



Vouloir une société en bonne santé nécessite d'agir conjointement dans de multiples domaines, qu'il s'agisse de l'urbanisme, des transports, de l'habitat ou de la cohésion sociale, et de construire des réponses avec les acteurs et les habitants du territoire. Le Plan parisien de santé environnementale (PPSE) a pour objectif de cibler des leviers essentiels d'action pour améliorer la santé environnementale à Paris et pour réduire les inégalités devant la santé. Il s'inscrit également dans une démarche de transparence et de renforcement de l'accès du public aux données de santé environnementale à Paris.

Le PPSE s'inscrit dans le cadre posé par les Plans nationaux de santé environnementale ([PNSE](#)) et leurs déclinaisons régionales ([PRSE](#)). En articulation avec

ces plans, le PPSE visera à répondre aux enjeux parisiens en s'appuyant sur les parties prenantes de la santé environnementale à Paris, organismes et administrations concernées, experts, professionnels et citoyens mobilisés dans le champ associatif.

Les 8 priorités du PPSE sont la qualité de l'air extérieur, l'environnement intérieur, la lutte contre le bruit, l'amiante, le plomb, la pollution des sols, les phénomènes climatiques extrêmes et les substances chimiques. On peut mentionner, parmi les nombreux axes de travail du Plan, le fait de mieux intégrer la santé aux projets d'urbanisme, les modalités d'intervention dans les zones où des fragilités sont repérées en matière de santé environnementale, la sensibilisation à la santé environnementale, les liens entre santé environnementale et alimentation durable, le renforcement des capacités d'observation locale en santé environnementale à Paris et la création d'un pôle dédié. Le plan intègrera également les questions soulevées par les liens entre modes de vie, santé environnementale et progression des maladies non transmissibles.

Paris sera une des premières villes de France à se doter d'un plan global de ce type, par son adoption par le Conseil de Paris en novembre 2015, en amont de la tenue de la COP21 en décembre.

FOCUS : LES LABORATOIRES DE LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris mène depuis longtemps une action reconnue dans le champ de la santé environnementale et de l'hygiène, grâce à 3 structures dédiées : le Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP), le Laboratoire d'étude des particules inhalées (LEPI) et le Service municipal des actions de salubrité et d'hygiène (SMASH). Ces structures sont rassemblées depuis 2008 au sein du Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé.

Ces laboratoires et service réalisent des prestations dans les domaines des pollutions physico-chimiques et de la microbiologie, de l'amiante, des fibres minérales, des particules fines et de la désinfection, la dératification et la désinsectisation, au bénéfice des différentes directions de la Ville de Paris mais également de clients privés ou publics sur la base de tarifs délibérés en Conseil de Paris.



LEPI biochimie. © DASES

L'adoption du Plan parisien de santé environnementale permettra d'infléchir les axes d'intervention de ces trois structures notamment autour de la qualité de l'environnement intérieur, des risques biologiques pouvant survenir en environnement urbain et des risques sanitaires générés par les activités de la Ville.



Voici quelques exemples de sujets prioritaires de santé environnementale sur lesquelles les services de la Ville interviennent.

LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES CRÈCHES EST SUIVIE DE PRÈS

Depuis le printemps 2014, les établissements de la petite enfance font l'objet d'une campagne systématique de contrôle de la qualité de l'air intérieur. La présence du formaldéhyde, du benzène et du gaz carbonique pour évaluer le confinement des pièces est mesurée dans chaque établissement. En 2015, deux tiers des 400 établissements ont été instrumentés. Ils disposeront d'un bilan précis de leur degré d'exposition à ces risques à la fin des instrumentations qui se déroule sur 12 mois.

Les premiers résultats connus permettent de constater que le risque d'exposition principal est le mauvais renouvellement de l'air intérieur. Sans attendre l'achèvement de la campagne, toutes les solutions d'amélioration du renouvellement de l'air des crèches sont recherchées et mises en œuvre, par exemple en veillant au meilleur équilibrage de la Ventilation mécanique contrôlée (VMC). Des instructions ont également été données aux équipes pour adopter les meilleures pratiques au quotidien en veillant à renouveler matin et soir l'air des pièces occupées par les enfants. La Direction de la famille et de la petite enfance disposera à l'été 2016 d'une cartographie complète de l'ensemble de ses établissements.

PARIS MODÈRE L'EXPOSITION DES PARISIEN-NES AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

La dernière [Charte parisienne de téléphonie mobile](#) a été signée le 13 décembre 2012 avec les 4 opérateurs de téléphonie mobile. Elle vise à réduire les niveaux d'exposition au niveau le plus bas possible tout en préservant la qualité du service rendu. Après négociation avec les opérateurs, la Ville de Paris a obtenu un niveau maximal d'exposition aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile de 5V/m pour les émetteurs 2G, 3G et de 7V/m pour les émetteurs 2G, 3G et 4G. Ces valeurs sont très en deçà des valeurs limites d'exposition nationales (entre 40 et 61V/m).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, un nouveau dispositif de surveillance et de mesures des ondes électromagnétiques a été mis en place par l'État. Ce dispositif vise à renforcer la transparence et l'indépendance du financement des mesures. Il permet de faire mesurer gratuitement l'exposition aux ondes électromagnétiques (FM, TV, WIFI, PMR, Téléphonie mobile) tant dans les locaux d'habitation que dans les lieux accessibles au public. En 2014, 369 mesures ont été réalisées par la Direction en charge de l'environnement : dans 88% des cas, les niveaux d'exposition étaient inférieurs à 1V/m et dans

8,7% des cas étaient compris entre 1 et 2 V/m. Le bilan des campagnes de mesures 2015 devrait permettre d'évaluer la contribution de la mise en service de la 4G, en cours de déploiement depuis 2014.



LES SERVICES DE LA VILLE DÉVELOPPENT DE NOUVEAUX OUTILS POUR LES SOLS POLLUÉS

Maîtriser la connaissance des sols et des parcelles du territoire devient désormais une composante majeure de l'exploitation et de l'aménagement des sites urbains. Une base de données géo-référencées collaborative dénommée «GéoSol» a été créée en 2013 par la Direction des espaces verts et de l'environnement et le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (LHVP). Son objectif est d'assurer une conservation de l'historique des nombreuses actions menées par les différents services de la Ville (études historiques, diagnostics, travaux de dépollution, mesures d'exploitation et de surveillance, etc.) et d'en donner un accès aisé aux différents acteurs concernés par l'aménagement des territoires et l'utilisation d'un outil cartographique.



LA VILLE S'ENGAGE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE SES AGENTS

Les mesures sur les risques professionnels sont issues de l'accord cadre «santé-sécurité» au travail, signé en 2012, qui vise à mieux prévenir les risques professionnels auxquels sont confrontés les agents de la Ville. En particulier, des actions en matière de prévention des Troubles-musculosquelettiques (TMS), de risque chimique et de Risques psychosociaux (RPS) ont été mises en œuvre. Sur ce dernier risque, l'effort de la collectivité est accentué en 2015 avec la mise en œuvre de l'Accord cadre national relatif à la prévention des RPS dans les fonctions publiques.

De nouveaux Comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont été installés en 2015. Leurs prérogatives renforcées et leurs compétences étendues permettent un dialogue social approfondi en matière de santé et sécurité au travail.

Les services municipaux de l'assainissement ont poursuivi leur démarche de recensement des activités susceptibles d'exposer les agents à des empoussièrtements d'amiante. Des mesures ont été réalisées au premier semestre 2014 sur l'activité de cheminement dans les égouts, en collaboration avec le Laboratoire d'études des particules inhalées de la Ville de Paris (LEPI). Les résultats des prélèvements réalisés indiquent un nombre de fibres par litre en-dessous des limites sanitaires. En parallèle, des consignes précises de prévention ont été diffusées à l'ensemble des intervenants en égouts et 3 séminaires ont été organisés



Protection des agents contre l'amiante. © DVD

sur les caractéristiques et les risques sanitaires dus à l'amiante et au brai de houille en égout. De plus, les entreprises intervenant dans les égouts se sont engagées dans les démarches de certification indispensables à la réalisation de travaux de désamiantage.

La présence d'amiante sur la voirie a entraîné la généralisation du repérage de cette fibre avant la démolition des tapis. À ce jour, plusieurs chantiers de désamiantage de voirie ont été réalisés (boulevard Carnot (12^e), rue de Solferino (7^e), quai d'Issy (15^e) et sur le chantier du prolongement du T3 Porte d'Asnières). Enfin, pour tenir compte des risques chimiques et biologiques, des masques ventilés ont été distribués à l'ensemble des égoutiers concernés de la Direction de la propreté et de l'eau.



Talus Charles Renouvier (20^e). © AEU

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ À PARIS : LES TRAMES VERTE ET BLEUE

La présence de la nature en ville contribue à l'amélioration du cadre de vie des citadins et de leur santé, à la réduction des îlots de chaleur et de la pollution. Cette indispensable biodiversité urbaine dispense de nombreux services aux citoyens notamment au travers de ses aménités esthétiques et sociales : elle participe à l'attractivité de la ville et à sa valorisation touristique, elle remplit une fonction pédagogique envers les enfants et les adultes, elle nous rappelle les saisons et le rythme de la vie, elle apporte bien-être et îlots de fraîcheur. Elle est intégrée dans les enjeux stratégiques de Paris définis par la nouvelle équipe municipale au travers des objectifs ambitieux de végétalisation.

À l'échelon international comme au niveau local, les stratégies de lutte contre l'érosion de la biodiversité se sont toutes fixées comme objectif prioritaire de réduire la destruction des habitats naturels, lieux de vie des espèces et d'installer ou restaurer des continuités écologiques par de nouvelles formes de végétalisation : en pouvant circuler, les populations animales et de plantes sauvages peuvent mieux résister aux pollutions, au changement climatique et à la pression de l'homme. Ces continuités écologiques sont terrestres (trames vertes) ou aquatiques (trames bleues). Elles relient des réservoirs de biodiversité où les espèces peuvent se réfugier, s'alimenter et se reproduire. Elles constituent les trames verte et bleue qui seront développées à Paris en 2016.

La démarche d'élaboration des Chemins de la Nature à Paris a conduit à réaliser un diagnostic écologique du territoire parisien au cours de ces deux dernières années. Il a permis d'appréhender la diversité des habitats, de mettre en exergue les espaces à enjeux et de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes.

Ainsi, 16 % de la surface de Paris et les deux bois ont été qualifiés en « réservoirs urbains de biodiversité fonctionnels » - principaux espaces parisiens sources de biodiversité. Parallèlement à ce travail de qualification écologique et d'identification des continuités qui se poursuit, une étude sur la présence des espèces cibles au sein des réservoirs de biodiversité est actuellement en cours.

À Paris, si les espèces qui composent la biodiversité spontanée sont encore nombreuses, leurs populations sont souvent extrêmement réduites, certaines diminuent, d'autres disparaissent ou se maintiennent avec difficulté dans des espaces restreints. La fragmentation des espaces, l'artificialisation et la dégradation des sols, la réduction des espaces de pleine terre, la pression des usages, l'uniformisation des habitats, la disparition des milieux les plus favorables représentent les pressions qui pèsent sur cette fragile biodiversité pourtant indispensable au bien-être en ville. Ce sont autant de motivations pour poursuivre la végétalisation du territoire parisien, de manière plus qualitative, plus diversifiée et avec des plantes plus locales.

La Maire de Paris a confié à son adjointe chargée des espaces verts de nouveaux objectifs ambitieux en vue de réaliser d'ici 2020 pour végétaliser la ville : 100 hectares de toits et murs végétalisés dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine, 30 hectares d'espaces verts supplémentaires ouverts au public, la plantation de 20 000 nouveaux arbres. En parallèle, la Ville se propose de « reconquérir » la Petite Ceinture ferroviaire et de transformer les centres sportifs en parcs sportifs et de loisirs participant pleinement à l'ambition de végétalisation. La Ville de Paris réalisera une vingtaine de « rues végétales ».

LES SERVICES DE LA VILLE POURSUIVENT LEURS TRAVAUX POUR MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ PARISIENNE

La connaissance de la biodiversité à Paris ainsi que le partage des données s'améliorent continuellement. De très nombreux inventaires et études sont en effet réalisés par différents acteurs du territoire, impliqués dans une démarche de travail en commun : les services de la Ville, particulièrement ceux de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, des institutions comme le Muséum national d'Histoire naturelle, des associations comme le Centre Ornithologique d'Île de France (CORIF) ou la Ligue de protection des oiseaux LPO, des bureaux d'études, des particuliers experts (la liste n'est pas exhaustive) et le grand public via les sciences participatives.

LES ENJEUX DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SONT DÉSORMAIS IDENTIFIÉS

L'étude de la faune et de la flore de la capitale montre un réel potentiel, dans un équilibre fragile. Sur les quelques 778 plantes supérieures et 1 300 espèces animales recensées au cours de ces dernières décennies à Paris, au moins 9 espèces végétales et 159 espèces animales sont protégées au niveau régional ou national, et plusieurs sont menacées (catégories en tête des Listes Rouges régionales). L'objectif majeur de ces listes est d'alerter le public, les aménageurs et les décideurs sur l'ampleur du risque de disparition voire d'extinction qui frappe de nombreuses espèces et sur la nécessité de développer des politiques de préservation.

Depuis 2010, la base de données naturalistes de la Ville (SERENA) permet de regrouper les différentes observations faites sur le territoire, qu'elles soient ponctuelles, ou le résultat d'inventaires, d'études et de suivis. À ce jour, plus de 29 000 données sont réunies. Cet outil permet de répondre à la plupart des questions et attentes des acteurs (associations, public, aménageurs, gestionnaires), et de se faire une idée de la répartition des espèces dans l'espace et dans le temps. Néanmoins, la connaissance de la biodiversité du territoire reste à approfondir, et à davantage partager.

Toutes ces observations permettent d'alerter les services de la ville notamment sur l'état de la flore. La proportion d'espèces de plantes vasculaires locales semble baisser sensiblement depuis 2005. À contrario, le territoire compte 114 espèces végétales exotiques envahissantes soit environ 9 % de la flore.



Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), fruit. © X. Japiot

Ces éléments servent de base de réflexion pour la mise en œuvre de mesures appropriées afin d'enrayer leur installation et leur prolifération.

Une étude sur la biodiversité et les continuités écologiques de la Petite Ceinture ferroviaire a été réalisée avec SNCF Réseau et les associations en charge de sa gestion en 2014 et 2015. Elle a apporté de nombreuses données naturalistes. Elle a proposé une analyse fine de la continuité écologique de l'emprise et de sa liaison avec les espaces limitrophes. L'étude a pour la première fois permis d'appréhender cette friche ferroviaire comme un lien entre les grands réservoirs parisiens.

Concernant la flore vasculaire (plantes à fleurs et fougères...), 254 espèces floristiques ont été recensées, parmi lesquelles 18 espèces sont considérées comme assez rares, voire très rares en Île-de-France. Des espèces animales patrimoniales y sont présentes. Elles exploitent ce linéaire à plusieurs titres : déplacement, halte migratoire, gîte, reproduction, prédation et nourrissage. La cartographie des habitats a confirmé que la Petite Ceinture est composée en très grande majorité de sols perméables, dont la moitié est végétalisée. Il s'agit notamment de végétation indigène et de ballast.

Les sous-trames les plus présentes sont les sous-trames herbacées et arborées et des milieux minéraux perméables. La sous-trame arbustive est moins bien représentée et très discontinue. L'ensemble de la végétation existante, spontanée, se contente du sol en place et ne nécessite aucun arrosage : elle est particulièrement adaptée et résiliente. L'analyse a permis d'étudier le rôle de la Petite Ceinture en termes de continuité écologique pour chacune des sous-trames et en termes de connectivité entre les réservoirs de biodiversité. L'étude a confirmé enfin l'exemplarité des modes de gestion actuels, mis en place par SNCF Réseau avec les associations d'insertion qui en ont la charge.



Oiseau nicheur Rouge-queue noir (*Phoenicurus ochruros*), adulte femelle. © X. Japiot

LA VILLE CHOISIT L'INDEX DE SINGAPOUR POUR ÉVALUER SA POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

La Ville de Paris évalue la politique urbaine de biodiversité globale mise en œuvre sur le territoire parisien. Son objectif est d'en mesurer les évolutions au fil du temps et de dresser, à un instant donné, une image de la biodiversité à Paris. Cette démarche doit également préciser les menaces qui pèsent sur elle, les bienfaits qu'elle fournit et les réponses apportées par les acteurs du territoire pour la préserver. Forte de sa connaissance enrichie sur la biodiversité, la Ville de Paris s'est lancée en 2015 dans le calcul de l'[index de Singapour](#). Elle formalise ainsi son inscription dans la réflexion mondiale sur la biodiversité en milieu urbain. Cet outil d'aide à la décision permet de préconiser le renforcement de nombreuses actions concrètes pour préserver les habitats et maintenir les populations à Paris :

- préserver ou restaurer la perméabilité des sols,
- conserver des arbres anciens,
- développer des milieux humides dans chaque nouvel espace vert qui le permet,
- collaborer avec les différents organismes experts dans le domaine qui s'y prête (associations, institutions, agences gouvernementales,...), afin d'accompagner et de renforcer la cohérence des actions menées sur l'ensemble du territoire.

PARIS LANCE L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ

Dans un contexte international en pleine évolution pour la protection de la biodiversité, et face à l'importance du sujet et de sa fragilité, il est impératif d'avoir une réflexion commune sur de nouvelles actions à développer pour transformer le territoire et améliorer la cadre de vie des Parisien-nes. Le [Plan de préservation et de renforcement de la Biodiversité](#) voté au Conseil de Paris en novembre 2011 traduit l'engagement de la ville pour restaurer la nature et la biodiversité sur son territoire.

Issu d'une démarche participative de citoyens, professionnels et scientifiques, il est constitué de 30 actions articulées autour de 3 axes :

1. renforcer les trames verte et bleue,
2. faire de la biodiversité un élément structurant de l'action municipale,
3. accompagner les directions de la Ville de Paris, sensibiliser les citoyens et mobiliser les acteurs du territoire.

Depuis cette adoption, une révision générale du Plan biodiversité 2011 est devenue nécessaire : les objectifs de la mandature permettent de renforcer la place de la nature à Paris, de développer une ville où la nature n'est plus seulement cantonnée dans les espaces verts, d'impulser un discours et une pédagogie de la biodiversité ; le contexte législatif et réglementaire a évolué au travers des Lois Grenelle, du Schéma régional de cohérence écologique ([SRCE](#)), de la future Loi relative à la biodiversité ou de la modification générale du Plan local d'urbanisme ; les avancées des premières années de mise en œuvre du Plan biodiversité 2011 y incitent également.

C'est pourquoi la Ville va initier et élaborer un nouveau Plan biodiversité. Il sera le fruit d'une action concertée et participative sur tout le territoire parisien et francilien, et aussi locale avec les différents arrondissements de Paris. Une première phase consacrée au bilan du Plan biodiversité 2011 mobilisera les acteurs du territoire d'ici la fin de l'année 2015, puis la seconde phase liée à la rédaction du nouveau plan aboutira à un vote du nouveau Plan au Conseil de Paris à l'automne 2016.



UN NOUVEAU SCHÉMA D'ORIENTATION DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE PARISIEN SE DESSINE: LES CHEMINS DE LA NATURE

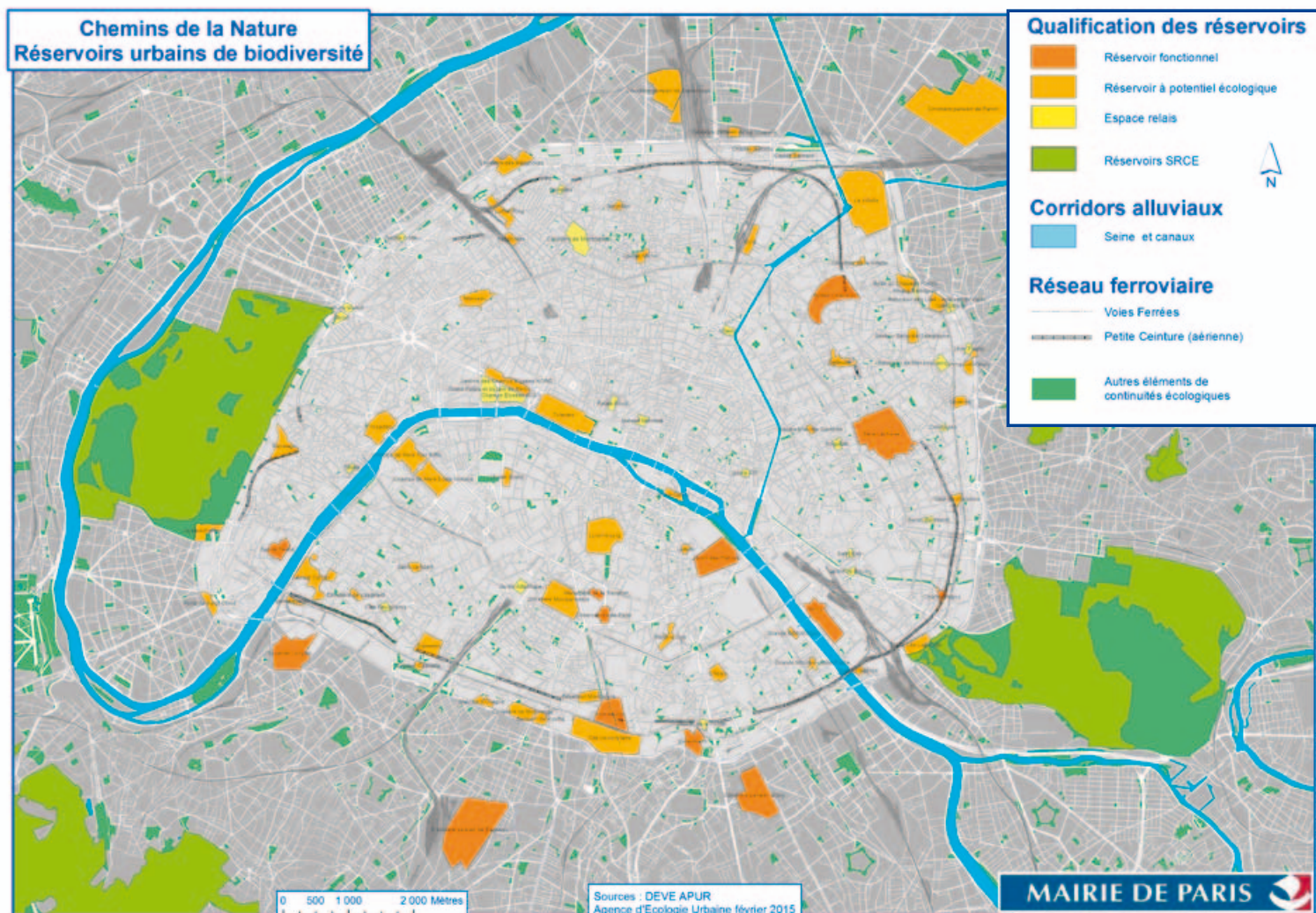


Une trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, qui relie entre eux les réservoirs de biodiversité par des corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité sont des zones sources où des populations animales et végétales peuvent se réfugier, trouver leur alimentation et se reproduire. Les corridors écologiques sont des axes identifiés en tant que couloirs de dispersion. Ils permettent le déplacement des espèces végétales et animales et donc le brassage génétique. Par la connexion des réservoirs entre eux et par le renforcement de chaque élément du réseau ainsi constitué

la biodiversité du territoire peut s'enrichir. À l'image de nos propres villes connectées par des voies de circulation, ce réseau écologique correspond à une infrastructure verte. Il peut se décliner à toute échelle, nationale, régionale tout comme à l'échelle d'un territoire urbain dense comme Paris. Le schéma d'orientation qui découlera des études en cours est dès à présent désigné comme les Chemins de la Nature.

Vecteurs d'accroissement de la diversité biologique et de la fonctionnalité des écosystèmes, essentiels à la qualité de vie des Parisien-nes, les Chemins de la Nature visent également à être créateurs de lien social et économique. Ils constituent autant de réseaux de promenades, de circulations « douces », d'espaces de respiration. Ils se prêtent également à l'aménagement de vergers et de potagers urbains. Mieux encore, les habitats et les espèces sauvages portés par ces réseaux conforteront la mise en place d'une agriculture urbaine écologique et durable.

Les chemins de la nature participent également au développement des bienfaits environnementaux: la végétalisation, y compris du bâti urbain, contribue à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement sonore en multipliant les espaces de tranquillité. C'est une démarche qui accompagne l'objectif





Paon du jour (*Inachis io*), adulte. © X. Japiot

d'atténuation des effets d'îlots de chaleur urbains en créant des îlots de fraîcheur. Elle est une opportunité pour Paris de devenir la plus résiliente possible face au changement climatique.

Les Chemins de la Nature créent enfin un levier audacieux pour lutter contre l'érosion de la biodiversité provoquée par la fragmentation et l'isolement des espaces de nature. Les territoires urbains, tel que Paris et son environnement métropolitain, en continue mutation, sont devenus des lieux incontournables de la préservation de la nature, essentielle à notre avenir commun. De plus, les Chemins de la Nature s'intègrent dans **le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la Région Île-de-France adopté à l'automne 2013**.

Ce SRCE donne les grandes orientations de requalification des continuités écologiques de la région. Les études sont en cours pour décliner ces préconisations sur le territoire parisien. Elles doivent déboucher sur l'élaboration concertée des Chemins de la Nature.

LES AVANCÉES DE LA DÉMARCHÉ PARISIENNE

Le diagnostic mené en 2014-2015 sur le territoire a permis d'identifier et d'évaluer la qualité écologique des réservoirs parisiens (grands espaces verts, parcs, cimetières...). Des corridors écologiques potentiels ont été identifiés et sont en cours de qualification, grâce à la recherche des axes végétalisés ou aquatiques reliant entre eux les réservoirs.

La suite de la démarche conduira à cartographier ce diagnostic : les réservoirs et leur qualité, les corridors et leur qualité, les éléments fragmentant de ce réseau ainsi que les ruptures de continuité.



Pudibonde (*Calliteara pudibunda*), larve. © X. Japiot

LES CHEMINS DE LA NATURE DÉFINISSENT LES VOIES POUR AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

Définis en 2016, ils permettront d'identifier l'ensemble des leviers de renforcement de la qualité et de la connectivité du réseau, c'est à dire, d'améliorer la qualité écologique des corridors et des réservoirs, de réduire les ruptures de continuités et de créer de nouveaux corridors et réservoirs. Ces principes de renforcement, et les objectifs à atteindre, seront définis avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés : mairies d'arrondissement, gestionnaires d'espaces verts, aménageurs, paysagistes, urbanistes...

La nouvelle carte obtenue valorisera les actions de préservation, de végétalisation ou de re-végétalisation engagées par les acteurs concernés. Elle s'appuiera sur les partenariats, formels ou informels, qui s'établissent entre les collectivités et les services qui y contribuent, à différentes échelles de la métropole. Un travail analogue est en effet engagé par les territoires d'Est Ensemble, de Plaine Commune, ou encore de Grand Paris Seine Ouest. Il s'agira non seulement de favoriser, via les continuités écologiques, le déplacement des espèces, mais aussi d'accompagner tous les espaces publics et circulations douces d'une végétation adaptée et vivante.



LA VÉGÉTALISATION DE PARIS SE POURSUIT



La végétalisation de Paris pour renforcer la biodiversité passe par plusieurs vecteurs. Le premier est piloté par la Ville via la création de nouveaux espaces verts ou promenades, le second repose sur l'initiative des Parisien-nes.

LES SERVICES MUNICIPAUX ONT OUVERT 5,1 HECTARES DE NOUVEAUX ESPACES VERTS

Les opérations les plus marquantes ont été les 11 250 m² de la **Forêt linéaire** dans la ZAC Claude Bernard en rive Sud du boulevard périphérique et les 22 000 m² de la 2^e tranche (1^{ère} phase) du Parc Martin Luther King.

NOM	ARRONDISSEMENT	CRÉATION/EXTENSION	SURFACE
Jardin de la rue des Rosiers	75004	extension	1 100 m ²
Jardin Combattants de la Nueve	75004	ouverture	1 600 m ²
Jardin du Potager	75007	création	3 500 m ²
Jardin de la Dalle des Olympiades	75013	création	950 m ²
Jardin Charles Trenet (ZAC de Rungis)	75013	création	5 000 m ²
Jardin André-Citroën	75015	extension	3 670 m ²
Parc Clichy-Batignolles Martin Luther King	75017	extension	22 000 m ²
Square du 20 rue du Département	75018	création	1 010 m ²
La Forêt Linéaire	75019	création	11 250 m ²
Jardin Fréquel-Fontarbie	75020	création	1 000 m ²

L'année 2015 est marquée par l'ouverture du jardin Charles Trenet (13^e) (2^e trimestre) et par l'ouverture au public à l'automne d'un tronçon de la Petite Ceinture dans le 13^e arrondissement représentant une nouvelle promenade de 1 hectare reliant plusieurs jardins de l'arrondissement.



Square 20 rue du département (18e). © J.-P. Vigié



Jardin Charles-Trenet (13^e). © J.-P. Vigié



Parc André-Citroën (15^e). © J.-P. Vigié



PROMU 2015

«**Jardins de Babylone**» (verdure à la verticale) est une entreprise ayant une expérience depuis plus de 10 ans dans la réalisation de murs végétaux intérieurs et extérieurs, aux structures conçues à partir de matières plastiques recyclées pour y placer des plantes du bassin parisien qui régulent les insectes butineurs urbains.

4 800 NOUVEAUX ARBRES ONT DÉJÀ ÉTÉ PLANTÉS

Ils ont été plantés dans le cadre du programme de mandature fixant l'objectif de planter 20 000 nouveaux arbres. La Forêt linéaire (19^e) en compte 3 300. Cet effort en faveur des plantations d'arbres doit être relayé par tous les acteurs du territoire. Par exemple, le projet de rénovation de la Maison de la Radio a permis de planter 420 arbres.



Parc Martin-Luther-King (17^e). © J.-P. Viguié



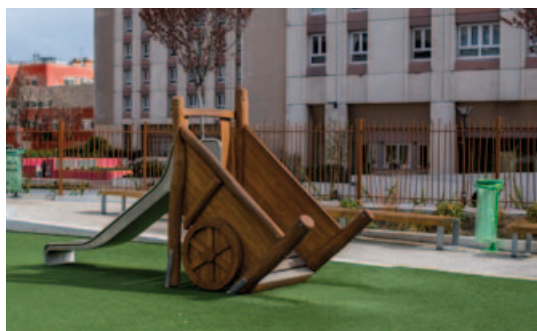
Jardin Frequel-Fontarabie (20^e). © C. Noël



Jardin du potager (7^e). © C. Noël



Forêt lineaire (19^e). © J.-P. Viguié



Jardin de la Dalle des Olympiades (13^e). © C. Noël



Jardin rue des rosiers (4^e). © J.-P. Viguié



Jardin des combattants de la Nueve (4^e). © C. Noël

DE NOUVELLES PROMENADES PLANTÉES SE DÉPLOIENT DANS PARIS

Les aménagements effectués par la Ville contribuent au renforcement de la nature en ville. Certaines voies des bois de Paris, comme par exemple la Route de la Gerbe (bois de Vincennes) retrouvent leur aspect forestier. Ces opérations s'inscrivent dans une démarche de management environnemental Iso 14 001. Plus au nord, la Ville crée une nouvelle promenade plantée située le long du boulevard Péreire (17^e) en lien avec l'opération d'urbanisme Saussure. La Promenade du Bd MacDonald et de la rue Gaston Tessier (19^e) a été conçue également dans cette perspective avec des espaces fortement végétalisés et ouverts. Ce site sera livré en deux temps d'ici 2016. Le Centre Sportif Léo Lagrange (12^e) fait l'objet d'un diagnostic afin d'identifier ses potentialités en termes de corridors et réservoirs écologiques. Cette démarche permet de sensibiliser les gestionnaires de sites à la nature des habitats. Une expérimentation à l'automne 2015 porte sur l'insertion dans les trames vertes des 50 abris voyageurs à toiture végétalisée.

LE PROLONGEMENT DE LA PASSERELLE DU CAMBODGE (14^E) EST UN PROJET MÉTROPOLITAIN EXEMPLAIRE

Cette liaison est à la croisée de plusieurs sites participant à la biodiversité et la continuité des itinéraires cyclables. Située entre la Cité Universitaire de Paris et la Ville de Gentilly, elle enjambe le boulevard périphérique parisien. Le projet de prolongement permet de renforcer la trame verte présente dans ce périmètre. Il participe au maintien de la nature en milieu urbain en favorisant un nouveau corridor de biodiversité entre Paris, Gentilly et le Val de Marne. Réservée à la traversée des piétons et des personnes à mobilité réduite, la passerelle se raccordera au réseau de circulations douces et d'itinéraires de promenades irriguant le territoire.

Ce projet multi-partenarial piloté par la Ville de Paris est co-financé par la Région Île-de-France, le département du Val-de-Marne, l'État et la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre.

UNE NOUVELLE MARE ÉCOLOGIQUE EST INSTALLÉE DANS LE JARDIN VILLEMIN (10^E)

Dans le cadre du programme de création de 40 mares écologiques, les jardiniers de la ville ont créé une mare écologique au jardin Villemin (10^e). Ce nouveau milieu humide de 40m² se compose de plantes filtrantes pour recycler l'eau et d'une pompe. Il accueille des espèces animales (libellules...) et végétales sauvages et spontanées (salicaire commune, menthe aquatique...) inféodées à ce type d'habitat. Un point d'eau est prévu pour les oiseaux. Les milieux aquatiques participent à la réalisation de la trame bleue parisienne nécessaire à la préservation de la biodiversité et représente une solution naturelle pour rafraîchir localement. Plusieurs mares et milieux humides sont également installés dans le square Maurice Gardette (11^e).



Libellules Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*), adulte mâle, 16-07-2006. © X. Japiot



Mare villemin (10^e). © S. Tabillon

LA VÉGÉTALISATION DE PARIS ENTRE DANS DES PROGRAMMES DE RECHERCHE

Préserver la biodiversité implique la mise en œuvre rapide d'actions sur le territoire mais également une réflexion plus approfondie à laquelle le monde scientifique doit être associé. Dans cette perspective, la Mairie de Paris s'est associée au programme de recherche **RENATU**. Il vise à analyser des processus de renaturation en tissu urbain dense en relation avec les infrastructures linéaires de transport urbaines et leurs emprises sur le territoire de la métropole du Grand Paris. Cette étude est financée dans le cadre du programme **ITTECOP** (Infrastructures de Transports Terrestres, ECOSystèmes et Paysages) conduit notamment par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, de l'Énergie et par l'ADEME.

En parallèle, la Ville est associée au programme de recherche **ECOVILLE** financé par l'Agence Nationale de la Recherche, portant sur « la végétalisation des murs comme outil de résilience urbaine ». Il s'agit de mener une réflexion globale sur l'urbanisme et sur la mise en place des trames vertes en ville dense. Mieux connaître ce qui se fait à l'étranger, rechercher des solutions et entreprendre des travaux expérimentaux à l'échelle du bâti, sont les principaux objectifs de cette étude scientifique.

Dans le domaine de la science, la Ville a organisé un Meetup sur les sciences participatives en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle (**MNHN**). Il avait pour objectif d'améliorer les outils participatifs dans le domaine des sciences naturalistes. Une prochaine réunion portera sur la mise en place d'un observatoire citoyen de l'environnement en lien avec le MNHM et l'Université Paris 6.

.....

FOCUS : L'ÉCOLE DU BREUIL EST AU CŒUR DES MÉTIERS DÉDIÉS AU VÉGÉTAL ET À LA BIODIVERSITÉ

Cet établissement de la Ville de Paris est géré par la direction des espaces verts et de l'environnement. Il prépare jeunes et adultes aux diplômes de la filière aménagements paysagers, du CAP agricole jusqu'à la licence professionnelle. L'école développe une offre pour les professionnels et les amateurs. Sa bibliothèque spécialisée est à la disposition de tous et une grande partie de ses 23 hectares d'espace pédagogique est ouverte au public. Elle présente dans des jardins thématiques une collection végétale exceptionnelle. Labellisée «Éco-Jardin» en 2013, elle a reçu en 2014 le label «Jardin Remarquable» décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication.

La formation initiale concerne près de 280 étudiants en formation scolaire ou en apprentissage accessible après le collège, après le Bac ou à un niveau Bac+2. La formation pour adultes - 8800 jours de formation et 3446 auditeurs en 2014 - innove pour accompagner et anticiper des évolutions indispensables. En 2015, les jardiniers sont formés in situ aux pratiques d'observation et d'inventaires de la faune et de la flore et sur la biodiversité des arbres urbains.

L'offre des cours de jardinage pour amateurs (1000 en 2014) est enrichie de nouvelles formations en 2015 en partenariat avec les Cours Municipaux d'Adultes, sur le thème de l'agriculture urbaine : potager d'hiver, potager d'été, verger urbain. L'**École Du Breuil** se distingue par des taux de réussite aux examens supérieurs à la moyenne nationale, par des prix (aux journées des plantes de Courson à l'automne 2013 par exemple) et des récompenses (médailles d'or aux concours régional et national de reconnaissance des végétaux).



École du Breuil. © C. Noël

.....

LA NATURE S'INSTALLE SUR LES BÂTIMENTS ET DANS L'ESPACE PUBLIC

.....

L'une des originalités du programme de la nouvelle mandature est bien de ne plus cantonner la végétalisation aux parcs et jardins mais de la développer dans l'espace public et sur les murs et les toits des bâtiments.



Mur végétalisé école polyvalente, rue buffet (17^e). © S. Tabillon

QUEL POTENTIEL DE VÉGÉTALISATION ?

Les ambitions de la Ville de Paris en matière de végétalisation impliquent de recenser et analyser le potentiel des surfaces à végétaliser tant sur le domaine public, les concessions de la Ville que sur le privé. Toutes les directions de la Ville mènent un inventaire détaillé de leurs bâtiments. À titre d'exemple, la Direction des familles et de la petite enfance vise à végétaliser 2 à 3 hectares supplémentaires d'ici 2020.

LE LOGEMENT SOCIAL POURRAIT ACCUEILLIR 5 HECTARES DE VÉGÉTALISATIONS D'ICI À 2020

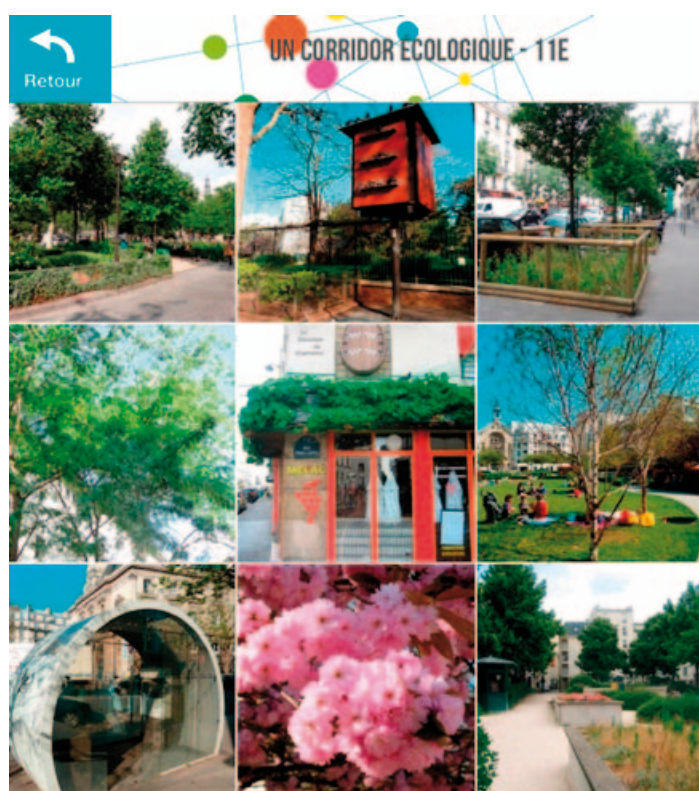
Pour soutenir l'action des bailleurs sociaux en la matière, la Direction du logement et de l'habitat de la Ville a mis en place un financement spécifique.

Il est ouvert à tous les projets de végétalisation sur le bâti existant. Les constructions neuves doivent, elles, faire l'objet d'une végétalisation systématique du bâti intégrée au projet.

Deux types de financements concernent les rénovations :

- 160€/m² de surface végétalisée créée sur les toitures et les murs.
- 10 000€/projet d'agriculture urbaine.

2,7 hectares de végétalisation pourront être ainsi financés sur le patrimoine existant jusqu'en 2020, en cohérence avec l'objectif global de 5 hectares des bailleurs sociaux de la Ville. Le financement doit également permettre la réalisation d'une quarantaine d'accès pour les personnes afin de faciliter l'installation de projets d'agriculture urbaine, d'ici à 2020.



PARIS A ÉTÉ RÉCOMPENSÉE LORS DU 4^E INTERNATIONAL GREEN ROOF CONGRESS

L'[International Green Roof Association](#) est un réseau international qui promeut l'information sur les enjeux de toitures et façades végétalisées et connectées. La collectivité a reçu le 20 avril 2015, un prix pour sa stratégie en matière de végétalisation des bâtiments, au 4^e International Green Roof Congress. Cette récompense distingue les villes qui développent des actions engagées en faveur des toits végétalisés.

LES PARISIEN-NES VÉGÉTALISENT LA VILLE

Parmi les opérations plébiscitées par les habitants lors du 1^{er} [budget participatif](#) en 2014 figure le projet « des jardins sur les murs » consistant à végétaliser 40 murs de bâtiments ou d'ouvrages d'art. La réalisation est en cours. Les 9 murs réalisés fin juillet 2015 représentent une surface de 700 m².

Cet attrait pour rendre leur ville plus verte s'est confirmé en 2015. Les Parisien-nes ont choisi de consacrer un tiers du budget des projets parisiens à des projets de végétalisation, soit 11,8 M€. Ces derniers concernent la reconquête de la petite ceinture qui accueillera des activités notamment de loisirs et de promenade dans le respect de la biodiversité. 10 nouveaux lieux d'agriculture urbaine seront également créés dans Paris. Enfin, 10 000 m² de toits et de terrasses pourront être végétalisés.

Le programme de mandature prévoit la [végétalisation de 200 lieux](#) répartis dans Paris sur proposition des Parisien-nes. Pour ce faire, un appel à propositions a été lancé en juillet 2014 et les habitants ont pu formuler leurs propositions grâce à une [application](#) disponible sur smartphones. Plus de 1 500 propositions ont été reçues et 209 d'entre elles



Rue crémeux (12^e). © J.-B. Gurliat



Budget participatif 2015. © M. Verhille

ont été sélectionnées après un examen de faisabilité et d'opportunité par les services. Les murs végétalisés et la pose de bacs plantés sur l'espace public représentent plus de 60% des propositions. La mise en place des 209 points s'échelonne jusqu'au premier semestre 2016.

Les Parisien-nés peuvent désormais végétaliser l'espace public. Le **permis de végétaliser**, créé en juin 2015, permet aux habitants, associations, commerçants et entreprises, de réaliser et d'entretenir eux-mêmes une plantation sur l'espace public. Il suffit pour eux de demander, via une plateforme web, une autorisation remise gratuitement pour occuper le domaine public. Le dispositif a connu un franc succès avec plus de 350 demandes de permis de végétaliser déposées trois mois après son lancement.

Les appels à projets relatifs à la végétalisation du bâti et au développement de l'agriculture urbaine sont conçus pour être la vitrine et les démonstrateurs de la capacité des propriétaires parisiens (privés et publics, dont la Ville de Paris) à végétaliser les façades et les toits de leurs immeubles existants ainsi qu'à développer des projets d'agriculture urbaine. Ces appels à projets valoriseront l'engagement de ces propriétaires pionniers.

Pour aider les citoyens à mieux appréhender les enjeux des Plans Climat-Énergie, Biodiversité ou Alimentation durable, la Ville organise des **visites guidées** dans la capitale. Entre 2014 et 2015, plus de 45 visites ont été proposées à près de 4 000 Parisien-nés par des conférenciers sur les sujets de la végétalisation des pieds d'arbres, des murs et des toitures, l'écolabellisation des jardins parisiens et leur histoire.

C'est une façon originale de découvrir les nouvelles réalisations environnementales en matière de déplacement, d'habitat, d'urbanisme, d'alimentation, de gestion des déchets, de biodiversité ou d'énergies renouvelables (toitures solaires, géothermie...). Ces visites valorisent également la manière dont les habitants se sont impliqués dans les processus de démocratie participative en proposant des aménagements et en les faisant vivre.



En parallèle de ces visites, **l'application smartphone gratuite « Balades Paris durable »** s'enrichit régulièrement de nouveaux parcours que les Parisien-nés peuvent suivre seul ou en famille. Elle propose des itinéraires pédestres pour découvrir la biodiversité urbaine. Des parcours de 2 heures environ sont proposés pour (re)découvrir Paris, sa faune, sa flore, ses jardins... 15 différents parcours sont disponibles sur Paris.fr et 3 nouvelles balades liées à la COP21 sont en ligne en 2015. L'application a été téléchargée plus de 9 000 fois.

DEUX ESPACES SONT OUVERTS AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS POUR LES INFORMER ET LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS DE VÉGÉTALISATION OU D'AGRICULTURE URBAINE

Maison Paris nature (12^e)

Missions: favoriser la compréhension de la biodiversité en ville et accompagner les projets en sa faveur.

La bibliothèque a reçu presque 13 000 Parisien-nés et le jardin des papillons a émerveillé près de 27 000 enfants et adultes. Des agents municipaux sont formés sur place.

Maison du jardinage (12^e)

Missions: développer la végétalisation participative par les acteurs du territoire de manière éco-responsable.

12 300 Parisien-nés ont été accueillis dans le jardin potager et dans les locaux.



Maison Paris Nature (12^e). © Paris.fr



Maison du jardinage (12^e). © Mairie de Paris SCEV



LA GESTION ÉCO-RESPONSABLE DES ESPACES VERTS CONTRIBUE À LA BIODIVERSITÉ



Dans la continuité des démarches parisiennes de labellisation écologique initiées depuis 2007 à Paris, en 2010, la Ville a signé un partenariat avec 8 autres villes françaises afin de lancer un écolabel national dénommé **ECO Jardin** certifiant la gestion écologique des espaces verts. L'objet de cette labellisation est de juger la politique écologique, les méthodes et moyens mis en œuvre par un gestionnaire qu'il soit public ou privé.

Des points essentiels sont évalués, parmi lesquels l'arrêt de l'utilisation des pesticides et engrais chimiques, la valorisation et la préservation de la biodiversité, l'utilisation raisonnée de l'eau, la formation des personnels, la mise en œuvre d'une gestion différenciée, ou la réduction et la valorisation des déchets verts. Des audits réalisés par un organisme indépendant permettent d'obtenir le label national grâce au respect des critères essentiels.

Fin 2015, l'ensemble des espaces verts de Paris auront été audités. 366 espaces verts sont d'ores et déjà labellisés et 87 le seront fin 2015. Le Bois de Vincennes a labellisé l'ensemble de son patrimoine ainsi que l'École du Breuil. Le bilan des labellisations est à ce jour très positif, un seul site n'ayant pas obtenu le label et deux autres étant en attente de son obtention.

Les 20 **cimetières** intra et extra-muros s'étendent sur 422 hectares. Depuis 2015, ils sont totalement gérés sans aucun traitement phytosanitaire. Depuis déjà plusieurs années, les services testent et mettent au point des méthodes d'entretien alternatives. Le cimetière parisien d'Ivry (94) accueille sept **hôtels pour hérissons** conçus par les services techniques de la Ville de Paris. Chaque foyer fait de bois naturel dispose d'un petit couloir d'entrée et d'une grande pièce à vivre. Ces abris ont été installés pour garantir la sécurité du mammifère le temps de son hibernation.

Quant aux **déchets verts**, la politique de réduction des volumes et la valorisation des excédents se poursuit. L'achat de broyeurs et de tondeuses à « kit mulching » s'amplifie. Ces équipements permettent de broyer l'herbe finement et de la déposer plus facilement sur le gazon pour le fertiliser.

Le développement du **parc de matériel électrique** pour les tâches nécessitant la mécanisation continue avec l'achat de petits véhicules et matériels divers. Silencieux et sans vibration, ces matériels sont utilisés plus confortablement par les jardiniers, respectent davantage le voisinage et ne produisent pas de polluants localement.



LA GESTION INNOVANTE DES ARBRES D'ALIGNEMENT

Pour assurer un suivi sanitaire réactif et au plus près des arbres sur le terrain, la gestion des 200 000 arbres parisiens repose sur une base de données, une cartographie et une application mobile. Ces arbres sont inspectés chaque année. 20% d'entre eux font l'objet d'un relevé phytosanitaire détaillé par les agents sylvicoles de la Ville. Depuis mars 2014, ce suivi est réalisé au moyen d'une application développée par les services de la Ville et utilisable sur une tablette tactile grand public. En 2014, cette innovation a été reconnue par le Prix Territoria.



Bassin de l'arsenal. © J.-B. Gurliat



L'AGRICULTURE URBAINE SE DÉPLOIE DANS LA CAPITALE



L'agriculture urbaine peut remplir de nombreuses fonctions en lien avec le développement durable, générant bienfaits environnementaux, économiques et sociaux. Ainsi, par exemple, selon les espèces choisies et les modes de culture, elle peut enrichir la végétalisation de la ville et sa biodiversité, elle est une économie locale créatrice d'emplois, elle crée des liens de proximité, elle offre des aliments de qualité consommés sans avoir besoin de transport ou de stockage, elle met en valeur des espaces délaissés, elle utilise des déchets urbains, elle crée un paysage urbain diversifié...

À Paris, l'agriculture urbaine est une priorité de la mandature avec, en particulier, l'objectif de déployer 33 hectares de toits et murs productifs d'ici à 2020, soit 330 000 m². Un travail de recensement des surfaces susceptibles d'accueillir de l'agriculture sur les bâtiments de la Ville est en cours. En parallèle, des vergers et des potagers sont déployés dans les écoles. Le développement de mini-fermes pédagogiques est en réflexion. Désormais, les grands projets d'aménagement répondent aux critères de mixité mêlant logements, bureaux, incubateurs, tiers lieux, espaces de vie collective et végétalisation productive. C'est par exemple, le cas de la future Halle de fret Chapelle International (18^e) qui prévoit l'implantation d'une exploitation agricole sur le toit sur une surface de 5 000 m².

Les initiatives privées se multiplient dans le sillage des jardins partagés, précurseurs dans ce domaine. Parmi les nouveaux agriculteurs urbains figurent des associations, des hôtels, des restaurants, ou des établissements d'enseignement. Pour mieux comprendre

les enjeux de l'agriculture urbaine et mobiliser les acteurs concernés, la Ville a lancé en 2015 un cycle de 8 conférences. Ces conférences ont déjà mobilisé plus de 2 000 Parisien·nes (architectes, paysagistes, chercheurs, porteurs de projets, particuliers, aménageurs, gestionnaires immobiliers, associations, etc.).

Des formations pratiques à destination des usagers sont également organisées régulièrement par la Ville au sein de la Ferme de Paris (12^e) (permaculture, élevages, etc.), de la Maison du Jardinage dans le parc de Bercy (12^e) (plantations, semis, etc.) ou de l'école Du Breuil (12^e).

APPEL À PROJETS VÉGÉTALISATIONS INNOVANTES PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE LAURÉATS DÉPLOIEMENT JUIN 2015



Paris sous les fraises :
production verticale
de fraises en toiture,
Galeries Lafayette (9^e)

© J.-O. Bled



Folies d'humus :
cultures « en lasagnes »
grâce à l'apport de déchets
alimentaires domestiques,
stade de la Muette
et piscine Henri
de Montherlant (16^e).

© J.-O. Bled



Macadam Farms :
systèmes productifs hors sol :
aquaponie, hydroponie,
bioponie, Maison de l'air
(Parc de Belleville (20^e))

© J.-O. Bled



V'île fertile :
ferme maraîchère
s'appuyant sur la
récupération des déchets
organiques urbains, jardin
d'agronomie tropicale,
bois de Vincennes (12^e)

© J.-O. Bled



Vergers urbains : production
fruitière alliant pédagogie,
sensibilisation, Halle Pajol
(18^e)

© Vergers urbains



Zambu :
le p'tit follo : potager
urbain sur roues, Maison
du jardinage, Parc de Bercy
(12^e), expérimentation
terminée

© Zambu



Up cycle :
culture de pleurotes sur
du marc de café recyclé,
Marché de Rungis (94)

© J.-O. Bled

L'AGRICULTURE URBAINE EST SOURCE D'INNOVATIONS

En 2013, la Ville et Paris&Co ont lancé un **appel à projets** sur les végétalisations innovantes. Le principe repose sur la mise à disposition du domaine public municipal en faveur des entrepreneurs et associations sélectionnés afin qu'ils puissent expérimenter de nouvelles formes d'activités agricoles urbaines et de nouveaux modèles économiques sur 3 ans, ou d'accompagnement pour trouver plus facilement des lieux d'implantation. Plusieurs projets lauréats ont été déployés en 2014-2015.

LES 111 JARDINS PARTAGÉS CULTIVENT DES FRUITS ET LÉGUMES

Depuis leur création en 2002, les **Jardins partagés** ont toujours eu un triple objectif : végétaliser la ville, faire participer les citoyens à l'amélioration de leur cadre de vie et inciter au développement de l'agriculture urbaine. Créé ou animé collectivement par des habitants, un jardin partagé promeut le jardinage écologique, via la charte « Main Verte », et préserve la biodiversité. Par ailleurs, il encourage les liens sociaux et intergénérationnels de quartier par le biais d'activités de jardinage, culturelles ou éducatives. En 2014, la Ville de Paris a créé 9 nouveaux emplacements et soutenu la création de 3 jardins partagés hors domaine de la Ville. En 2015, avec 8 nouveaux sites créés, Paris compte plus de 111 jardins partagés dont 7 solidaires (soit environ 5 ha).

Quelques jardins développent également une vocation thérapeutique en accueillant des structures médicales. Le réseau des jardins partagés implique plus de 3 000 membres adhérents.

LA VILLE COMESTIBLE S'EST INSTALLÉE PRÈS DE LA HALLE PAJOL

Situé au sein des jardins Rosa-Luxemburg (18^e), Commun jardin a ouvert en juillet 2014. L'association Vergers Urbains a pour ambition d'en faire un espace expérimental pour rendre « la ville comestible ». Elle organise un programme spécifique pour l'auberge de jeunesse de la Halle Pajol, les écoles et le collège proches.

Lieu de rencontres pour les habitants du quartier, le jardin accueille des événements artistiques, des rendez-vous pédagogiques, des ateliers pratiques, des repas à partir des récoltes du jardin. Et chacun peut s'inspirer de ces échanges et démonstrations pour développer l'agriculture urbaine sur son balcon ou son rebord de fenêtre.

L'AGRICULTURE URBAINE PRÉSENTÉE LORS DE LA FÊTE DES JARDINS SE RENOUVELLE CHAQUE ANNÉE

Avec 150 sites ouverts à tous et animés pendant tout un week-end chaque année, la Fête des Jardins à Paris vise à faire découvrir aux citoyens les trésors verts de la capitale, au travers de rencontres avec les acteurs des jardins, ateliers ludiques, visites guidées des parcs, randonnées... En 2014 et 2015, les acteurs et les savoir-faire de l'agriculture urbaine sont à l'honneur. Inventivité et enthousiasme sont au rendez-vous pour sensibiliser à l'agriculture de la métropole francilienne avec la présentation par exemple de fermes urbaines pédagogiques.

DES JARDINS POTAGERS DANS LES ÉCOLES PARISIENNES

Plusieurs centaines de sites de jardinage à vocation pédagogique sont hébergés au sein même des écoles ou crèches. 18 jardins pédagogiques sont situés sur des parcelles des espaces verts de la Ville.

L'essentiel du programme « cultiver dans mon école » est achevé. Depuis les vacances de la Toussaint 2015, la totalité des écoles parisiennes sont équipées de potagers pédagogiques. Seuls quelques sites dont les cours sont de taille très réduites nécessitent des solutions adaptées pour lesquelles des études sont en cours. Les animateurs et les enseignants sont accompagnés pour pouvoir aborder plus facilement avec les enfants des sujets comme le climat, la biodiversité en ville, l'alimentation et la consommation durable, la gestion raisonnée de l'eau, la santé environnementale avec le zéro phytosanitaire et les déchets organiques. Dès mai 2015, un kit de 30 fiches pédagogiques pour bien débuter un jardin a été distribué aux écoles.

Le programme « un verger dans mon école » est en cours de déploiement. En 2014, 8 vergers comportant 89 arbres fruitiers ont été installés. Une quarantaine de nouveaux vergers seront plantés pendant l'hiver 2015-2016. Des composteurs et des lombricomposteurs sont également implantés dans certaines écoles.

LA FERME DE PARIS APPREND LA PERMACULTURE DE MANIÈRE PARTICIPATIVE

Située dans le bois de Vincennes (12^e), la Ferme de Paris est une exploitation de 5 hectares, gérée dans le respect de l'environnement. Elle a accueilli 54 700 visiteurs l'année dernière. Pôle ressources, elle a pour vocation de sensibiliser le public et mobiliser les acteurs du territoire autour des enjeux de la production et de l'alimentation durables en milieu urbain. En 2014, la Ferme a initié un parcours de découverte

sur la permaculture. Cette manière de produire s'appuie sur les caractéristiques locales (sol, ressources du milieu, ensoleillement, site...), économise les ressources naturelles, préserve la biodiversité et respecte l'environnement naturel et l'homme. Les 6 ateliers alternant temps d'échange et activités pratiques ont mobilisé 300 participants. 2 000 m² ont été aménagés grâce à une démarche participative en 2014 et 2015. Les apprentis agriculteurs urbains apprennent à mettre en place des terrasses, à tailler des haies ou à choisir les végétaux, autant de principes incontournables de la permaculture.



Atelier permaculture. © C. Philbert



Ferme de Paris. © Mairie de Paris

DES POULAILLERS PÉDAGOGIQUES SE DÉPLOIENT DANS PARIS

Donner plus de place à la nature et à la biodiversité au cœur de la ville, développer des mini-fermes pédagogiques font aussi partie des grands projets de la Municipalité. Ainsi, un poulailler pédagogique a été installé en juin 2015 au sein du jardin de l'Hôtel de ville (4^e).

Il a été imaginé et réalisé par des écoliers des 4^e et 11^e arrondissements, encadrés par les designers de la start-up Collectif Prémices, en lien avec le Pavillon de l'arsenal. Dans une démarche d'économie circulaire et de réemploi, des matériaux de récupération ont été utilisés ainsi que la volonté d'une bonne intégration paysagère.

En tout, 14 poulaillers créés sous l'impulsion de la Ville ou de particuliers sont répartis sur 7 arrondissements. Ils hébergent 78 poules et coqs en octobre 2015.



Poulailler. © Mairie de Paris DEVE, AEU



PROMUS 2015

«**Veni Verdi**» est une association qui œuvre pour une agriculture urbaine, sociale, solidaire et participative en impliquant enfants, parents, habitants, enseignants pour transformer des espaces verts et des toitures inutilisées en potagers.

Elle gère les potagers et les jardins des collèges Matisse (20^e) et Pierre Mendès France (20^e), de l'école élémentaire Lesseps (11^e), de l'école expérimentale Vitruve (20^e) et du Jardin d'enfants Schubert (20^e), d'ERDF (2^e).

LA GESTION ÉCOLOGIQUE, GLOBALE ET SOLIDAIRE DE L'EAU EST ESSENTIELLE POUR LA CAPITALE

Les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels) sont intégrées au **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des**

eaux (SDAGE). Ce document répond à la directive-cadre européenne sur l'eau qui a fixé pour objectif de maintenir ou de restaurer un bon état qualitatif et quantitatif des eaux de surface et des eaux souterraines dans tous les pays de la communauté européenne.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine Normandie fait l'objet d'une révision en 2015 à laquelle Paris est associé.

À cette occasion, le Conseil de Paris a souligné que l'atteinte des objectifs du schéma nécessite une plus grande cohérence des politiques nationales de l'eau, de l'agriculture et de l'industrie ainsi que la prise en compte des stratégies d'adaptation au changement climatique. La Ville de Paris a également rappelé son attachement au respect du principe pollueur-payeur, notamment par un rééquilibrage du niveau des redevances des usagers professionnels vers celui des usagers domestiques. Le SDAGE sera appliqué dès 2016.

LE PLAN PLUIE À PARIS

Avec le changement climatique, les événements pluvieux risquent d'être plus nombreux et plus intenses à Paris. Leurs conséquences sont déjà visibles : déversements d'eau unitaire dans la Seine lors des pluies moyennes ou inondations dans certaines rues de Paris lors d'orages importants. Pour contrôler ces phénomènes, la Ville mène une réflexion globale en vue de perméabiliser les sols, faciliter l'infiltration des eaux de pluie et éviter leur cheminement dans le réseau d'assainissement. Cet ensemble de mesures composera le futur Plan Pluie de Paris et participera à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine.

La mise en œuvre des principes du futur Plan Pluie de Paris devra se traduire dans les opérations d'aménagement par la réalisation d'ouvrages d'infiltration dans le sol et d'aménagements perméables. Ces techniques (tranchées drainantes, noues, jardin de pluie, toiture végétalisée...) visent à réduire l'arrivée dans les égouts de grands volumes d'eau de pluie responsables de la dégradation de la qualité des milieux naturels.

Par exemple, le nouveau quartier **Bercy Charenton (12^e)** comportera des zones humides intégrées dans les espaces verts, sur les trottoirs, en pieds d'arbres ainsi que des bassins versants où seront collectées les eaux pluviales.

Des zones de stockage enterrées ou à l'air libre et le rejet en Seine complèteront le dispositif. D'autres opérations d'aménagement intègrent également cette démarche : **Bréguet (11^e)**, **Broussais (14^e)**, **Binet (18^e)** et le **Parc des Princes (16^e)**. Un recensement sur les équipements de la Ville est également mené pour connaître les zones d'abattement potentielles, c'est à dire la quantité d'eau qu'une parcelle peut retenir sur place.

Afin de mettre en pratique le respect des prescriptions du Plan Pluie, tant sur les espaces privés que sur les espaces publics, la municipalité a lancé des recherches sur les techniques alternatives les plus adaptées à un tissu urbain très dense. Les solutions qui valorisent la ressource en eau sont privilégiées, telles que les solutions végétales (jardins de pluie, toitures végétalisées, noues), les systèmes de rétention de l'eau sur les toits en vue d'une utilisation domestique ou agricole. D'autres systèmes sont également disponibles : les bassins d'infiltration à ciel ouvert, l'infiltration par revêtement poreux sur pleine terre ou par des ouvrages enterrés (puits et tranchées d'infiltration).

Pour une meilleure performance, une combinaison



La végétalisation des toitures permet de retenir l'eau de pluie.
Gymnase Vignoles (20^e). © M. Verhille



Aménagement sur trottoir. © Mairie de Paris

de ces solutions peut être adoptée. On parle alors de « chaîne d'orage ». Chaque projet d'aménagement fait désormais l'objet d'une étude attentive des techniques à mettre en œuvre sur la parcelle, dans le but de gérer la pluie au plus près de son point de chute. Le développement des solutions d'infiltration doivent tenir compte du sous-sol, du bâti sensible, de l'espace disponible limité et des contraintes sur le patrimoine.

LE PLAN PLUIE À PARIS PERMET DE LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

Le transport exclusif des eaux urbaines en temps de pluie par le réseau d'assainissement, et plus encore lors des épisodes orageux, a pour conséquence des inondations chroniques et des pollutions des milieux naturels aquatiques, provoquant des dommages sur la biodiversité fluviale et maritime. Le projet de **Plan pluie à Paris (PPAP)** visera à minimiser les impacts sur l'environnement des épisodes orageux. Le but de ce texte réglementaire est de réintégrer les eaux pluviales urbaines dans le grand cycle de l'eau. Pour cela, il impose aux parcelles publiques comme privées une réduction des flux d'eaux pluviales envoyés vers le réseau d'assainissement, tout en incitant à la recherche de solutions offrant le plus d'aménités, comme la végétalisation. L'application du PPAP répond aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie et à l'opportunité d'accroître la couverture végétale à Paris. Ces dispositifs tels que les toitures végétalisées, les noues urbaines ou les jardins de pluie, outre leur efficacité indéniable pour gérer la pluie, participent également à l'embellissement de la ville. De plus, ils ont un impact très positif pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et limitent l'empreinte carbone des activités humaines.



Expérimentation d'arrosage à l'Eau non potable de la rue Lesage (20^e): gain de 12°C / surface non arrosée. © Mairie de Paris, STEA-DPE

LES PRINCIPALES ACTIONS D'EAU DE PARIS EN 2014

Depuis le 1^{er} janvier 2010, **Eau de Paris** est l'entreprise publique en charge de la production et de la distribution de l'eau dans Paris. Eau de Paris prélève, transporte, traite et distribue en moyenne 483 000 m³ d'eau potable chaque jour à 3 millions d'usagers. Elle gère la relation client et sensibilise le grand public aux questions liées à l'eau. Elle veille également à entretenir son patrimoine et



Eau de Paris Pavillon de l'eau (16^e). © E. Chaix

à se maintenir à la pointe de la recherche. Depuis 2012, elle propose aux entreprises et aux collectivités des alternatives à l'eau potable via des offres d'eau non potable.

L'année 2014 a été la dernière année du premier contrat d'objectifs liant la Ville de Paris avec Eau de Paris. Le contrat est construit autour de 10 objectifs à atteindre, tracés par des indicateurs. Eau de Paris doit tout d'abord garantir un approvisionnement en eau de qualité en toutes circonstances. Pour cela, la régie poursuit d'année en année la connaissance fine de ses captages et suit les systèmes hydrologiques. En 2014, quatre **nouveaux captages** ont été classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement, ce qui implique la mise en œuvre accélérée d'action de conquête de la qualité de l'eau.

Eau de Paris maintient un haut niveau de rendement du réseau public de distribution d'eau potable, par la recherche systématique des **fuites** et le remplacement des canalisations en mauvais état. En 2014 le rendement du réseau public d'eau potable a été de 91,4 % alors que la moyenne nationale était de 80 %. La performance et la **disponibilité** du réseau et des installations se sont maintenues tout au long du contrat puisque les Parisien-nes n'ont eu à déplorer aucune interruption de service significative. Ces résultats ont été obtenus avec un **budget d'investissement** dépassant les 310 M€ depuis 2010. Malgré les baisses de consommations régulières tout au long des 5 dernières années (environ -1,5 % par an), Eau de Paris a obtenu et maintenu un haut niveau d'entretien et de valorisation du patrimoine mobilisé pour stocker et transporter l'eau potable.

Eau de Paris s'est engagé à placer l'**usager** au cœur du service de l'eau. Pour la troisième année consécutive, la régie a été désignée « Service client de l'année ». Cette qualité de service est confirmée par les résultats de l'enquête donnant un taux de satisfaction de 88,3 %. Elle doit aussi assurer une gestion rigoureuse et transparente. Pendant les 5 années du contrat, le prix de l'eau est resté en deçà du plafond fixé par le contrat d'objectif (1,0464 € / m³) pour la production et la distribution, qui relèvent directement d'Eau de Paris. L'entreprise garantit l'accès à l'eau pour tous y compris les **plus démunis**. En 2014, elle a reconduit le montant de 500 000 € consacré au Fonds de Solidarité.



Eau de Paris et crèches. © Mairie de Paris

EAU DE PARIS ET LES CRÈCHES MUNICIPALES ÉTABLISSENT UN PARTENARIAT VARIÉ

Trois actions très différentes ont été menées en 2015. Cinq établissements volontaires ont participé en mai et en juin à une expérimentation sur la sensibilisation des agents et des parents. Les échanges autour d'une dégustation de l'eau de Paris (plate et pétillante) ont permis de répondre aux questions des agents municipaux et des parents sur sa qualité, sur ses conditions de puisement, de stockage, de traitement et de contrôle. Compte tenu de l'intérêt porté à cette opération, la Ville et Eau de Paris l'étendent à l'ensemble des crèches collectives sur la période 2015-2016, avec l'objectif de sensibiliser ses 7800 agents et les parents des 34000 enfants accueillis dans les établissements.

Au sein des mêmes structures, un chercheur du CNRS mandaté par Eau de Paris a observé les différents usages de l'eau tant en matière d'alimentation, de soin, de ménage que d'hygiène. Enfin, en 2015, la Direction des familles et de la petite enfance a acheté 3000 **brumisateurs** Eau de Paris à système manuel de pulvérisation. Ils seront distribués dans les établissements pour rafraîchir les enfants.

Pour développer une **vision prospective** du système d'alimentation en eau potable à travers un pôle public et d'expertise de référence, Eau de Paris dépense 0,83% du produit des ventes d'eau (hors taxes et redevances) à des activités de recherche, en augmentation de plus de 100% depuis 2010 (0,40%). Cela correspond à un choix d'investissement fort pour un service public à la pointe et de qualité. Par exemple, des collaborations scientifiques sont poursuivies avec des laboratoires de recherche, qui ont développé de nouvelles méthodes analytiques, plus performantes, pour rechercher d'éventuels nouveaux polluants dans l'eau et comprendre le fonctionnement des étapes de traitement dans leur élimination et leur traitement.

EAU DE PARIS A UN MODÈLE D'ENTREPRISE SOCIALEMENT AVANCÉ

L'égalité hommes – femmes est constamment recherchée. Le taux de femmes dans l'effectif global a progressé de 3% en 5 ans, ainsi que la proportion de femmes cadre, y compris au plus haut niveau de décision. Le

taux de travailleurs en situation de handicap a lui plus que doublé passant de 3,2 en 2010 à 7% en 2014.

Par ailleurs, la démarche d'amélioration continue d'Eau de Paris s'est traduite par le renouvellement de sa triple certification Qualité Environnement Sécurité en 2014. Ce système de management global repose sur 3 référentiels :

- la norme ISO 9001, basée sur une approche processus, la satisfaction client est placée au cœur de l'organisation,
- la norme OHSAS 18001 qui vise à la prévention des risques professionnels relatifs à la santé et à la sécurité du personnel,
- la norme ISO 14001 permet de maîtriser l'impact des activités sur l'environnement, de prévenir les incidents en réduisant les risques.

EAU DE PARIS EST ENGAGÉE DANS UN NOUVEAU CONTRAT D'OBJECTIFS 2015-2020

Le contrat d'objectifs définit les rôles entre la régie Eau de Paris et la Ville en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'eau. Il fixe les orientations du service public de l'eau et les objectifs que la régie Eau de Paris doit atteindre. Ces objectifs portent notamment sur la qualité de l'eau, la consommation des équipements électriques, le taux d'interruption de l'alimentation en eau, le nombre d'actions en faveur d'une meilleure gestion des déchets.



Réseau eau non potable. © Marie de Paris

UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR POUR MODERNISER LE RÉSEAU D'EAU NON POTABLE

Le service de l'eau non potable figure également dans le contrat d'objectif d'Eau de Paris. 5,9 M€ d'investissements ont été réalisés en 2014, en particulier pour l'usine de la Villette et la conduite entre la Villette et le réservoir de Passy. L'élaboration du **Schéma directeur des usages et du réseau de l'eau non potable de Paris** vient parachever les décisions de maintenir et d'optimiser le réseau, et de l'inscrire définitivement comme un élément essentiel et structurant de la ville durable.

Ce Schéma a été adopté au Conseil de Paris de septembre 2015. Il fixe, pour la période 2015-2020, le cadre stratégique des actions à mettre en œuvre pour rénover et faire évoluer le réseau, favoriser son extension dans les opérations nouvelles, son élargissement à de nouveaux usages et asseoir sa pérennisation dans un cadre économique défini. Avant même l'adoption de ce schéma, des actions ont d'ores et déjà été **initiées** et se sont poursuivies, telles que les expérimentations de rafraîchissement de l'espace urbain, de tests de matériaux pour les voiries et la prise en compte des besoins en eau non potable pour des usages liés à l'arrosage et au nettoyage dans les opérations d'aménagements.



Dans le cadre de la gestion de l'irrigation des espaces verts, une méthode d'**irrigation raisonnée** a été mise en place tant pour les arrosages automatiques que pour les arrosages manuels par l'utilisation de vannes volumétriques. Elles ne délivrent que le volume d'eau programmé selon le besoin.

Par ailleurs, des études sont menées sur le recours possible à de l'**eau non potable** pour l'arrosage des espaces jardinés. Tel est le cas pour les Parcs de Choisy (13^e), de Belleville (20^e), Monceau (16^e), Georges Brassens (15^e) et Bercy (12^e). Ainsi sur le plan d'eau du Parc Monceau, l'eau non potable s'écoulant auparavant à l'égout via le trop plein a été réinjectée dans le circuit d'arrosage par la mise en place d'une bache et d'une station de pompage. Une réduction de plus de 40% des consommations d'eau entre 2008 et 2012 a pu être observée.

LA QUALITÉ DE L'EAU DE SEINE ET DES CANAUX S'AMÉLIORE

La vigilance de la Ville à l'égard de la qualité de la Seine se traduit depuis plusieurs années par un suivi mensuel. Le net recul de la pollution observé ces dernières années a permis la réimplantation de végétaux aquatiques et le retour d'une trentaine d'espèces de poissons.

La Seine a connu une nette amélioration grâce aux travaux de modernisation du réseau d'assainissement entrepris depuis les années 1990. En 2014, le volume déversé directement en Seine par surverse du réseau unitaire est évalué à 1,5 millions de mètres cubes, en diminution de près de 35,7% par rapport à 2013. La qualité de la Seine se maintient à un niveau moyen, juste sous le bon état. L'attente du bon potentiel écologique visé en 2021 est étroitement liée aux conséquences des aléas météorologiques sur l'évacuation des eaux pluviales.

Le réseau des canaux parisiens, entièrement artificiel, est alimenté par la rivière d'Ourcq et par des affluents du canal de l'Ourcq. Ce patrimoine de la Ville de Paris remplit simultanément un rôle d'aqueduc et d'ouvrage de navigation. Environ 300 000 m³, soit plus de 60% des besoins de la capitale en eau non potable, transitent chaque jour par les canaux. Les actions du guide de gestion, suivi et aménagement des canaux de Paris, établi en 2012, permettent de maintenir la qualité de l'eau à un niveau stable.



Aqueducs. © Eau de Paris

LES AQUEDUCS D'EAU DE PARIS PARTICIPENT AU RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Les continuités écologiques facilitent la circulation des espèces végétales et animales et sont par conséquent indispensables à leur adaptation et à leur survie. Ce maillage vert et bleu crée des liaisons entre les espaces de nature en connectant la Ceinture Verte de Paris et les bois aux grands ensembles naturels de la région, tout en associant les différents usages de l'espace public. Les aqueducs d'Eau de Paris sont inscrits au Schéma de cohérence écologique d'Île-de-France (**SRCE**). Ils contribuent à la continuité écologique entre Paris et les territoires qu'ils traversent, en tant que composante de la trame verte et bleue régionale.



Rue Crozatier (12^e). © F. Bouillon



© Mairie de Paris

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Depuis 2001, la Ville de Paris a associé les Parisien-nes à la politique municipale de façon accrue. Au-delà des instances de concertation organisées, Paris travaille au quotidien, de manière renouvelée et innovante avec les utilisateurs de son territoire : habitants, conseils de quartier, entreprises, ou associations. L'essor de cette participation et de cet engagement citoyen constitue un enjeu démocratique majeur, garant de cohésion sociale. Cela participe également à l'épanouissement de chacun pour un « mieux vivre ensemble ».



LES INSTANCES DE CONCERTATION SE MODERNISENT



LES CONSEILS DE QUARTIER CONTRIBUENT ACTIVEMENT À L'ÉLAN CITOYEN

Paris compte aujourd'hui 123 conseils de quartier. Leur gestion et leur organisation dépendent des mairies d'arrondissement. Selon les cas, les conseils de quartier sont composés d'associations, de personnes qualifiées, d'habitants. Tout Parisien, quel que soit son âge ou sa nationalité peut y participer, sur la base du volontariat.

Les Conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression sur les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie. S'il dispose d'un budget propre, le Conseil de quartier n'est pas un organisme représentatif élu. Il peut cependant soumettre des souhaits ou des propositions au Conseil d'arrondissement, qui prend la décision de les accepter ou non et de les faire remonter aux les autorités compétentes.

CRÉÉ EN 2003, LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE A ÉTÉ REDÉFINI EN 2014

Le **Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ)** est une instance de démocratie participative qui permet aux jeunes Parisien-nes d'être associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques municipales. En septembre 2014, le Conseil a vu sa composition, ses objectifs et son fonctionnement redéfinis par le Conseil Paris. Les membres du CPJ ont été formellement saisis d'un certain nombre de projets



Conseil Parisien de la Jeunesse. © DJS

de la Municipalité : devenir de la parcelle Censier (5^e) dans le Quartier Latin et sur la Place de la Bastille, consultation sur le **Programme parisien pour l'autonomie des jeunes**, réflexion sur la COP21 et sur la question des espaces verts, participation au Conseil de la Nuit, à la Commission Parisienne du Débat Public ou aux jurys de « Réinventer Paris ».

Les membres du CPJ ont également été invités à rendre des avis sur plusieurs projets majeurs en amont de leur présentation en Conseil de Paris : Plan de lutte contre la pollution atmosphérique, contrat de ville et plan vélo 2015-2020. Pour produire ces avis, les jeunes ont auditionné les services administratifs et les élus concernés. Ces avis ont été présentés aux élus des commissions, annexés aux projets de délibération et, à plusieurs reprises, pris en compte dans les délibérations du Conseil de Paris.

DEPUIS 2006, 14 ARRONDISSEMENTS ONT PROGRESSIVEMENT MIS EN PLACE DES CONSEILS DE PARENTS

Cette instance citoyenne est un moyen de participer activement à la vie des établissements de la petite enfance, du quartier et de l'arrondissement. Les **Conseils de parents** sont des espaces d'échanges entre les mairies d'arrondissement, les parents élus et les professionnel(le)s de la petite enfance et des lieux d'initiative citoyenne et de solidarité.

En 2014, 225 établissements avaient un conseil d'établissement ou étaient concernés par un conseil de parent à l'échelle du secteur ou de l'arrondissement. 10987 parents ont pu désigner les 799 parents-représentants. Les thèmes abordés en 2014 concernent principalement les équipements, l'alimentation et la santé des enfants. Afin d'encourager la prise d'initiative par les Conseils de parents, la Direction de la famille et de la petite enfance a édité un **livret** en 2014, qui donne des exemples d'actions conduites et fournit quelques éléments de cadrage.

LE CONSEIL PARISIEN DE LA NUIT A ÉTÉ INSTALLÉ EN DÉCEMBRE 2014

Dans la prolongation des États généraux de la nuit, réunis en 2010, la Ville a souhaité installer un **Conseil de la nuit** pour participer à la gestion de la nuit à Paris et pacifier les relations entre riverains et usagers de la nuit. Il s'agit d'exprimer les problèmes, de les partager et de proposer des solutions de manière collective.

Cette instance regroupe l'ensemble des acteurs impliqués. Elle est organisée en 5 collèges : institutions, associations, organisations professionnelles et personnalités qualifiées. 7 groupes de travail approfondissent les thématiques suivantes : de nouveaux espaces pour les nuits à Paris, la prévention des conduites à risque, la vie nocturne et les discriminations, les mobilités nocturnes, la tranquillité publique et la médiation, le travail la nuit, l'information et la promotion de la vie nocturne.

DE NOUVEAUX MODES DE PARTICIPATION SONT PROPOSÉS AUX HABITANTS

La Ville de Paris souhaite permettre aux citoyens de déterminer leurs priorités concernant l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de la Municipalité.

5 % DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE EST CHOISI PAR LES HABITANTS

Les Parisien-nes peuvent, d'une part, formuler des propositions relevant de l'investissement, et, d'autre part, voter pour les propositions émises qu'ils estiment prioritaires. La mise en œuvre du **budget participatif** constitue une innovation démocratique majeure, d'une ampleur inédite : les Parisien-nes sont invités à se prononcer directement sur l'affectation de 5 % du budget d'investissement de la Ville, soit un total d'un demi-milliard d'euros d'ici 2020.

Le budget participatif permet de renforcer les liens entre les citoyens, les institutions et leurs représentants, d'assurer toujours davantage de transparence dans la gestion des finances publiques, d'inventer une pédagogie de l'action publique, et de s'appuyer sur l'expertise et la créativité des Parisien-nes.

Ouvert à tous les Parisien-nes, sans condition d'âge ou de nationalité, le premier budget participatif a connu un fort succès avec plus de 40 000 votants. L'enveloppe allouée en 2014 était de 20 M€. La végétalisation d'une quarantaine de murs, la création de jardins pédagogiques dans les quelque 300 écoles qui n'en avaient pas encore et la réhabilitation de lieux délaissés dans les quartiers populaires sont arrivés en tête des actions souhaitées.

En 2015, les Parisien-nes ont pu proposer des projets d'investissement pour leur arrondissement ou pour tout Paris à hauteur de 75 M€.

Les 8 projets lauréats retenus en 2015 portaient sur le développement des mobilités douces, la solidarité avec les personnes en situation de précarité ou encore la végétalisation de la ville. À cela, s'ajoutent les 180 projets d'arrondissement sélectionnés qui seront également réalisés en 2016.



LE SITE « MADAME LA MAIRE, J'AI UNE IDÉE » PERMET D'INTERROGER DIRECTEMENT LES PARISIEN-NES

Au-delà du budget participatif, la Maire de Paris a également souhaité associer très largement les Parisien-nes aux grandes évolutions du territoire. Ainsi, sur le site [«Madame la Maire, j'ai une idée»](#), les usagers ont notamment été invités à déposer leurs contributions sur le projet de la future Métropole du Grand Paris et le vaste projet d'embellissement de 7 grandes places parisiennes chargées d'histoire et de symboles : Bastille (4^e, 11^e, 12^e), Fêtes (19^e), Gambetta (20^e), Italie (13^e), Madeleine (8^e), Nation (11^e, 12^e) ou Panthéon (5^e).

LES PLANS DE PROPRETÉ SONT DISCUTÉS AU PLUS PRÈS DES ATTENTES DES USAGERS

Le plan de propreté relève d'une concertation entre tous les acteurs concernés : mairies d'arrondissement, qui associent les Conseils de quartier, service de la propreté, ou partenaires locaux (régies de quartier, associations de riverains...). La démarche consiste à établir un diagnostic partagé de la situation réelle des territoires au regard des problématiques de propreté. Les « points noirs » de malpropreté, qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens de traitement spécifiques, sont aussi définis. La cartographie des « intensités de traitement » souhaitées est également déterminée, au plus près des réalités du terrain, en cohérence avec les moyens humains et matériels disponibles. À cela s'ajoutent des actions de prévention et de lutte contre les incivilités : démarches de communication et de verbalisation (générales et/ou plus ciblées). Les plans de propreté sont ainsi déclinés localement. Ils sont présentés et discutés avec les mairies d'arrondissement et les Conseils de quartier, et donnent le plus souvent lieu à une « signature », témoin d'un engagement partagé dans le cadre du co-pilotage de la propreté.

90 000 MESSAGES ENREGISTRÉS DANS L'APPLICATION DANSMARUE

Lancée en juin 2013, l'application [DansMaRue](#) permet aux usagers de signaler les anomalies constatées sur l'espace public (malpropreté, graffiti, défauts sur la chaussée etc.).

L'objectif de cette application est d'améliorer la Ville de manière collective en impliquant les Parisien-nes dans leur environnement pour mieux répondre à leurs attentes.

En fonction du type d'anomalie et de sa géolocalisation, le service compétent le plus proche reçoit l'information et programme l'intervention la plus adaptée. L'utilisateur a la possibilité de laisser son adresse mail pour bénéficier d'un suivi sur le traitement de l'anomalie signalée. Plus de 90 000 messages ont été déjà enregistrés dans l'application depuis son ouverture aux Parisien-nes. Après deux ans d'expérience l'élaboration d'une nouvelle version sera prochainement lancée non sans avoir consulté les utilisateurs sur leurs attentes en termes d'évolutions.

PLUS DE 1 000 PERSONNES SE SONT MOBILISÉES AUPRÈS DES AGENTS DE LA PROPRETÉ POUR NETTOYER LEUR QUARTIER À LA PREMIÈRE ÉDITION DE « PARIS FAIS-TOI BELLE »

Sur proposition de la Maire de Paris et suite à différentes initiatives locales telles que les « clean up days », les arrondissements ont participé à la première édition de [«Paris fais-toi belle»](#), journée de mobilisation des habitants pour une grande opération de nettoyage.

Les participants étaient invités à rejoindre les agents du Service Technique de la Propreté pour recevoir des conseils sur la manière de nettoyer les rues en toute sécurité. Des messages de prévention et d'information sur le tri, le recyclage et la réduction des déchets ont été également relayés aux passants.



Paris fais-toi belle. © J.-B. Gurliat

Plus de 1000 personnes se sont mobilisées auprès des agents de la propreté pour nettoyer leur quartier. De nombreux passants ont apporté leur soutien à cette initiative et se sont dit prêts à participer à des opérations de ce type. La journée du 23 mai 2015 a permis de collecter près de 15 000 litres de déchets triés ensuite par catégorie (mégots / canettes / bouteilles / tout-venant).

CITOYENS ET AGENTS MUNICIPAUX SONT FORMÉS AUX ENJEUX LIÉS À LA COP21

Paris pour le climat

Sur les **Berges de Seine**, en partenariat avec **The Place To B** et France Culture, le cycle de rencontres et débats, **«MEET COP21»**, organisé tout au long de l'année 2015, a porté sur des thématiques de la vie quotidienne: Vivre autrement: «Nouveaux espaces urbains: vie privée, vie publique»; la nature autrement: «Comment végétaliser la Ville?»; se déplacer autrement: «Nouvelle(s) Mobilité(s)»...

Depuis 2014, des conférences «sur le développement durable à Paris» sont organisées régulièrement dans le cadre de la formation d'accueil des agents pour les sensibiliser sur les programmes environnementaux de la Ville et de ses partenaires. Une rencontre spéciale autour des enjeux de la COP21 à destination de l'encadrement parisien s'est déroulée en mars dernier.

LES ENFANTS PARISIENS FONT DES PROPOSITIONS POUR LA COP21

Dans la perspective de la COP21 qui se tiendra à Paris en décembre 2015, il est apparu essentiel d'associer et de consulter les petits Parisien-nes sur leur présent, leur avenir afin qu'ils puissent réfléchir et formuler des propositions. Durant toute l'année scolaire 2014/2015, des ateliers et des événements en lien avec le développement durable et la COP21 ont été

proposés aux enfants par les animateurs des centres de loisirs, des centres de ressources, et différents partenaires associatifs ou institutionnels (**CAUE de Paris, Ateliers Ville, le Pavillon de l'eau, ...**).

Dans ce cadre, des thématiques en lien direct avec les objectifs de la COP21 ont été approfondies avec les enfants, comme la réduction des principaux gaz à effet de serre, l'érosion de la biodiversité, ou l'économie circulaire.

Parmi les actions entreprises par les enfants, le clip vidéo **'Le cri climatique'** apporte un regard particulier sur la sensibilisation au problème du réchauffement climatique. Il a été réalisé avec le centre de loisirs élémentaire 13 rue Vulpian (13^e). Les enfants ont également monté une **ludothèque durable** en fabriquant de nombreux jeux collectifs à partir de matériaux de récupération pour sensibiliser les joueurs aux économies d'énergies et à l'économie circulaire.

10 000 ENFANTS ONT IMAGINÉ DES QUARTIERS DURABLES ET DÉSIRABLES

La Semaine **'Le Paris vert des enfants, un rêve durable'** a mobilisé des centres de loisirs, des professeurs de la Ville de Paris et différents partenaires. Elle s'est déroulée du 13 au 24 avril au Parc Floral dans le bois de Vincennes. L'objectif de cette manifestation a été de produire des œuvres, d'imaginer des quartiers ou des immeubles économes en énergies, plus respectueux de la nature, plus agréables à vivre, et de valoriser la biodiversité urbaine. En plus de l'exposition des œuvres réalisées par les enfants à partir de matériaux de récupération, 13 ateliers ont été proposés par les centres de ressources et autres partenaires, aux enfants sur le temps scolaire et périscolaire durant 15 jours. 10 000 enfants (scolaire, périscolaire, grand public) ont ainsi pu participer à cette manifestation.

VERS « UNE ADMINISTRATION PLUS ÉCOLOGIQUE »

Afin de recueillir les propositions et les idées des personnels de la Ville pour tendre vers une administration plus éco-responsable, une consultation s'est déroulée au début de l'année 2015. Un jury composé de représentants de l'administration parisienne, d'élues et de personnalités qualifiées ont sélectionnés les sept idées suivantes :

- faciliter la pratique du végétarisme,
- instaurer la coupure centralisée de l'éclairage,
- privilégier des modes de transport doux pour des interventions,
- développer le recours au télétravail,
- dématérialiser certaines procédures internes,
- lutter contre le gaspillage alimentaire,
- créer une plateforme économie circulaire.

Leur mise en œuvre a débuté dès le second semestre 2015.



Projet enfants - Cristino Garcia - (20^e). ©CAUE de Paris

LA VILLE ENCOURAGE LA PARTICIPATION CITOYENNE DES JEUNES À TRAVERS LE SERVICE CIVIQUE

En 2014, la collectivité parisienne a accueilli 159 jeunes en service civique, afin de leur offrir une expérience de volontariat au service de l'intérêt général. Certains jeunes ont ainsi mené des missions en lien avec la protection de l'environnement :

- 17 ambassadeurs d'éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au développement durable ont été accueillis par la direction des affaires scolaires,
- 2 chargés d'études ont participé aux relevés de terrain pour qualifier la biodiversité, au sein de la Direction des espaces verts et de l'environnement.

Ces missions « développement durable » ont été encore plus nombreuses et diversifiées en 2015.

LES USAGERS CONTRIBUENT À LA CRÉATION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Au 1^{er} janvier 2016, Paris et les communes des départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne vont constituer la Métropole du Grand Paris pour agir ensemble dans des domaines aussi importants que l'urbanisme, le logement, l'hébergement d'urgence, la lutte contre le changement climatique ou encore le développement économique. L'enjeu de ce rapprochement est aussi d'agir de façon plus homogène et équitable pour abolir la ségrégation spatiale qui relègue tant de quartiers loin de la dynamique globale. La **Métropole du Grand Paris** sera une nouvelle instance politique, un établissement public de coopération intercommunal regroupant 126 communes dont Paris sur 762 km², soit 7 fois la superficie de Paris. Elle représentera 6,7 millions d'habitants.

Avant que la future Métropole du Grand Paris voit le jour, la Maire de Paris a décidé d'informer les Parisiennes et les Parisiens sur sa mise en place et de les concerter afin de leur permettre de prendre part à l'élaboration du projet métropolitain. Ainsi depuis janvier 2015 dans le cadre de la campagne « le Grand Paris Citoyen », des réunions publiques sont organisées dans les différents arrondissements de la ville. Elles se sont enrichies depuis mai d'une campagne sur la **plateforme collaborative « [idee.paris](#) »**.

Les porteurs de nouveaux projets pour la Métropole ont eu jusqu'au 30 juin pour faire des propositions sur la même plateforme numérique autour de 5 thématiques : logement et aménagement, rayonnement de la métropole, lutte contre les inégalités, transition écologique et mobilités, et enfin culture et identité.

PARIS VEUT ASSOCIER LES ENTREPRISES ET LES HABITANTS AUX OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

DES RÉUNIONS PARTICIPATIVES SONT ORGANISÉES LORS DE CRÉATION DE ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

Dans le cadre de la concertation préalable à la création de Zone d'Aménagement Concerté, les services de la direction de l'urbanisme organisent des ateliers thématiques sous forme de réunions participatives. Des visites commentées de sites sont également proposées. L'objectif est d'associer les habitants aux enjeux d'aménagement et de les rapprocher des professionnels, acteurs en charge du projet.



Atelier équipements jeunesse. © Talking Things

Cette démarche a été réalisée sur les projets suivants :

- **Bercy Charenton (12^e)** : 2 visites suivies de 2 ateliers et la mise en place d'une plateforme collaborative,
- **Saint-Vincent-de-Paul (14^e)** : 2 visites, 5 ateliers dont 2 centrés sur le concept d'écoquartier,
- **Python Duvernois (20^e)** : Une concertation in situ est engagée sur le secteur sur un principe de porte à porte.

Pour mieux informer et concerter sur les projets urbains en cours, la ville a ouvert un portail d'informations dédié : **Imaginons Paris** demain. Le Plan local d'urbanisme, les opérations d'aménagement de Paris nord est (10^e, 18^e, 19^e), Saint-Vincent-de-Paul (14^e) et Bercy Charenton (12^e) y sont présentées.



© Mairie de Paris

L'INNOVATION SUR 23 SITES, POUR « RÉINVENTER PARIS »

Placé sous le signe de l'innovation, l'**appel à projets « Réinventer Paris »** a été lancé en novembre 2014. Il concerne 23 sites allant de la friche industrielle à l'hôtel particulier. Les opérations concernées par une partie de ces sites sont la ZAC Paris Rive Gauche (13^e), l'opération Ourcq Jaurès (19^e), Clichy Batignolles (17^e), le triangle Éole-Évangile (18^e) dans Paris Nord est. Les lauréats pourront acheter ou louer les terrains pour y conduire leurs projets.

La Ville souhaite, elle, mener une expérimentation d'une ampleur inédite sur l'innovation urbaine :

- Innovation dans les usages pour concevoir des bâtiments pluriels, mutables et intelligents.
- Innovation environnementale sur l'efficacité énergétique et sur la production d'énergie renouvelable et de récupération, sur les interactions avec la ville, sur les végétalisations, ou sur la concrétisation de l'objectif « zéro déchet, zéro carbone ».
- Innovation dans l'occupation de nouveaux espaces : sous-sols, toits ou friches délaissés. Innovation enfin sur la manière de conduire le projet, de concerter avec les riverains tout comme dans les montages financiers.

650 propositions ont été reçues. Des promoteurs, des investisseurs, des architectes, des start-up, ainsi que des associés anthropologues, philosophes, créateurs de mode, grands chefs, industriels, ou agriculteurs se sont portés candidats par voie dématérialisée.

À la suite de la tenue d'un jury interne à la mairie ayant établi une « short list » de 3 projets par site, un jury international choisira les lauréats fin 2015/début 2016.

LA MUNICIPALITÉ SOUTIENT LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

PARIS ACCUEILLE PLUS DE 60 000 ASSOCIATIONS

Chaque année ce sont 550 000 bénévoles qui s'engagent dans une [association](#) parisienne. Cela représente 120 millions d'heures bénévoles par an et l'équivalent de l'activité d'une très grande entreprise de 66 000 salariés. Le nombre d'associations actives dans Paris s'élève à 65 000 et 5 000 se créent chaque année.

Le secteur associatif représente une composante essentielle de l'économie sociale à Paris. 113 000 salarié(e)s travaillent dans les 10 500 associations employeuses. 3,5 milliards d'€ de salaires sont versés par les associations parisiennes. 62 % des associations employeuses comptent créer des emplois.

LA MUNICIPALITÉ PARISIENNE S'ENGAGE POUR L'EMPLOI ASSOCIATIF

La Ville de Paris reste le premier partenaire public des associations du territoire. Elle est en relation avec 17 300 associations. 40 % d'entre elles sont accompagnées dans l'une des 20 Maisons des Associations (MDA) parisiennes ou au Carrefour des Associations parisiennes (CAP). Afin de permettre aux associations de faire connaître leurs missions d'intérêt général et aux Parisien-nes de s'engager en fonction du type de mission, de la date et du lieu où elle se déroule, la Ville de Paris a lancé la plateforme numérique [Jemengage.paris](#). Plus de 1 700 bénévoles se sont inscrits pour participer à une mission associative sur le seul mois de septembre 2015, soit près de 60 chaque jour.

PLUS DE 80 ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DE LOCAUX RELEVANT DU DOMAINE INTERCALAIRE

Le « domaine intercalaire » des collectivités est son patrimoine privé non affecté à un service ou un établissement public. Pour mettre à disposition ces lieux, la Ville recense ceux susceptibles d'être vacants sur une période suffisante.

Des études de faisabilité permettent ensuite de déterminer les travaux à réaliser afin de respecter la réglementation. Puis le projet de mise à disposition est arbitré par la Calass (Commission d'attribution des locaux associatifs) et soumis à l'examen du



11 rue du Pré (18^e). © Mairie de Paris

Conseil du Patrimoine qui donne son avis sur le projet de contrat ou de convention entre la Ville et l'association, le calcul du loyer au prix du marché et l'intérêt parisien de l'association.

Voici quelques exemples de réalisations.

- 11, rue du Pré (18^e) : aménagement des locaux en rez-de-chaussée et au 1^{er} étage pour accueillir [Emmaüs](#) et les [Restos du Cœur](#) (bureaux, stockage de marchandises et accueil du public). Le montant des travaux a atteint 200 000 € TTC.
- 70, rue René Boulanger (10^e) (Villa du Lavoir) : aménagement d'environ 400 m² de locaux, composés d'un R+1 élevé sur un sous-sol et d'une terrasse situés dans un ancien bâtiment EDF. Les locaux pourront accueillir l'association « [l'Entreprise Culturelle](#) » (mise en œuvre de projets culturels). Le coût des travaux a été de 110 000 € TTC.
- 33, rue de l'Aqueduc (10^e) : réhabilitation d'un ancien gymnase des sapeurs-pompiers au sein de l'ancienne caserne Château-Landon, inutilisée depuis 2005, afin d'accueillir un espace de distribution de repas géré par [l'Armée du Salut](#). Les travaux de réhabilitation des locaux au RDC et dans la cour se sont élevés à 102 000 € TTC.



33 rue de l'Aqueduc (10^e). © Mairie de Paris

LES ACTEURS DU PARIS DURABLE VALORISENT LES PARISIEN-NES INVESTIS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Créé en 2011, le dispositif des **Acteurs du Paris durable** résulte de la volonté de la Ville de promouvoir et de soutenir des initiatives locales en faveur de l'environnement et du développement durable. Il rassemble aujourd'hui plus de 2 600 inscrits, qui impliquent avec eux plus de 300 000 personnes.

Sur le site Internet, particuliers, copropriétés, associations ou entreprises s'inscrivent. Ils sont tous acteurs d'une communauté qui agit pour faire de Paris une ville durable. Le site fait découvrir les éco-actions déjà réalisées dans Paris, valorise les acteurs qui les ont mises en place, favorise les échanges et présente des outils pratiques: un agenda alimenté par les acteurs eux-mêmes, des contacts, des partages d'expériences. Il propose 57 fiches d'éco-actions parisiennes et, chaque mois, le site montre une interview d'expert et un portrait vidéo d'acteur parisien déclinés selon un thème particulier.

La Maison des Acteurs du Paris durable, située dans le Marais, organise des rencontres, des conférences, des débats et des ateliers. En 2014, **3 270 Parisiennes y ont été accueillies** contre 2 600 personnes en 2013. Cette augmentation résulte de la notoriété croissante du dispositif.

Pour donner encore plus de visibilité à ces actions parisiennes originales en faveur de l'environnement et du développement durable, la Ville a lancé en 2013 une distinction événementielle: la **Promotion du Paris durable**. Chaque année, après un appel à candidature, un Comité composé d'experts et d'élus parisiens choisit 10 Acteurs, porteurs d'actions innovantes, axées sur l'environnement et le développement durable sur le territoire parisien, reproductibles et déjà opérationnelles. Les membres de la Promotion bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour développer leur projet ainsi que des formations sur les stratégies et la communication. Du monde de la restauration à l'hôtellerie, de la construction au recyclage en tout genre, du partage au collaboratif citoyen, de la finance à la livraison en passant par l'énergie. Les lauréats de la Promotion du Paris durable 2015 sont présentés tout au long de ce rapport.



PROMU 2015

«**Les Parques**» (des habitants impliqués pour l'avenir) est une association qui valorise son quartier avec ses habitants en agissant au quotidien pour «changer le monde», améliorer le cadre de vie et faire de la cohésion sociale: brigades vertes familiales, ateliers artistiques, projet de jardin partagé dans le quartier.

Par ailleurs, pour mieux comprendre les enjeux urbains, le fonctionnement de sa mairie, les outils numériques ou professionnaliser son association, la Ville propose aux associations de se former à l'**Université populaire de la citoyenneté active**.



Les Promus 2015. © Mairie de Paris



MOULINOT

Il ne fait qu'une bouchée des bio-déchets.

LA RÉCOLTE

La crème de la crème des produits frais, de saison, direct producteurs et bio.

VÎLE FERTILE

Dans cette ferme parisienne, le bonheur est au bout de la bêche.

CO-RECYCLAGE

Vous ne voulez plus de vos objets ? Ils leur donnent une seconde vie.

SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT

La rénovation thermique d'un logement d'insertion, ce n'est pas une option.

EN POUSSETTE SIMONE

Le dépôt vente des 0-8 ans qui marche comme sur des roulettes.

JARDINS DE BABYLONE

La main verte et les idées lumineuses.

LES PARQUES

Les super héros du quotidien changent le monde dans leur quartier.

VENI VERDI

Grâce à eux, Paris part en campagne.

ÉNERGIE PARTAGÉE

Parce que la transition énergétique vient aussi des citoyens.

PARISIENS POUR LE CLIMAT

promotionparisdurable.fr

PROMOTION DES ACTEURS DU PARIS DURABLE 2015



Photographies : Sophie Robinson - Conception graphique : Saou Champa & Agence 9 - 2015



Jardin intergénérationnel. © J.-P. Viguié

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

L'équipe municipale renforce son action pour proposer aux Parisien-nes un Paris plus juste et plus solidaire. La Ville met ainsi en œuvre un ensemble de mesures et de parcours adaptés à la situation des personnes les plus fragiles. Elles concernent l'accompagnement des personnes vivant dans la rue, l'offre de logements, la protection et la santé des enfants et l'insertion professionnelle. Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées constitue également une priorité tout comme le rééquilibrage entre les territoires.

LA GRANDE MOBILISATION DE PARIS POUR LUTTER CONTRE LA GRANDE EXCLUSION

PARIS FAIT DE LA LUTTE CONTRE LA GRANDE EXCLUSION UNE DES GRANDES CAUSES DE LA MANDATURE.

3 000 à 5 000 personnes vivraient en situation de rue à Paris. Cette population s'est diversifiée avec l'arrivée de nombreuses familles, de femmes, et de jeunes. Des efforts réels de mise à disposition d'hébergement sont consentis par l'État et la Ville de Paris. Pourtant, l'accès de ces populations à l'ensemble des droits reste difficile.

Tous les acteurs institutionnels et de terrain ont été associés à l'élaboration du [Pacte parisien contre la grande exclusion \(2015-2020\)](#). Il vise à répondre aux besoins de ces personnes et à construire des parcours d'insertion pour chacune d'entre elles. Les 106 actions retenues sont réparties en 5 axes.

L'ACCÈS AUX DROITS,
préalable indispensable de la lutte contre l'exclusion avec des mesures comme le schéma de domiciliation de l'État ou l'organisation de 3 000 rendez-vous des droits chaque année par la CAF

LA PRÉVENTION
pour éviter que des personnes ne se retrouvent à la rue : avec des mesures de maintien dans le logement par exemple, ou encore de prévention des situations de décrochage

106
ACTIONS
RÉPARTIES EN
5
AXES

L'INTERVENTION POUR APPORTER DES MESURES AUX SITUATIONS DE RUE
via des mesures permettant de répondre aux besoins fondamentaux des personnes (bagageries restaurants solidaires, accueil de jour...) et la coordination des maraudes

LA COORDINATION, LE PILOTAGE ET UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE,
avec notamment la mise en place d'un référent pivot, la territorialisation de l'action sociale, ou encore la création d'un conseil parisien des politiques de lutte contre l'exclusion

L'INSERTION DURABLE
pour permettre l'insertion sociale et professionnelle de tous, via des mesures permettant l'accompagnement durable vers l'emploi : **garantie jeune, dispositif premières heures**, mais également vers le logement, la santé et l'inclusion sociale (loisirs culturels et sportifs)

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DE PARIS (FSL) BÉNÉFICIE AUX MÉNAGES EN DIFFICULTÉ

Ce Fonds intègre plusieurs types d'aide à destination des ménages en difficulté : des aides financières directes (concernant l'habitat, l'énergie et l'eau) et des aides indirectes relatives à l'accompagnement social lié au logement et à l'intermédiation locative.

Depuis 2007, la collectivité parisienne a mis en place le **dispositif «Louez solidaire et sans risque»**, avec pour objectif d'augmenter l'offre de logements pour les plus modestes en mobilisant des logements passés offrant une alternative à l'hébergement hôtelier au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. En outre, une expérimentation est menée pour accueillir des familles en situation sociale et professionnelle plus précaire que le dispositif classique Louez Solidaire et favoriser davantage les sorties d'hôtel et de rue ou campement.

Le FSL est un outil de financement qui participe à plusieurs dispositifs multi partenariaux du **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. De plus, la collectivité parisienne est impliquée dans l'Accord Collectif Départemental permettant le relogement des ménages en difficulté.**

Enfin, dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, Paris co-préside la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions, saisie pour la majorité des situations par les services sociaux départementaux. Au titre de l'année 2013, près de 26,8M€ de dépenses ont été engagés au titre du FSL.

LA RÉFORME SUR LA PRISE EN CHARGE HÔTELIÈRE DES FAMILLES SANS DOMICILE FIXE SE POURSUIT

La Mairie de Paris mène la réforme sur la prise en charge hôtelière des familles sans domicile fixe dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance. Dans le passé, la recherche d'hébergements hôteliers, laissée aux

familles avec l'aide des travailleurs sociaux, était complexe et coûteuse et ne garantissait ni la qualité des prestations hôtelières ni celle de l'accompagnement social. Depuis 2014, le **Samu social** paye l'intégralité du prix des chambres aux hôteliers, via une convention de mandat de gestion signée avec la collectivité. Ceci renforce sa capacité de négociation des prix avec chaque hôtelier et garantit l'obtention d'un hébergement décent.

Environ 1000 familles ont pu être ainsi prises en charge depuis le début du dispositif en octobre 2013, pour un montant total de prise en charge d'environ 860 000 €.

DES CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE PLUS NOMBREUX POUR LE PLAN HIVER

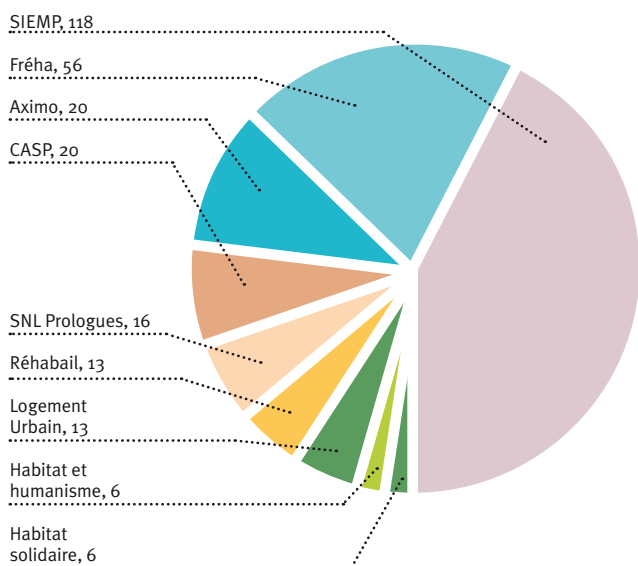


57 bd Sébastopol (1^{er}). © Ville de Paris

La Ville de Paris et les bailleurs sociaux mettent à disposition de l'État, des sites temporairement inoccupés destinés à la création de **Centres d'hébergement d'urgence (CHU)**. Les frais d'aménagement pour accueillir le public sont pris en charge par l'État et le Département de Paris. Un opérateur gère par la suite les locaux. Afin de renforcer l'action de la Ville pour la lutte contre la grande exclusion, le développement d'hébergements modulaires sur des terrains non-bâties relevant du domaine intercalaire de la Ville sera étudié.

LES ÉQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION DU PLAN HIVER 2014-2015				
	SITE	OPÉRATEUR	NOMBRE DE PLACES	OUVERTURE
SITES LIÉS AU PATRIMOINE INTERCALAIRE DE LA VILLE DE PARIS	37 bd Saint Marcel (13 ^e)	Emmaüs Solidarité	50	juillet 2013
	57 bd Sébastopol (1 ^{er})		50	juillet 2013
	113 rue Championnet (18 ^e)		50	décembre 2013
	295 avenue Daumesnil (12 ^e)	CASP	29	novembre 2014
	5 rue du Bessin (15 ^e)		50	novembre 2014
SITE HORS PATRIMOINE VILLE	13 rue des Écluses Saint-Martin (10 ^e)	CASVP/ Emmaüs Solidarité	71	avril 2015

nombre de logements par opérateurs



La Direction du logement et de l'habitat est en charge de la gestion du patrimoine intercalaire. Il s'agit du patrimoine privé de la Ville n'étant pas occupé par un service ou un équipement public. Outre les logements en gestion directe, elle confie des logements par baux emphytéotiques à des opérateurs tiers pour la réalisation de logements d'insertion. Dans ce cadre, la Ville a confié 277 logements à différents opérateurs.

DANS LE CHAMP DE L'INSERTION DURABLE, LE DISPOSITIF 1^{RES} HEURES OCCUPE UNE POSITION CLÉ DANS LE PARCOURS DES PERSONNES

Le **dispositif Premières heures** a fait l'objet pendant deux ans d'une expérience innovante d'accès aux chantiers d'insertion. Il a bénéficié d'un rythme adouci pour les personnes en situation de grande exclusion au premier rang desquelles les Sans domicile fixe. Le principe du dispositif est que la durée hebdomadaire des missions est ajustée de manière individuelle. Cela permet de pouvoir graduellement augmenter jusqu'à ce que le salarié atteigne la capacité de travailler 16 heures par semaine (soit 72 heures dans le mois) sur un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Le salarié peut ainsi être recruté dans le chantier d'insertion de la structure qui l'emploie ou ailleurs.

Entre 2011 et 2015, 10 associations ont intégré le dispositif voté en décembre 2010. 177 personnes ont été recrutées dont 42 sorties du dispositif en emploi. Pour l'année 2014, 60 personnes ont été recrutées par 7 associations et ont pu réaliser 8858 heures

de travail. On note que sur les 98 personnes entrées dans le dispositif depuis 2013, 30 en sont sorties grâce à l'obtention d'un emploi durable.

LE PACTE PARISIEN DE LUTTE CONTRE LA GRANDE EXCLUSION OUVRE DES COURS DE TENNIS DU STADE ÉLISABETH (14^E)

Bel exemple de la mise en œuvre du volet du Pacte relatif à l'accès aux activités sportives, celle de la pratique du tennis.

La Direction de la jeunesse et des sports, en partenariat avec la **Ligue de Paris de tennis** et les **Restos du cœur**, a ouvert les cours de tennis du stade Élisabeth (14^e) aux bénéficiaires des restos du cœur, tous les vendredis après-midi. La Ville a également mis à disposition les éducateurs de la filière sportive, la Ligue de tennis, le matériel ainsi que le suivi pédagogique.



Stade Elisabeth - Restos du coeur. © DJS



LA VILLE DIVERSIFIE SES POLITIQUES D'AIDE À L'ENFANCE ET AUX FAMILLES



Protéger les enfants et mieux aider les familles constituent un volet crucial de la nouvelle mandature. Différents dispositifs existent mais doivent évoluer face à de nouveaux enjeux. Parce que les conditions de santé des enfants et leur échec ou leur réussite scolaire peuvent être intimement liées, la Ville renforce ces dispositifs spécifiques.

« FAIRE LE PARIS DES ENFANTS » EST LA NOUVELLE STRATÉGIE PARISIENNE POUR L'ENFANCE ET LES FAMILLES

En novembre 2014, à l'occasion du 25^e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un vœu s'engageant à l'élaboration d'une Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles intitulée «**Faire le Paris des enfants**». Quatre objectifs ont été fixés : garantir les besoins et les droits fondamentaux des enfants parisiens, favoriser leur éveil et leur épanouissement, développer les services aux familles, et construire une ville accueillante, avec et pour les enfants et les familles. Pour les atteindre, une méthode participative a été retenue incluant institutions, partenaires associatifs, parents et enfants eux-mêmes. Cette réflexion qui vise à mettre en cohérence et en mouvement les politiques parisiennes à destination de l'enfance et des familles repose notamment sur la participation de l'ensemble des directions de la Ville.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE (2015-2019)

Ainsi, l'élaboration en cours du **Schéma départemental de protection de l'enfance (2015-2019)** intervient dans un contexte qui évolue significativement, en particulier après la phase de croissance rapide du nombre de Mineurs Isolés Étrangers. En parallèle, le nombre d'admissions à l'Aide Sociale à l'Enfance s'est orienté récemment à la baisse. Le Schéma implique la mise en place d'outils de pilotage pour une plus grande efficacité dans la prise en charge des enfants confiés au Département de Paris.

Fondé sur la pluridisciplinarité, ce schéma fait une large part à la prévention, dans laquelle une série d'acteurs, dont les professionnel(le)s des établissements d'accueil de la petite enfance et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de Paris, entre en jeu, dès la plus petite enfance.

LA MISSION DE PRÉVENTION SOCIALE EN FAVEUR DES ENFANTS LES PLUS DÉMUNIS EST RENFORCÉE

Elle concerne principalement les zones urbaines sensibles et les lieux où se manifestent des risques d'adaptation sociale. Ainsi, **35 centres sociaux** agréés par la Caisse des allocations familiales (CAF) mettent en œuvre un travail éducatif pour les enfants. Ces centres sont soit en gestion directe CAF, soit gérés par des associations soutenues par le Département de Paris. La participation des Parisien-nes conditionne l'existence même des projets de ces centres. 61 000 bénévoles se sont utilement mobilisés en 2014. Animés également par une équipe de professionnels, l'objectif global est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif. Le budget du département de Paris pour soutenir ces structures a plus que triplé en 10 ans : il s'élève à 4,4 M€ en 2015.

Les perspectives d'évolution de la mission prévention reposent sur l'ouverture de deux centres sociaux en 2015/2016 (17^e et 19^e) et sur la mise en place d'indicateurs pour mieux évaluer le travail réalisé et la révision du règlement du **Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens**. De plus, en 2014, plus de 16 000 jeunes ont été suivis par les équipes de prévention spécialisée. Le Département finance à hauteur de 18 M€ l'action de ces équipes gérées par des associations conventionnées.

L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE APORTE UN SOUTIEN MATÉRIEL, ÉDUCATIF ET PSYCHOLOGIQUE

5 106 mineurs et jeunes majeurs lui ont été confiés en 2014. Elle dispose d'une Cellule de recueil des informations préoccupantes qui répercute les signalements de mineurs en danger.



© J.-P. Vigié

L'OFFRE D'ACCUEIL DES JEUNES S'EST DÉVELOPPÉE ET DIVERSIFIÉE

Pour répondre aux besoins identifiés dans le **Schéma de protection de l'enfance 2010-2014**, 69 nouvelles places d'accueil ont été ouvertes en 2014, notamment pour les grands adolescents. Des investissements significatifs visant à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance ont été réalisés. Ainsi, la Maison d'accueil de l'enfance Eleanor Roosevelt a ouvert ses portes en janvier 2014 rue Paul Meurice (20^e), en remplacement du centre d'accueil d'urgence de Saint-Vincent-de-Paul. Elle peut accueillir en urgence 90 enfants de moins de 18 ans.

DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES ONT PERMIS DE MIEUX GÉRER DE NOMBREUX MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

La période 2013-2014 a été marquée par l'arrivée massive de mineurs isolés étrangers. Un service des mineurs non accompagnés a été créé pour mieux suivre les situations tandis que le premier accueil et la mise à l'abri étaient confiés à **France Terre d'Asile**. 15 mesures concrètes qui répondent aux nouveaux besoins des jeunes à chaque étape de leur prise en charge et de leur insertion sont mises en place au cours de l'année 2015.

LE SUIVI MÉDICO-SOCIAL DES ENFANTS EST UNE PRIORITÉ

Le service de PMI de la Ville de Paris, autour de ces 60 centres répartis sur les 20 arrondissements, accompagne les familles : les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans grâce à un dispositif de consultations et d'actions de soutien à la parentalité ainsi que des visites à domicile. Des actions de dépistage sont également mises en œuvre et adaptés aux âges clés du développement psychomoteur. Les médecins de PMI interviennent dans les crèches municipales afin d'adapter l'accueil des enfants en situation de handicap ou nécessitant un projet d'accueil individualisé (PAI). Les services social et de santé scolaires du Département déploient dans les écoles des moyens très supérieurs à ceux constatés au niveau national. Ainsi, on compte une assistante sociale scolaire pour 1 000 élèves et un médecin pour 3 200 élèves, contre un pour 8 800 en moyenne en France.

Leurs missions sont en premier lieu le dépistage avec un bilan de santé systématique pour les 5-6 ans, les bilans sensoriels (visuels et auditifs) et des troubles de l'apprentissage et un dépistage bucco-dentaire. La deuxième mission est l'accompagnement à l'inclusion scolaire, pour les élèves porteurs de pathologies chroniques avec les **Projets d'accueil individualisé** et pour les élèves en situation de handicap sur la base

des **Projets personnalisés de scolarisation**. Le service social scolaire contribue également aux actions de prévention et de lutte contre les inadaptations et l'échec scolaire. Il intervient dans le domaine de la protection de l'enfance et, à ce titre, est chargé de l'évaluation des situations d'élèves en danger ou en risque de danger. Ses interventions peuvent concerner l'accompagnement à la scolarité, l'insertion sociale et l'accès aux droits et aux soins.

L'EXPÉRIMENTATION PARIS SANTÉ RÉUSSITE OBTIENT DE BONS RÉSULTATS

À Paris, comme au plan national, on constate un nombre important d'enfants en difficulté d'apprentissage du fait d'une non acquisition de la lecture. **Paris Santé Réussite** est un programme expérimental de lutte contre les troubles d'apprentissages. Il s'est déroulé entre 2011 et 2014 dans deux arrondissements pilotes (11^e et 20^e). Il a pour objectif de lutter contre les inégalités de chances dont souffrent les populations défavorisées par une prise en charge des enfants en grande difficulté de lecture. Le Plan de lutte propose d'apporter une réponse graduée en fonction de la sévérité des difficultés constatées chez les enfants. Il s'articule autour d'un premier niveau de repérage des enfants en difficultés d'apprentissage de la lecture, réalisé par les enseignants, un second niveau d'examen par les médecins scolaires pour les enfants dont le déficit est sévère, un niveau 3 d'intervention d'une équipe pluridisciplinaire experte et de proximité. Les premiers résultats satisfaisants pourraient permettre de consolider cette mesure.

LE PROGRAMME PARIS SANTÉ NUTRITION ÉLARGIT SON CHAMP D'ACTION

Lancé en 2009, **Paris Santé Nutrition** est un programme de prévention qui vise à mieux connaître les enjeux de la nutrition à Paris et à prévenir et prendre en charge le surpoids et l'obésité des Parisien-nes. La Direction de la Jeunesse et des Sports vient de mettre en place des cours d'activités physiques adaptés, pour des adolescents en surpoids ou bien des adultes en réadaptation à l'activité physique après des périodes de longue maladie. Les adolescents en surpoids sont accueillis pour une sensibilisation à l'activité physique, autour de jeux ludiques. Le but étant de les orienter vers une pratique sportive régulière.

Les adultes atteints de pathologies cardiovasculaires, ou de maladie génétiques, sont accueillis sur des cours de gym et de remise en forme. Par ailleurs, ce programme a contribué à la formation adaptée des éducateurs sportifs pour recenser les adolescents en surpoids et les patients en précarité nécessitant une prise en charge en matière d'activité physique. L'ensemble de ces personnes bénéficie d'un suivi médical par les médecins des hôpitaux.



Animations famille. © E. Plage



Animations famille. © E. Plage

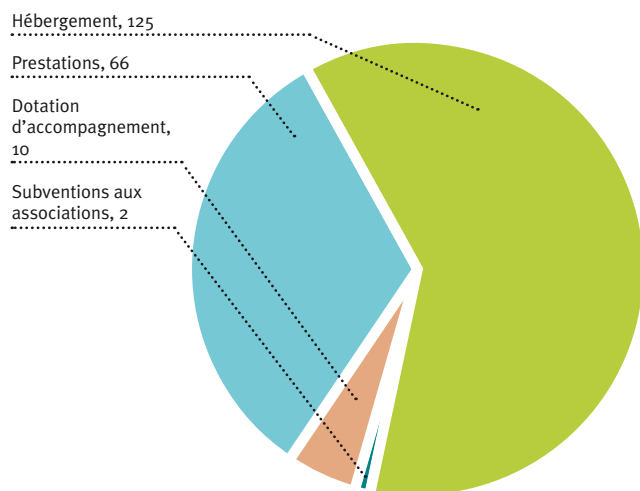
UN PROGRAMME POUR FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE DES PARISIEN-NES EN SITUATION DE HANDICAP

Afin de garantir à chaque Parisien-nes l'accès aux fonctions de la Ville près de chez lui et de ses lieux de vie, la Ville a établi un vaste programme de travaux sur 9 ans de mise en accessibilité de ses 1800 établissements recevant du public (ERP). La Municipalité vient de déposer 9 Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) auprès des services de l'État répartis en thématiques : accueil de la petite enfance, enseignement, vie citoyenne et administration, culture, sport loisirs et espaces verts, culte, commerces et divers. Ce schéma définit les actions en faveur des personnes en situation de handicap pour faciliter leur vie quotidienne, favoriser leur autonomie et leur pleine citoyenneté, notamment l'accès à l'école, l'emploi, la culture, les loisirs. L'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches par exemple est en nette progression avec un doublement des places entre 2012 et 2015. Il doit permettre à chaque individu de choisir son projet de vie à domicile ou en établissement, par un travail en collaboration étroite avec la **Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH75)**, les établissements médico-sociaux et les professionnels intervenant auprès de la personne. À cet égard, le Département de Paris assure 7 missions.



Le budget de la Direction en charge des affaires sociales pour le handicap en 2014 s'élevait à 209 M€.

Domaines financés en M€



LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH75) APPROFONDIS SON ACTION D'ACCÈS AUX DROITS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

C'est un point d'accueil et d'information pour tous les Parisien-nes, enfants comme adultes, en situation de handicap. Ce guichet unique instruit les demandes de prestations (aide à domicile, scolarité, insertion professionnelle) et oriente vers des services et établissements spécialisés. Elle accompagne les personnes dans la mise en œuvre des solutions préconisées pour la réalisation de leur projet de vie, après une évaluation conduite par une équipe pluridisciplinaire comprenant médecins, psychologues, travailleurs sociaux, enseignants.

Plusieurs nouvelles actions ont été lancées en 2014, telle que la mise en place de la Commission dédiée au suivi des situations dites « critiques » en raison notamment de la complexité de la prise en charge requise. Cette Commission réunit la Mairie de Paris, l'Agence Régionale de Santé, des représentants du secteur sanitaire parisien et des associations. L'extension des plages d'accueil s'est avérée également nécessaire pour répondre de façon plus satisfaisante aux sollicitations des usagers.

PARIS S'ENGAGE DANS LE PROJET NATIONAL « POTENTIEL EMPLOI »

Sur le volet emploi, Paris s'est engagée dans le **projet national « Potentiel Emploi »**, dont l'objectif est de renforcer l'évaluation de l'employabilité des personnes. La MDPH75 a choisi de se concentrer sur les personnes présentant des difficultés psychiques. L'ensemble du dispositif bénéficie des moyens dédiés et financés par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Les prestations ont commencé en 2015.

PARIS POURSUIT L'ADAPTATION DE SES ESPACES PUBLICS

En parallèle du dispositif de prise en charge globale, la Ville poursuit ses efforts pour adapter l'espace public aux personnes en situation de handicap. C'est le cas de l'expérimentation des « tapis traversant » pour aider les malvoyants à traverser dans les passages piétons. Ce déploiement, prévu sur 2015, est complété par la modernisation des 1800 modules de « feux sonores », la sonorisation des feux du tram T3 sud et mise en conformité de la signalisation des places de stationnement dédiées GIG-GIC.



Piétons malvoyants. © DVD

ADAPTER LE LOGEMENT SOCIAL AU HANDICAP

L'action municipale en faveur de l'autonomie des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite dans le parc social vise à faciliter l'obtention par les locataires de logements adaptés. Elle souhaite aussi favoriser le maintien à domicile grâce à la réalisation de travaux d'accessibilité et d'adaptation.

Sur les 222 353 logements sociaux parisiens, recensés en 2014 par 17 bailleurs, 25 % sont accessibles de la rue à la porte du logement et 3 636 logements (1,6 %) sont adaptés au handicap ou à la mobilité réduite. Le Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap pour la période 2012/2016 a prévu d'établir avec chaque bailleur une convention d'objectif comprenant un engagement chiffré afin de rejoindre l'objec-

tif fixé par le **Plan Local d'Habitat de Paris** : 40 % de logements accessibles et 3 % de logements adaptés dans le parc social avant 2020. La RIVP, Paris Habitat, la SIEMP et Élogie ont signé ou sont en voie de signer une convention d'objectif. Le nombre de logements accessibles passerait de 35 000 à plus de 75 000 et le nombre de logements adaptés attendrait 6 000. Des conventions reprenant les mêmes objectifs sont en cours de finalisation avec les autres bailleurs intervenant sur le territoire parisien.

CHAQUE BAILLEUR PARISIEN A DÉSIGNÉ UN RÉFÉRENT « HANDICAP ET VIEILLISSEMENT »

Plusieurs d'entre eux ont mis en place une structure de suivi des demandes d'accessibilité et d'adaptation. En 2014, plus de 600 adaptations ont été réalisées dans le parc social permettant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite. Toutefois, lorsque la réalisation de travaux d'adaptation ou d'accessibilité est impossible, la personne est orientée vers un autre logement. Pour cela, la Ville de Paris a décidé de réserver un quart des logements sociaux qu'elle attribue pour faciliter la mutation des locataires. De 2010 à 2014, 383 mutations ont été réalisées.



© J.-B. Gurliat

2 682 LOGEMENTS PRIVÉS ONT BÉNÉFICIÉ DE TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET D'ADAPTATION

Au sein du parc privé, la Ville de Paris soutient depuis 2007, dans le cadre d'une convention générale, l'action du **PACT Paris – Hauts de Seine- Val d'Oise** pour l'amélioration de l'habitat des Parisien-nes notamment dans le domaine de l'adaptation des logements et de l'accessibilité des immeubles à la mobilité réduite et au handicap. À ce titre, une subvention de plus d'un million d'euros a été versée à l'association pour l'année 2014 afin de développer :

- une forte communication sur le dispositif des aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) et des autres financeurs, à travers la tenue de permanences en mairies d'arrondissement ou aux **Points d'accès**

- **au droit** (PAD), ainsi que dans des salons et groupes d'études sur le vieillissement et le handicap,
- des actions de partenariat pour faciliter la diffusion de l'information et la réalisation de travaux d'amélioration, auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ou des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) par exemple,
- l'accompagnement des personnes dans leur projet de travaux (conseils, visites à domicile avec un ergothérapeute, diagnostics), ainsi que dans le montage du dossier de financement du projet auprès de tous les organismes. Le suivi technique et administratif du projet est garanti jusqu'à la réalisation des travaux.

Entre 2007 et 2014, 2 682 logements ont fait l'objet de travaux d'accessibilité et d'adaptation dont le montant s'élève à 4,3 M€. Ces travaux ont été subventionnés en partie par l'Anah à hauteur de 2,47 M€ et par la Ville de Paris à hauteur de 207 000 €.

209 UNITÉS DE LOGEMENTS SPÉCIALISÉS ONT ÉTÉ FINANCÉES

Les logements **« Unité de logements spécialisés »** (ULS), sont mis en place pour les personnes en situation de handicap lourd. Ces logements sociaux sont domotisés. 209 ULS ont été financés et 114 ont été livrés à ce jour.



LA VILLE MÈNE UNE POLITIQUE VOLONTAIRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

En 2014, la Ville a poursuivi ses efforts par l'intégration et le maintien dans l'emploi de travailleurs en situation de handicap. Le recrutement de nouveaux agents en situation de handicap s'est poursuivi, 78 agents en contrat unique d'insertion, 4 en apprentissage et 48 par le biais d'un recrutement par la voie dérogatoire c'est-à-dire sans passer par la voie du concours de recrutement. Les dépenses consacrées par la collectivité parisienne à l'intégration des agents en situation de handicap ont doublé entre 2012 et 2014, passant de 1,5 M€ à 3 M€.

La signature en 2015 de la troisième convention triennale avec le **Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)** permet d'envisager une politique encore plus ambitieuse en faveur de l'intégration des travailleurs en situation de handicap, pour un budget global de 10 M€ sur 3 ans, qui se décline en 4 principaux axes :

1. intensifier le recrutement et l'insertion professionnelle d'agents en situation de handicap,
2. poursuivre une politique soutenue d'aménagement des postes des agents,
3. proposer une offre diversifiée de formations,
4. développer la sensibilisation sur le handicap auprès des collectifs de travail.



LES ACTIONS DU SCHÉMA GÉRONTOLOGIQUE SONT MISES EN OEUVRE



La politique départementale en direction des personnes âgées vise à prévenir la dépendance et à faciliter la vie quotidienne des Parisien·nes âgés à domicile ou en établissement. Le Département de Paris joue un rôle central dans le suivi du **Schéma gérontologique**, en période de crise, en particulier via le **Plan canicule**. Il assure notamment la gestion des **allocations (Allocation Personnalisée Autonomie à domicile et en établissement)** et les prestations d'aide sociale légale, la tarification des prestations et le suivi des établissements et services (aide à domicile, accueil de jour). Il autorise la création de structures médico-sociales ainsi que les projets associatifs et pilote le réseau des Centres locaux d'information et de coordination dédiés aux personnes âgées.

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ DES PERSONNES ÂGÉES

Les objectifs récents de la mandature consistent à apporter un accompagnement spécifique adapté à la diversité et à l'hétérogénéité des situations des personnes âgées. Il s'agit par exemple d'adapter les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour l'accueil de publics spécifiques. Ces mesures touchent les personnes âgées en très grande dépendance, les jeunes malades d'Alzheimer et les personnes handicapées vieillissantes. Le deuxième volet permet d'améliorer la vie à domicile, par le soutien aux aidants et le développement de solutions alternatives à l'accueil en établissement (accueil de jour, accueil temporaire). Enfin, il s'agit de renforcer la coordination des différents acteurs médico-sociaux.



UN NOUVEL APPEL À PROJETS INNOVE EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

Pour expérimenter des solutions innovantes en faveur de l'autonomie des personnes âgées, Paris pilote en partenariat avec « Paris&Co » les appels à projets « EXAPAD ». Leur objectif est d'identifier, d'expérimenter et d'évaluer des solutions innovantes en faveur de l'autonomie des personnes âgées avec des volontaires à domicile et en structure d'accueil.

Cette opération est organisée sur 5 ans de 2011 à 2016, par phases successives de un an. 3 à 7 projets d'entreprise sont sélectionnés par an. Les résultats de ces expérimentations permettent de guider les personnes âgées et leur entourage dans le marché des gérontechnologies en pleine expansion.

LES LOGEMENTS SOCIAUX S'ADAPTENT POUR MIEUX ACCUEILLIR LES PERSONNES ÂGÉES

En matière de logement, la priorité du Schéma gérontologique vise à mettre à disposition des personnes âgées un logement accessible et adapté qui permet de bien vieillir à domicile, en toute sécurité. Plusieurs actions ont été engagées pour les logements situés dans le parc social :

- la mise en place d'ateliers de sensibilisation des seniors aux actions préventives d'adaptation des logements. La première opération est menée à titre expérimental dans un ensemble immobilier de la RIVP sis 304/306 rue de Belleville (20^e). Un second site est pressenti dans le (19^e) (Paris Habitat),
- la communication via les publications des bailleurs sociaux destinées aux locataires autour de l'adaptation des logements,
- 15 logements sociaux sont intégrés au « Réseau logements seniors » (3^e). Il permettra aux seniors isolés de trouver une alternative à l'entrée en structures traditionnelles d'hébergement et d'accéder à des prestations s'adaptant à leurs besoins.



EHPAD Alquier-Debrousse (20^e). © J.-B. Gurliat



Maison des générations (4^e). © Elogie



FOCUS: LA MAISON DES GÉNÉRATIONS: UN BEL EXEMPLE DE COHABITATION RÉUSSIE

47 jeunes travailleurs et 50 retraités résident depuis février 2014 dans un immeuble de bureaux de la Ville de Paris reconverti en « Maison des générations », quai des Célestins (4^e). Cet établissement répond à la problématique de l'isolement en développant des liens intergénérationnels et en favorisant le vivre-ensemble.

Le foyer logement est géré par l'**association COALLIA** et la résidence pour jeunes travailleurs par l'**ALJT**. Jeunes et seniors disposent d'une salle polyvalente, d'une salle bibliothèque et informatique, d'un salon familial ouvert sur une terrasse aménagée donnant sur la Seine et d'une salle de gymnastique. Le bâtiment ancien a été entièrement restructuré, rendu accessible et conforme au Plan Climat Énergie de Paris. Ses éléments architecturaux les plus remarquables ont été préservés. Les deux foyers sont accessibles à des personnes modestes, selon un principe territorial: jeunes actifs travaillant au centre de Paris qui peuvent bénéficier de l'aide personnalisée au logement, personnes âgées mal logées de l'arrondissement et des arrondissements voisins. Enfin, la résidence offre des activités communes ouvertes aux deux publics, notamment des sorties culturelles et festives et des activités sportives.



UNE NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE FACILITE L'ACCÈS AUX DROITS



La nouvelle organisation de l'action sociale offre une meilleure visibilité des services aux personnes les plus démunies. Elle permet aussi aux équipes municipales d'adapter les aides pour garantir à ces personnes les accès fondamentaux à l'eau et à l'énergie.

Le Revenu de solidarité active (RSA) a connu en 2013 et 2014 une progression liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+3,5% entre décembre 2013 et décembre 2014). Versé par les Caisses d'allocations familiales, il est financé par les Départements pour ses composantes RSA « socle » et RSA « socle majoré » (ex-Allocation Parent Isolé). Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 67 292 au 31 décembre 2014, pour un montant total d'environ 337 M€.

La politique de la collectivité parisienne vise à améliorer le taux de contractualisation (champ des « droits et devoirs »), le retour vers l'emploi et à lutter contre le non-recours et la fraude.

LA TERRITORIALISATION SE POURSUIT EN 2015 AVEC LE NOUVEAU PARIS SOLIDAIRE

Ce grand projet de réforme de l'action sociale à Paris vise à améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'action sociale sur le territoire parisien. Il prévoit le transfert des SSDP du département vers le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au cours de l'année 2016, afin de créer un grand service social de proximité. Quatre directions sociales de territoires seront créées et les premières conférences sociales ont été lancées à la mi-2015. En parallèle, une analyse de la qualité et de l'efficacité de la couverture des besoins sociaux est prévue pour que cette réforme soit garante de leur amélioration.

La territorialisation s'appuie sur des diagnostics sociaux locaux, 5 nouveaux réalisés en 2014. Ils permettent de mieux identifier les problématiques et d'apporter des réponses plus appropriées aux besoins des habitants. Les **Coordinateurs sociaux territoriaux** (CST) déployés sur Paris contribuent ainsi à l'application du volet social de la **Charte des arrondissements** (diagnostic social local, mise en œuvre d'actions territorialisées). Ils exercent une responsabilité de coordination des services sociaux départementaux au plan local.

D'autres acteurs interviennent également dans ces tâches comme la Délégation à l'action sociale territoriale qui est chargée de l'encadrement des CST, du Service de médiation et de consultations familiales, de l'Équipe départementale logement (EDL) et des Services Sociaux Départementaux Polyvalents (SSDP). Ces derniers s'adressent à toute personne rencontrant des difficultés quelle que soit leur nature (droit, insertion professionnelle, logement...).

.....

FOCUS :
**LA CRÉATION DES 7 ESPACES
PARISIENS POUR L'INSERTION,
NÉS DE LA FUSION
DES ESPACES INSERTION
ET DES CELLULES D'APPUI
POUR L'INSERTION**

Les objectifs de cette fusion étaient l'amélioration de la lisibilité du dispositif d'insertion professionnelle, la simplification du parcours des allocataires et le regroupement des moyens sur un nombre de sites limité. L'offre de service des 7 Espaces, opérationnels depuis juin 2014, concerne l'instruction des demandes de RSA, l'accompagnement des allocataires et la contractualisation. Ils sont constitués de 231 agents (travailleurs sociaux et personnels administratifs) et de 49 conseillers du Pôle Emploi en 2014. Ils assurent la prise en charge de 16 700 allocataires et l'instruction des demandes de RSA pour tout Paris (en moyenne depuis juin, 1 600 dossiers transmis par mois à la CAF).

.....

.....

PARIS ÉNERGIE FAMILLES EST UNE PRESTATION POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

.....

La précarité énergétique est la difficulté voire l'incapacité à pouvoir accéder aux sources d'énergie pour chauffer ou éclairer son logement. Afin de lutter contre la précarité énergétique, Paris propose une prestation sociale «Paris Énergie Familles», dont les foyers ayant un ou plusieurs enfants à charge peuvent bénéficier. Cette aide, versée directement aux fournisseurs d'énergie, permet de les soutenir dans leurs dépenses d'électricité et/ou de gaz.



PROMU 2015

«**Solidarités nouvelles pour le logement**» (de l'énergie entre les mains des citoyens) réunit des citoyens engagés dans leurs arrondissements, pour le logement des plus démunis (en situation d'exclusion sociale). Ils collectent des fonds et acquièrent ainsi des logements pour accueillir des personnes qui en sont privées, le temps qu'il faut à chacun pour rebondir et trouver une autre solution, durable et autonome. **Afin de compléter ce soutien financier aux ménages, des actions sont menées par les services sociaux départementaux dans le cadre du contrat local d'engagement (CLE)** contre la précarité énergétique de Paris, en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat (APC). Notamment, des actions collectives sont proposées aux ménages repérés. Animées par les travailleurs sociaux et l'APC ces rencontres à visée pédagogique, permettent de sensibiliser les ménages aux éco-gestes et à la bonne gestion financière de leurs consommations énergétiques.

DES EXPÉRIMENTATIONS SONT TESTÉES POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EAU

Dans le cadre de la **loi Brottes** du 15 avril 2013, portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau, les services de la Ville étudient trois dispositifs possibles : la création d'une aide préventive, l'instauration d'un tarif progressif modulé en fonction du nombre de personnes ou des revenus et l'instauration d'un tarif selon la catégorie d'usagers ou selon la période de l'année. Le Conseil de Paris envisage de délibérer en décembre 2015 sur le ou les dispositifs à expérimenter à Paris.

Par ailleurs, avec près de 1 500 fontaines à boire (dont 400 fontaines de sanisettes), Paris dispose d'un réseau important de points d'eau potable en accès libre sur la voie publique et dans les jardins. Durant la période

hivernale, une quarantaine de ces points, choisis avec les services sociaux de la Ville et recensés dans le guide Solidarité à Paris, est maintenue en service. L'analyse de la distribution de ces fontaines sur le territoire parisien à laquelle se prête l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) en 2015 vise à identifier les besoins et les solutions qui permettent à toutes les strates de la population parisienne sans distinction d'accéder facilement à l'eau. Il devrait en résulter l'installation de nouvelles fontaines voire de redistribution de quelques fontaines existantes dès 2016.

L'OFFRE DE LOGEMENTS S'AMÉLIORE

La Ville de Paris poursuit ses efforts afin d'améliorer l'offre de logements accessibles aux Parisien·nes, en la diversifiant pour favoriser la mixité de l'habitat. Cette politique vise notamment à accroître le nombre de ses logements sociaux, à produire des logements familiaux et des logements spécifiques en rapport avec la demande parisienne et à répondre aux enjeux d'amélioration du parc, en matière énergétique, au bénéfice des locataires et en réponse aux objectifs du Plan Climat Énergie.

Les objectifs de production de nouveaux logements sont ambitieux : 10 000 logements/an dont 7 500 logements sociaux. 38 837 logements sociaux ont d'ores et déjà été financés entre 2008 et 2013 et 7 166 en 2014. Pour les exercices à venir, l'objectif fixé est de l'ordre de 7 000 à 7 500 logements. Les prévisions pour 2015 ont été en tout point conformes à cet objectif.

L'action de la collectivité parisienne sur la mobilisation des logements du parc privé s'articule autour de deux dispositifs consistant à proposer des logements à des publics cibles et pour un loyer inférieur au prix du marché immobilier privé, en contrepartie d'avantages, notamment financiers, pour les propriétaires.

LE DISPOSITIF MULTILOC' MOBILISE UNE OFFRE DE LOGEMENTS PRIVÉS À LOYERS MODÉRÉS

Créé en mars 2015, il est destiné à des ménages dont les revenus se situent sous les plafonds du loyer intermédiaire. Les locataires signent un bail d'habitation avec les propriétaires des logements inscrits dans le dispositif et qui confient leur bien en mandat de gestion à un professionnel de l'immobilier signataire avec la Ville d'une convention de partenariat. **Cette mesure** a également vocation à ramener sur le marché locatif des logements en situation de vacance de longue durée. Une aide financière pour la réalisation de travaux de rénovation thermique et d'embellissement est proposée par la Ville aux propriétaires.

PRIORITÉ LOGEMENT

MULTILOC, DU GAGNANT-GAGNANT CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS

Un loyer 20% moins cher que le marché = logements accessibles pour les classes moyennes et jeunes actifs

En contrepartie, Paris aide les propriétaires = Prime à l'installation, garanties et aides financières pour les travaux

LE PROGRAMME LOUEZ-SOLIDAIRE ET SANS RISQUE EST RENFORCÉ



La Municipalité a souhaité renforcer le dispositif **Louez-Solidaire et Sans risque** en fixant un objectif de montée en charge d'ici la fin de la mandature à 2 000 logements. Créé en 2007, il permet de loger de manière temporaire des ménages en dif-

ficulté par l'intermédiaire d'organismes conventionnés. Il offre une alternative à l'hébergement hôtelier d'urgence. Encadrés et garantis par la Ville, les organismes conventionnés peuvent se porter locataires de logements privés. Les propriétaires en contrepartie bénéficient de déductions fiscales sur leurs revenus locatifs.

Le principe incitatif du dispositif repose sur les fortes garanties apportées aux propriétaires par la Ville et les organismes, notamment sur le paiement intégral des loyers et des charges locatives pour toute la durée du bail. Au 30 juin 2015, ce dispositif a permis de mobiliser 1 085 logements du parc privé et a bénéficié à 2 044 ménages.

LE PROCESSUS D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT SOCIAUX S'AMÉLIORE

Pour améliorer le processus d'attribution de logement sociaux, un **nouveau mode de cotation** est en cours de déploiement depuis le 1^{er} octobre 2014. Basé sur un système de points, il constitue un outil qui garantit transparence et équité. Les critères dans la grille de cotation retenus concernent les conditions du logement et de son occupation, la situation familiale, l'ancienneté de la demande. Les événements particulièrement graves, liés à la personne ou aux biens, font l'objet d'une prise en compte spécifique et génèrent un nombre de points majoré.



LOC'ANNONCES CHERCHE À RENDRE L'USAGER ACTEUR DE SA DEMANDE

Lancé en avril 2015, ce **nouveau téléservice** a un fonctionnement proche de celui d'un site immobilier classique. Il permet de poser sa candidature en ligne sur les offres de logement présentées avec les détails du produit (surface, photos, localisation, prix). Ce service devrait limiter les refus de proposition et la vacance de logements. Il sera déployé progressivement jusqu'en 2016.

UN NOUVEAU RÈGLEMENT MUNICIPAL CHERCHE À MAINTENIR L'OFFRE DE LOGEMENTS

Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015, un **nouveau règlement** a pour objectif de renforcer la protection du logement et de mieux encadrer le régime des autorisations de changement d'usage. Ainsi, pour maintenir le parc de résidences principales disponibles à Paris et enrayer la transformation de logements en locations touristiques de courte durée, les propriétaires doivent désormais déposer une autorisation préalable de changement d'usage. De plus, ils sont tenus de proposer en compensation la création d'un nouveau logement dans le même arrondissement que celui transformé.

LA VILLE SUBVENTIONNE UNE VINGTAINE D'ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Les **Foyers de jeunes travailleurs (FJT)** ont vocation à accompagner les jeunes pour qu'ils deviennent plus autonomes et faciliter leur insertion et leur promotion sociale. Ils offrent à la fois une solution d'hébergement temporaire et un accompagnement dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Des personnels dédiés à l'animation du projet socio-éducatif organisent des ateliers et assurent des suivis individuels sur la recherche de logement autonome, d'un emploi, sur la santé et l'accès aux loisirs.

DES ENQUÊTES SANITAIRES PERMETTENT D'AMÉLIORER LES LOGEMENTS EXISTANTS

Il est aussi indispensable d'agir sur le parc existant afin de garantir les meilleures conditions de vie pour les Parisiennes. Pour ce faire, le service technique de l'habitat de la Ville procède à plus de 4 100 enquêtes sanitaires et techniques. Elles peuvent être initiées à la suite d'un signalement fait via Paris.fr afin d'évaluer les risques pour la santé et/ou la sécurité des personnes. 1 000 à 1 200 mises en demeure de réaliser des travaux pour remédier aux infractions constatées ont été remises aux propriétaires.

Cette démarche apporte des réponses à chacune des dimensions du développement durable :

- la dimension sociale, à travers l'insertion par le logement et la santé des populations,
- la dimension environnementale, grâce à l'optimisation de la ressource que constituent les immeubles d'habitation parisiens, la réalisation de travaux de réhabilitation dont l'empreinte environnementale est réduite,
- la dimension économique, par la mobilisation d'entreprises locales pour la réalisation des travaux.



L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EST FAVORISÉE GRÂCE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



PLUS DE 80 STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SONT SOUTENUES PAR LA VILLE

Composants de l'économie sociale et solidaire, les Structures d'insertion par l'activité économique (**SIAE**) offrent aux personnes les plus éloignées de l'emploi un accompagnement renforcé qui facilite leur insertion professionnelle.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les structures pouvant embaucher ces personnes sont les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion, les régies de quartier et les ateliers et chantiers d'insertion. Le Département de Paris soutient financièrement le recrutement de bénéficiaires parisiens du Revenu de solidarité active socle (RSA). Sur l'année 2014, 92 SIAE ont favorisé le recrutement de 6 289 personnes dont 1 899 bénéficiaires du RSA.

	TYPLOGIE D'EMBAUCHES	MISSIONS	SECTEURS D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE STRUCTURES
ENTREPRISES D'INSERTION	Embauche des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion	Accompagnement social et formations	Nettoyage, restauration et informatique, commerce, second œuvre du bâtiment	26
ASSOCIATIONS INTER-MÉDIAIRES	Salariat. Personnel mis à disposition des particuliers et des entreprises / associations	Accompagnement et suivi des parcours d'insertion	Nettoyage, manutention, services à la personne, bricolage	17
ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION	Salariat en missions d'intérim	Accompagnement professionnel et social	BTP, collecte des déchets, nettoyage, manutention, logistique, restauration, services	9
RÉGIES DE QUARTIER (RQ)	Embauche des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion et en contrat aidé (associations regroupant acteurs locaux et habitants)	Insertion professionnelle, lien social	Entretien d'espaces publics, d'immeubles et d'espaces verts, prestations ERDF, propreté, manutention	10
ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION	Embauche des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion	Accompagnement social et formations	Bâtiment, petite enfance, aide à la personne, environnement	30

Les Structures d'insertion par l'activité économique partenaires de la Mairie de Paris

LA VILLE SOUTIENT L'ENTREPRENARIAT SOCIAL ET LES FINANCEMENTS SOLIDAIRES

Afin de faciliter l'émergence de ces activités sur le territoire et la création d'emplois, la Ville de Paris finance plusieurs organismes spécialisés dans l'accompagnement rapproché des porteurs de projets de l'Économie sociale et solidaire : couveuses d'entreprises, coopératives d'activité et d'emploi, etc. La ville s'engage également à permettre aux organismes spécialisés dans la microfinance d'accompagner le financement des projets de ces entrepreneurs sociaux.

LES TROPHÉES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE RÉCOMPENSENT DES PROJETS PARISIENS À FORT POTENTIEL ET INNOVANTS

Lancé en 2009, les **trophées de l'Économie sociale et solidaire** s'adressent aux porteurs de projet dont l'initiative est susceptible d'engendrer un développement significatif de leurs activités et d'accroître leur propension à embaucher, mais aussi à des porteurs de projets innovants émergents. Depuis le lancement du premier appel à projets, 275 porteurs de projets ont ainsi témoigné de leur intérêt pour l'Économie sociale et solidaire.

Plusieurs formes de soutien sont accordées aux projets distingués : subvention de 5 000 à 25 000 euros, soutien à la recherche de locaux, conseil pour développer des partenariats, aide à la maîtrise de la procédure d'appel d'offre pour mieux répondre aux marchés, accompagnement pour la finalisation du projet

et valorisation du projet via les supports de communication gérés par la Ville de Paris. Les **trophées de l'ESS 2014** ont ainsi récompensé huit projets qui s'inscrivent pleinement dans le développement durable : **Les Amis de la Louve**, **Colombus**, **Le hasard ludique**, **Carton plein**, **Citoyennes interculturelles de Paris 20**, **Veni Verdi**, **Emmaüs Connect**, **La Cravate Solidaire**.



Remise des trophées de l'économie sociale et solidaire. © S. Robichon



Remise des trophées de l'économie sociale et solidaire. © S. Robichon

LE NOUVEAU PÔLE IMMOBILIER LUTESS EST DÉDIÉ AUX STRUCTURES DE L'ESS

Situé dans l'est parisien, au 204 rue de Crimée (19^e), cet **espace collaboratif** de 2 400 m² accueille les entreprises, associations, coopératives, mutuelles et fondations du secteur. Elles peuvent se partager cet espace flexible et modulable, qui offre jusqu'à 37 lots et une mise en commun de locaux techniques, de services et de lieux convivialité. Fin 2014, 16 entreprises occupent cet espace soit 1 431 m² sur les 1 700 m² de bureaux disponibles.

LA VILLE EST RÉCOMPENSÉE POUR SON ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DES ACTEURS DU COMMERCE ÉQUITABLE

Pour la 3^e fois consécutive, la Ville a obtenu en 2014 le titre de **territoire de commerce équitable**. Ce titre récompense la volonté de la Municipalité de soutenir les actions de sensibilisation des Parisien-nes à ce mode de consommation responsable, ainsi que le développement de l'offre de ce secteur. La ville a ainsi soutenu en mai 2014 l'organisation de la **Quinzaine du Commerce Équitable**, période clef durant laquelle de nombreux événements visant à sensibiliser le grand public au commerce équitable sont organisés. Des défilés, des villages solidaires avec stands, des conférences de presse sont organisés chaque année pour offrir au public la possibilité de rencontrer les acteurs du secteur et découvrir les produits d'artisanat ou goûter aux spécialités issues du commerce équitable. La Mairie de Paris apporte par ailleurs son soutien à plusieurs associations œuvrant pour la promotion du commerce équitable et du secteur du tourisme équitable et solidaire.



L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES, L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLES SONT DES PRIORITÉS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION PARISIENNE



LA VILLE EST ATTACHÉE À LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

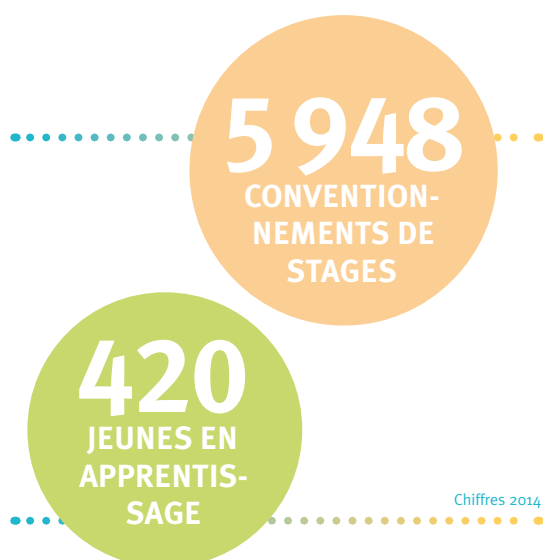
Consciente de son devoir d'exemplarité en tant qu'employeur, la collectivité parisienne a continué d'approfondir sa politique d'égalité professionnelle, en 2014. Depuis 2010, un référentiel d'indicateurs, conçu autour de ces axes, permet de mesurer les évolutions favorables. En matière de rémunérations, les écarts de salaires sont nettement plus faibles dans la collectivité parisienne que dans la fonction publique de l'État ou dans le secteur privé. Ils sont inexistantes sur les rémunérations principales, mais subsistent dans les rémunérations accessoires, notamment parmi les corps techniques et ouvriers qui effectuent davantage d'heures supplémentaires et ne réduisent que très peu leur activité pour obligations familiales.

Les actions menées en termes de recrutement et de promotion interne ont permis d'accroître significativement la part des femmes au sein de certains des corps les plus masculins au cours des 9 dernières années. Par exemple, fin 2014, les ingénieurs des services techniques comptaient 33,5 % de femmes contre 22,8 % en 2005. Les métiers traditionnellement réservés aux hommes ont suivi pour certains cette tendance. La part des femmes parmi les éboueurs et chefs d'équipe du nettoyage a presque doublé en 9 ans, passant de 2,4 % à 4,8 %. L'examen des promotions de grade intervenues en 2013 et 2014 fait apparaître une répartition très équilibrée entre les bénéficiaires hommes et les bénéficiaires femmes : 50,5 % de femmes et 49,5 % d'hommes.

LA VILLE RENOUVELLE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La politique active de soutien professionnel des Parisien-nes, notamment des jeunes les moins qualifiés, menée par la Ville de Paris s'appuie sur les dispositifs de **contrats aidés**, **emplois d'avenir**, **apprentissages** et **stages**. Conformément à son engagement en faveur de l'égalité des chances et la solidarité, Paris a accueilli 1 378 titulaires d'un **contrat aidé** en 2014,

dont 335 jeunes en emploi avenir. Un programme de formation a été mis en place avec 2762 actions de formation portant non seulement sur l'acquisition de compétences, mais aussi sur la préparation des concours administratifs ou l'acquisition des compétences requises dans des métiers en tension sur le marché du travail. 420 jeunes apprentis ont été recrutés afin d'apprendre l'un des 320 métiers de la Ville, en particulier les métiers techniques. Les taux de réussite aux examens, de plus de 89 %, ont cette année encore prouvé que l'apprentissage est une voie d'excellence pour s'insérer dans le monde professionnel.



LES POSSIBILITÉS D'INSERTION VIA LES SECTEURS DE L'ANIMATION OU DU SPORT SE MULTIPLIENT

La Ville accompagne 6 actions de formation au Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur, «BAFA citoyen» sur les 13^e, 14^e, 17^e et 20^e. Près d'une centaine de jeunes de 17 à 25 ans bénéficie de ces actions à la croisée de l'insertion et de l'engagement citoyen. Le BAFA citoyen s'inscrit dans un parcours d'autonomie de jeunes intéressés par les secteurs d'activité de l'animation. En contrepartie d'une prise en charge financière d'une partie du coût de la formation du BAFA, chaque jeune s'engage bénévolement durant une trentaine d'heures au sein de structures ou d'associations locales volontaires. Cette démarche permet notamment aux jeunes de mieux connaître les ressources du territoire et de favoriser leur implication dans les actions locales.

Des jeunes fréquentant les dispositifs sportifs gratuits, sont identifiés par les éducateurs, en tant que potentiels éducateurs sportifs. Ces jeunes sont alors accueillis sur des périodes de vacances pour intervenir comme assistants animateurs au sein des équipes de la Direction de la jeunesse et des sports, ce qui leur permet de découvrir les métiers du sport. Ils sont orientés, soit dans un premier temps vers un Service Civique Volontaire, ou bien directement vers

des organismes de formations sportives. Ils peuvent aussi bénéficier d'un apprentissage, pendant leur formation, au sein de la même direction.

LA VILLE DIVERSIFIE ET RENOUVELLE SON OFFRE INTERNE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Plusieurs formations innovantes sont désormais disponibles pour les agents de la Ville.

- Formation à l'éco-conduite : pour adopter une conduite automobile plus économe et moins bruyante.
- Formation à la mise en œuvre d'une politique d'achats responsable : pour utiliser plus efficacement l'ensemble des outils développés par la ville.
- Formation à l'éco-bureautique : pour économiser sur le fonctionnement de la bureautique, maîtriser les impressions et mieux utiliser internet.
- Formation aux nouvelles modalités d'association de la population : concertation, marches exploratoires, etc.

LA VILLE POURSUIT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CADRE « ÂGES ET GÉNÉRATIONS »

Lancé en 2013, l'accord cadre «Âges et générations» se poursuit. En 2014 et 2015, les formations dédiées aux encadrants portant notamment sur «le management générationnel» et «le management de la diversité» ont connu une forte demande. La valorisation de la transmission des compétences, des connaissances et des savoirs a été encore renforcée notamment à travers l'apprentissage. Enfin, l'accompagnement à la mobilité et la valorisation des parcours professionnels ont été encouragés à travers les formations «découverte». 225 agents ont ainsi pu découvrir d'autres métiers que le leur.

Dans le cadre de cet accord cadre, la direction de la propreté et de l'eau a publié le recueil «**Paroles d'agents**» qui porte sur la mémoire et la parole des agents actuels et anciens. Il a été conduit sur la base de quatre-vingt-dix entretiens individuels réalisés sur les sites de travail, auprès de volontaires de toute position hiérarchique. Il s'est concentré sur le cœur des métiers de la propreté et les services supports. Les agents ont trouvé grand intérêt à raconter leur parcours, leur métier et leur ressenti. Après ce focus sur les métiers de la propreté, un travail sur les métiers de l'assainissement a été engagé en 2015.

LA VILLE OFFRE À SES AGENTS UNE MEILLEURE COUVERTURE SOCIALE ET UN ACCÈS AU LOGEMENT

Les prestations sociales visent à préserver la santé des agents, accompagner les familles et soutenir les plus fragiles. En 2014, le montant des prestations sociales versées aux agents de la Collectivité parisienne et par l'AGOSPAP (Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes) s'est élevé à plus de 23,9 M€. Ce montant augmente de 2 % par rapport à l'année 2013.

L'Allocation prévoyance santé (APS) joue un rôle majeur pour permettre aux agents d'acquérir une couverture santé complémentaire. Elle a occasionné en 2014 une dépense de près de 15 M€, représentant près de 62 % du montant total des prestations sociales. Comme en 2013, les autres principales prestations sont tournées vers les plus fragiles, avec notamment le dispositif d'hébergement d'urgence, et vers les familles (participation aux frais de garde des jeunes enfants, allocation de rentrée scolaire, etc.). L'indemnité d'éducation versée aux pupilles a été revalorisée de 2,5 % en 2014.

LA VILLE FACILITE L'ACCÈS AU LOGEMENT DE CERTAINS DE SES AGENTS

L'aide apportée par la collectivité parisienne aux agents pour accéder au logement social répond à plusieurs objectifs de politique des ressources humaines : lutter contre le mal-logement (sur-occupation), limiter l'absentéisme, assurer la fluidité de l'hébergement en hôtel ou résidence sociale, et favoriser le déménagement, à l'occasion du départ en retraite, des titulaires d'une concession de logement.

Depuis 2004, il est possible de réserver un sixième de l'offre de logement social pour le personnel de la collectivité parisienne. En 2014, 779 agents ont pu bénéficier d'un logement social grâce à ce dispositif.

Une attention particulière est également accordée aux agents dans des situations sociales difficiles ou transitoires :

- le service social du personnel reçoit, accompagne, aide et, s'il y a lieu, signale la situation des agents en difficulté avec le logement,
- la mission d'urgences sociales met à l'abri les agents sans domicile et les accompagne dans l'accès au logement, ainsi que dans leur emménagement. En 2014, ce sont 147 agents qui ont été hébergés dans le cadre du dispositif de l'hébergement d'urgence,
- environ 336 agents ont été hébergés en 2014 dans l'une des six résidences sociales de la Ville. En complément, le partenariat avec des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales et/ou familiales est toujours effectif.

LA VILLE RENFORCE SA POLITIQUE DE RESTAURATION COLLECTIVE



Elle poursuit sa rénovation afin de répondre toujours mieux aux attentes des agents : 1834999 repas ont été servis en 2014 dans les restaurants de l'**ASPP** (Association d'action sociale en faveur des personnels de la ville et du département de Paris). Dans un triple objectif de santé publique, de cohésion sociale et de justice sociale, la Collectivité a renforcé sa politique de restauration collective.

Une nouvelle gouvernance démocratique de l'ASPP a été mise en place en juin 2013. Elle est caractérisée par des instances paritaires entre les organisations syndicales d'une part et les représentants de l'employeur (élus, personnalités qualifiées et fonctionnaires) d'autre part. Dans le but de couvrir l'ensemble des localisations géographiques des services, le conventionnement avec des restaurants interentreprises a été poursuivi. En 2014, 199 539 repas ont été consommés dans les restaurants conventionnés.



LA COLLECTIVITÉ S'INVESTIT DANS LES QUARTIERS LES PLUS FRAGILES



La politique conduite par Paris en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle s'accompagne de mesures spécifiques pour les publics en difficulté des quartiers relevant de la Politique de la Ville. Elle est portée par la Ville et par le Département de Paris.

Le **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)** constitue le cadre contractuel de référence de la politique de la ville. Elaboré entre les services de l'État et ceux de la Ville de Paris, il a été signé le 30 mars 2007 pour une période de trois ans et prolongé jusqu'en 2014 comme suite à la décision du Comité interministériel des villes de 2011. Il s'inscrit dans le cadre plus général du projet de Paris pour ses quartiers populaires et rappelle les choix importants en matière de logement, de déplacement, de rénovation urbaine et de politique sociale au bénéfice des 14 quartiers « Politique de la Ville » représentant 330 000 habitants.

LE VOLET « EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE FAVORISE L'EMPLOI DES HABITANTS LES PLUS VULNÉRABLES

Ce volet comprend une série de mesures pour favoriser l'emploi des habitants les plus vulnérables et le développement économique : recrutements prioritaires, mobilisation des structures d'insertion, chantiers d'insertion, renforcement des formations linguistiques, développement de l'économie solidaire. Pour la mise en œuvre du volet emploi du CUCS, 4 thèmes ont été retenus et financés à hauteur de 276 000 € par la Mairie de Paris en 2014.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	L'AIDE À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ
14 structures et 17 projets retenus	14 structures et 17 projets retenus
105 500 €	26 000 €
LA LUTTE OU LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE POUR LES JEUNES DES QUARTIERS	L'APPUI EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES EN SITUATION DE MONO-PARENTALITÉ
7 structures et 8 projets	54 opérateurs
54 opérateurs	102 500 €

Eu égard à l'extrême fragilité des publics accompagnés, le taux de retour à l'emploi principal de leur efficacité. 2 420 personnes ont été orientées vers ces mesures et plus de 1 300 personnes ont été accompagnées. On totalise plus de 300 retours à l'emploi, 130 accès à des formations et 24 créations d'activité.

LA MÉDIATION SPORTIVE BÉNÉFICIE AUX JEUNES DES QUARTIERS LES PLUS FRAGILES

À l'instar de l'ouverture d'équipements sportifs pour les bénéficiaires des restos du cœur, des créneaux en accès libre sur des terrains d'éducation physique ou des gymnases sont réservés pour accueillir les adolescents et jeunes adultes dans les quartiers les plus fragiles. L'activité principale est le foot, le but étant de permettre à ces jeunes de pratiquer librement, avec une présence d'éducateurs pour les accompagner et veiller au respect des installations. Ce sont des dispositifs de médiation sportive.



Médiation quartiers fragiles. © Mairie de Paris

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À PARIS



2750 TONNES*
de textiles réemployés
et recyclés



15 TONNES*
de fruits et légumes sauvés
de la benne à ordure



6000 TONNES* de matériaux
et **7500 TONNES*** de pavés
des chantiers de la Ville
pour réparer les routes



Près de **6 MILLIONS***
de lombrics travaillent
au compostage des déchets
des Parisiens



72 731 TONNES* de carton,
papier, bouteilles plastiques
et **66 889 TONNES***
de verre recyclées

Lancement des Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris le 11 mars 2015.

* chiffres par an

© Mairie de Paris

FAVORISER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les villes doivent inventer des solutions qui permettent de passer d'une société du jetable à une société du durable. Il s'agit de favoriser les modes de production et de consommation responsable et de soutenir l'émergence de l'économie circulaire.

La Ville de Paris est particulièrement engagée dans ce domaine : 27,3% des repas servis dans les restaurants collectifs municipaux répondent à des critères de durabilité (labels, proximité, produits de saison). La Municipalité mène également une politique efficace de prévention des déchets, elle a lancé un programme de compostage dont bénéficient déjà 10 000 Parisien·nes, elle a soutenu la création de neuf ressourceries-recycleries, elle pose annuellement 15 000 tonnes de granit issues de sa filière interne de recyclage des déchets de chantier, elle a déjà récupéré 2 750 tonnes de textile, etc.

États généraux de l'Économie circulaire du Grand Paris

La Maire de Paris porte aujourd'hui cette ambition à l'échelle du Grand Paris. En lien avec ses partenaires, elle entend faire de la Métropole un territoire pionnier, en convertissant son économie vers un modèle vertueux, respectueux de l'environnement et créateur d'emplois non délocalisables.

Paris a lancé le 11 mars à l'Hôtel de Ville, les **États généraux de l'économie circulaire du Grand Paris**. Ils ont pour objectif de généraliser l'ensemble des initiatives et de faire émerger de nouvelles solutions, tant dans les modes de production, de consommation et de distribution des biens et services.

PARIS S'ORIENTE VERS UNE TRAJECTOIRE ZÉRO DÉCHETS

La stratégie « déchet » de la Mairie de Paris intervient sur deux des piliers de l'économie circulaire que sont la prévention (réduction et réemploi) et le recyclage des déchets. Les résultats 2014 montrent les progrès accomplis.

En matière de prévention, la Mairie de Paris a collecté 1 093 913 tonnes de déchets ménagers et assimilés (tous bacs, tous déchets confondus), soit 19 525 tonnes de moins qu'en 2013. Ainsi, l'objectif du **Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)** voté au conseil de Paris en février 2012, de réduire de 7% les déchets d'ici 2015, a presque été atteint en 2014. **Les quantités ont en effet baissé de 6,35% en kilogramme par habitant entre 2009 et 2014.** La politique de prévention des déchets menée par la Mairie de Paris et la mobilisation des acteurs contribuent activement à cette baisse des tonnages.

La Mairie de Paris a également poursuivi ses actions pour renforcer le recyclage des emballages ménagers, papiers/journaux/magazines, verre et des encombrants avec le démarrage d'une nouvelle filière de traitement des gravats et des déchets d'équipements d'ameublement. Ainsi, **le tri des déchets recyclables a progressé de 11% par rapport à 2013, soit 17 000 tonnes.**

Ces efforts sur la prévention et le recyclage des déchets se traduisent au niveau du traitement par une baisse significative des quantités de déchets enfouis (-25%) et incinérés (-0,7%).

Le Conseil de Paris des 16 et 17 juin 2014 a unanimement adopté un vœu engageant la Mairie de Paris dans une **trajectoire «zéro déchets»**. Il s'agit de poursuivre et d'amplifier les actions visant à réduire les déchets produits à Paris et à mieux les recycler.

L'objectif est de tendre progressivement vers une gestion des déchets qui n'a plus recours à l'enfouissement, et qui limite la valorisation énergétique par incinération des déchets non recyclables. Dans cette perspective et dans le contexte mobilisateur des **États généraux de l'économie circulaire du Grand Paris** organisés en 2015, plusieurs nouvelles actions commencent à être mises en œuvre : le renouvellement du Programme local de prévention des déchets et l'amplification de ses actions, un plan d'action pour améliorer le tri sélectif des emballages ménagers, la généralisation de nouveaux modes de collecte pour les déchets occasionnels, la généralisation de la collecte des biodéchets des producteurs municipaux.





LA VILLE DÉPLOIE UN SYSTÈME INNOVANT D'INFORMATION ET D'ANALYSE DE LA COLLECTE

La Municipalité assure une collecte en porte à porte à une fréquence quotidienne pour les ordures ménagères, bihebdomadaire pour les multimatériaux recyclables, hebdomadaire pour le verre des particuliers, et d'une à six fois par semaine pour le verre des gros producteurs. Elle a également mis en place la collecte des biodéchets de marchés et de restaurants administratifs.

Afin de déterminer si ce service est adapté au besoin des usagers et optimisé au regard de la qualité de prestation du service public, la Ville développe un outil informatique dénommé SIAC (Système d'information et d'analyse de la collecte). Il consiste en l'alimentation d'un infocentre, d'une part avec le parc de bacs mis à la disposition des producteurs de déchets, et d'autre part avec le recensement des bacs collectés chaque jour, chaque bac étant identifié par une puce électronique lue par la benne lors de sa collecte. L'ensemble du parc de bennes sera équipé de lecteurs de puces, que les collectes soient assurées en régie par la ville ou par les prestataires titulaires des différents lots des marchés.

Cet outil donne la possibilité de connaître l'utilisation réelle du service, et d'évaluer si les dotations en bacs et les fréquences de collecte sont adaptées. Cette évaluation permet d'optimiser le service de collecte, ainsi que les dotations en bacs dans l'objectif de développer la part des déchets collectés sélectivement pour leur recyclage. Cet outil sera progressivement mis en œuvre à partir de l'automne 2015.



LES PROMUS 2015

«**Co-recyclage**» est une plateforme tous publics (particuliers, associations, entreprises), gratuite d'utilisation, qui permet à tout un chacun de donner une seconde vie à ses objets inutilisés et/ou de récupérer des objets utiles et gratuits.

«**En poussette Simone**» (réutilisation d'objets) est un site de vente en ligne qui facilite le réemploi d'articles d'occasion pour enfants (puériculture, vêtements, jouets, décoration) des Parisiens qui ont des affaires qui ne servent plus. 50% du montant des ventes est reversé au vendeur.

«**Moulinot**» (compost et biogaz) est une entreprise qui forme au tri et collecte les déchets organiques, c'est-à-dire les épluchures et restes alimentaires en tout genre pour en obtenir de l'énergie sous forme de biogaz.



LA MAIRIE DE PARIS POURSUIT SES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



Objectif prioritaire du **PLPD**, la réduction ou prévention des déchets est portée par la Mairie de Paris à travers la sensibilisation des Parisien-nes sur leur rôle à jouer en tant que consommateur.

Il s'agit à la fois d'informer les habitants sur les gestes qu'ils peuvent mettre en place (réduction du gaspillage alimentaire, achat d'objets éco-conçus et moins emballés) et d'accompagner des acteurs volontaires pour expérimenter des actions vertueuses. Cette sensibilisation s'attache à montrer les enjeux environnementaux et aussi économiques de la réduction des déchets.

Pour cela, la Municipalité est en relation avec les syndicats et organismes professionnels. Ils sont des relais importants de mobilisation et de sensibilisation des entreprises. Des partenariats individuels sont également construits avec les entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche pilote de prévention de leurs déchets. La Mairie les accompagne alors pour réaliser un «diagnostic déchets» et construire un plan d'action adapté : treize «entreprises engagées» ont été ou sont en cours d'accompagnement dans des secteurs aussi variés que l'hôtellerie, la restauration, l'aéronautique ou le tertiaire. Ces actions leur permettent d'orienter autrement leurs achats, vers des produits éco-conçus ou recyclables.

La Mairie de Paris soutient également les entreprises et établissements partenaires qui s'engagent dans la réduction de leurs déchets ou de ceux des résidents via :

- Une étude réalisée par le **Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs (SYNHORCAT)** auprès des 80 restaurants parisiens sur l'expérimentation de la collecte des biodéchets a été l'occasion pour les entreprises participantes d'expérimenter des bonnes pratiques de réduction des déchets alimentaires.
- L'organisation dans des magasins **Monoprix** d'animations sur des thématiques variées de réduction des déchets par les équipes locales de la Ville de Paris en charge de la propreté et par des associations subventionnées.

Toutes ces actions ne sont pas isolées et doivent être diffusées au plus grand nombre. C'est pourquoi des fiches viendront rendre compte des bonnes pratiques éprouvées, et seront ensuite communiquées par des acteurs en liens privilégiés avec le monde de l'entreprise.

LA RÉUTILISATION S'ÉTEND À DE NOUVEAUX « DÉCHETS »

Seconde étape après la réduction, le réemploi ou la réutilisation consistent à éviter de jeter un objet (ou un aliment), en le remettant dans le circuit de consommation, soit pour son usage initial, soit de façon détournée.

LE POTENTIEL DE REDISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ENCORE CONSOMMABLES EST TRÈS IMPORTANT

C'est pourquoi, en complément de la sensibilisation sur la réduction du gaspillage alimentaire, la Mairie de Paris soutient des projets associatifs visant à organiser cette redistribution entre les producteurs et les personnes dans le besoin d'aide alimentaire. À titre d'exemple, la Municipalité a soutenu l'expérimentation du don des invendus par les commerçants sur le marché alimentaire de Joinville (19^e), en apportant un soutien logistique et organisationnel à l'association **«La tente des glaneurs»**. Les dons en moyenne de 400 kg de fruits et légumes sont redistribués chaque dimanche aux personnes défavorisées, soit à plus de soixante bénéficiaires par semaine. Ce dispositif de redistribution des invendus alimentaires sera développé dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public des marchés alimentaires à compter de novembre 2015, en vue de sa généralisation.



Compostage. © Mairie de Paris

LE COMPOSTAGE PERMET DE RÉUTILISER SES DÉCHETS ORGANIQUES MÉNAGERS

Pratiqué à l'échelle individuelle ou collective, c'est une des actions les plus efficaces pour réduire le poids des poubelles. La Mairie de Paris encourage le compostage collectif sous toutes ses formes. Tout d'abord via l'accompagnement du compostage domestique en pied d'immeuble: fin 2014, 258 sites parisiens compostaient, dont 144 immeubles d'habitation, 91 structures éducatives et 23 sites institutionnels. Ensuite, avec le développement du compostage de quartier, projet retenu par les Parisien·nes dans le cadre du budget participatif 2014. 4 sites sont en service à mi-2015 et ont déjà reçu un soutien financier, matériel et/ou méthodologique de la part de la Ville de Paris.

Une étude réalisée par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) doit permettre d'identifier le potentiel de développement du compostage domestique dans l'habitat et les établissements scolaires ainsi que du compostage de quartier dans des espaces publics.

35 TONNES D'OBJETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ONT ÉTÉ RÉEMPLOYÉES EN 2014 DANS 5 ARRONDISSEMENTS PARISIENS

Ecosystème est un des deux éco-organismes en charge de la filière de valorisation des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Il propose historiquement plusieurs points de collecte sur le territoire parisien, en complément du service municipal. En 2013, il a souhaité expérimenter avec la recyclerie Emmaüs Défi, un service de collecte de proximité des DEEE et autres petits objets dans le 11^e arrondissement. Ces collectes sont aujourd'hui assurées dans 5 arrondissements (9^e, 10^e, 11^e, 16^e, 17^e). Dite «solidaire», elle permet le réemploi par la recyclerie d'une partie des objets collectés. Environ 7,8 tonnes d'objets ont ainsi été réemployées en 2014 grâce à ce nouveau mode de collecte.

La Mairie de Paris accompagne le déploiement de ce projet en facilitant les implantations sur l'espace public parisien, en concertation avec les Mairies d'arrondissement et avec l'accord de la Préfecture de Police.

2895 TONNES DE TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES ONT ÉTÉ COLLECTÉES EN 2014 DANS LES 242 CONTENEURS

Les opérateurs de la collecte des Textiles, linges et chaussures (TLC) sont multiples sur le territoire parisien. Trois d'entre eux, **Ecotextile**, **Le Relais 75**, **Le**

Relais Val de Seine, ont conclu une convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Paris pour installer des conteneurs sur l'espace public. 2895 tonnes ont été collectées en 2014 grâce aux **242 conteneurs** installés sur la voie publique (carte des conteneurs consultable sur paris.fr). Les textiles collectés sont principalement revendus pour réemploi ou réutilisation en chiffon d'essuyage (60%), ou recyclés par exemple en isolant (35%).

Cette activité contribue à la diminution du poids des poubelles qui contenaient 43% de textiles en moins en 2013 qu'en 2011. La Mairie de Paris facilite l'implantation de ces conteneurs en accord avec les Mairies d'arrondissement. Elle suit également les opérateurs dans les actions qu'ils mettent en œuvre pour sécuriser le don des Parisien-nes et empêcher les pillages des conteneurs. Elle assure enfin de façon globale une sensibilisation au réemploi des TLC, par les opérateurs installés sur l'espace public mais également auprès des associations caritatives.



Les bois des bancs usagés sont remis à neuf dans les ateliers de menuiserie et repeints en externe sur la base de 1000 bancs rénovés par an, 2/3 environ le sont avec les bois recyclés des bancs. En 2014, sur 1045 bois de bancs, 730 ont été posés à partir de bois recyclés. Une démarche similaire concerne la récupération et le réemploi des grilles d'arbres, triées et mises à disposition des sections territoriales de voirie.



En plus des écogestes de réduction des déchets (consommation du papier, gaspillage alimentaire...), les agents peuvent aussi adopter des **écogestes de réemploi**. Remplacer les gobelets plastiques jetables par un mug ou un verre réutilisable, réemployer ses pochettes cartonnées, ou encore partager le mobilier inutile, chacune de ces petites actions permet de réduire les déchets de l'administration parisienne.

Pour faciliter l'échange de meubles entre services et agents, la Mairie de Paris a mis en place une bourse au mobilier. Créée sur sa plateforme collaborative, cet outil permet de publier une petite annonce rapidement avec une photo. Elle est consultable par tous les agents sur l'intranet de l'administration parisienne. Parmi les bonnes pratiques à dupliquer figure celle du Grand tri, réalisée au sein de la direction de l'information et de la communication pour remettre en circulation ce qui ne servait plus dans les bureaux.



Peluches recyclées. © Mairie de Paris



LES RÉSEAUX DU RECYCLAGE SE DÉVELOPPENT SUR LE TERRITOIRE



Troisième étape de la stratégie déchet, le recyclage des objets est un mode de valorisation qui privilégie la matière première. Contrairement à l'incinération, il permet de réutiliser les matériaux, bruts ou transformés, pour éco-concevoir de nouveaux objets et économiser autant de matière première.

AU TOTAL, LE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES A PROGRESSÉ DE 11% ENTRE 2014 ET 2013

Il existe des filières de recyclage pour plusieurs types de déchets :

- les déchets des collectes sélectives : les papiers et carton, les emballages ménagers,
- les déchets occasionnels collectés en déchetterie, sur rendez-vous, ou dans des points de collectes des éco-organismes : piles, déchets électriques et électroniques, lampes, mobilier, déchets d'équipements d'ameublement, gravats, ferrailles, etc.

Pour les collectes sélectives, 76 654 tonnes de déchets recyclables (papiers et emballages), et 66 502 tonnes de verre ont été collectées en 2014. Elles ont fortement progressé de 2002 à 2013, les papiers et des emballages passant de 16 kg à 35 kg par habitant et le verre, de 16 kg à 29 kg par habitant.

Il reste toutefois une marge importante de progression du tri : la moitié du contenu des poubelles d'ordures ménagères est encore constituée de déchets recyclables. Les actions menées pour augmenter le tri démontre qu'il est plus facile d'améliorer la qualité du tri que de convaincre les non-trieurs. Les erreurs de tri ont en effet significativement diminué durant cette période.

LES HUIT RECYCLERIES PARISIENNES ONT COLLECTÉ PLUS DE 2400 TONNES D'OBJETS EN 2014

Les **recycleries** contribuent activement au réemploi des déchets. Ces structures associatives assurent quatre fonctions : la collecte et récupération d'objets donnés, leur réparation ou leur valorisation, leur vente, et la sensibilisation au réemploi des habitants et du jeune public des écoles. Ce sont des acteurs de proximité qui rendent également plusieurs services aux citoyens en organisant des événements festifs de

quartier, en créant du lien social de par leur activité locale et l'accueil de bénévoles, et en employant souvent des personnes en insertion.

Les huit recycleries parisiennes ont collecté plus de 2 400 tonnes d'objets en 2014, soit 50% de plus qu'en 2013. Près de 61% ont pu être réemployés ou recyclés. Il s'agit d'Emmaüs Défi (19^e), Emmaüs Coup de Main (20^e), Interloques Paris Nord (18^e) et Paris Centre (2^e), La Petite Rockette (11^e), Ceterra et la librairie solidaire (10^e), Ma Ressourcerie (13^e) et Rejoué (14^e). La Mairie de Paris a soutenu financièrement et techniquement leur activité.



Ma ressource (13^e). © Mairie de Paris

L'objectif municipal est de poursuivre et pérenniser le développement de cette activité économique en favorisant l'implantation d'une recyclerie par arrondissement.

LE TRI DES DÉCHETS OCCASIONNELS EST ÉGALEMENT UN ENJEU IMPORTANT

Il a progressé en 2014, en partie grâce à l'amélioration du tri en Centre de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE), et à la mise en place d'une nouvelle filière pour les Déchets d'équipements d'ameublement (DEA) et celle des gravats. C'est l'éco-organisme **Eco-mobilier** qui est chargé de la valorisation de ces déchets dont une partie est recyclée.



Pour inscrire l'action de la Ville de Paris dans un cadre élargi appelé **Schéma Directeur des Déchets de Proximité**, l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) a été missionné pour réaliser un état des lieux et proposer des implantations de différents équipements dédiés au réemploi et au recyclage. Le travail mené doit répondre à l'objectif municipal d'un meilleur maillage territorial en déchèteries et recycleries. Les résultats de cette étude seront disponibles prochainement et feront apparaître une sélection de sites potentiels pour l'installation de nouveaux équipements d'apport volontaire de déchets occasionnels en vue de leur réemploi (recyclerie) et/ou recyclage (Centre encombrants, écopoints mobiles et espaces intermédiaires).



La ville recycle ses **pierres naturelles de voirie** : pavés et bordures de trottoirs. En 2014, 8 652 tonnes ont été recyclées et 2 320 t sur les trois premiers mois 2015.

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LES BONS GESTES EN MATIÈRE DE TRI SONT ESSENTIELLES À RENOUVELER

Sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants parisiens est un facteur de pérennisation des changements de comportements. Les actions de sensibilisation sont donc particulièrement menées dans les établissements scolaires et les centres de loisirs. D'autres publics sont également touchés via le **« mémo du tri »** ou des **sacs du tri**. De manière très variée, des animations ont permis de contacter des jeunes adultes dans les auberges de jeunesse ou les foyers de jeunes travailleurs, d'aborder un public large sur les marchés ou encore de répondre aux questions des nouveaux arrivants dans les mairies d'arrondissement. Enfin le développement du compostage sur l'ensemble de la capitale ou l'organisation d'opérations plus insolites comme les **« troc jouets »** ou la **récupération de vieux vêtements en fin de vide-greniers** au profit d'associations contribuent à améliorer la sensibilité des Parisien-nes en faveur du tri.

En parallèle de ces campagnes, la Ville a mis en place le tri sélectif dans les 663 écoles maternelles et élémentaires de Paris.

Depuis octobre 2014, la Ville a ouvert aux responsables d'établissement de petite enfance un **marché de service de montage et de réparation de matériels** notamment les gros jeux et jouets et les matériels de puériculture. Ce service devrait permettre d'accroître la durée d'utilisation de ces articles en crèches par :

- un montage satisfaisant dès l'achat limitant les détériorations trop rapides et
- des réparations évitant, autant que faire se peut, la mise au rebut et diminuant ainsi le volume des déchets produits.

LES BIODÉCHETS REPRÉSENTENT LE 3^e GISEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS EN VOLUME

Les biodéchets ou déchets biodégradables sont des déchets d'origine végétale ou animale. Ils proviennent des cuisines, des jardins ou des espaces verts. Principalement composés d'eau, les biodéchets représentent la majorité du poids de la poubelle moyenne d'un ménage. Ils sont aujourd'hui collectés en mélange avec les ordures ménagères résiduelles. Ils présentent un faible pouvoir calorifique pour être valorisés par incinération. Les traiter séparément des

autres ordures ménagères résiduelles permet d'extraire de l'énergie renouvelable par la méthanisation, et de produire du compost de qualité qui sera ensuite réutilisé dans l'agriculture.

En 2014, pour se conformer à l'obligation réglementaire issue des lois Grenelle, la Mairie de Paris a instauré le tri et la collecte hebdomadaire séparée des biodéchets sur deux marchés alimentaires (Joinville (19^e) et Ornano (18^e)). Cette collecte sera progressivement étendue à la majorité des marchés. La Ville a également organisé la collecte, 3 fois par semaine, du premier restaurant municipal concerné par le tri à la source des biodéchets.



LA VILLE COMMENCE À COLLECTER SES BIODÉCHETS

Le restaurant administratif de l'Hôtel de Ville est le premier établissement municipal où les biodéchets sont collectés depuis le début 2015. Cette démarche doit permettre de réduire les gaspillages et de traiter ces biodéchets par collecte sélective spécifique et de les valoriser énergétiquement grâce à une méthanisation plutôt qu'une incinération, en réduisant ainsi le coût de traitement et l'impact carbone. Cette innovation, pionnière à l'ASPP (Association d'action sociale en faveur des personnels de la ville et du département de Paris), est développée en 2015 dans ses autres grands établissements.

LES CENTRES D'APPORT DES ENCOMBRANTS S'ENGAGENT DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ

En complément de la prestation de prise en charge en pied d'immeuble sur rendez-vous, 7 jours sur 7, les Parisien-nes bénéficient de sept Centres de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE) intramuros et de deux espaces propreté pour déposer leurs objets encombrants. Depuis janvier 2014, l'accueil des usagers dans tous les CVAE parisiens est assuré par les agents municipaux qui ont été formés spécifiquement pour améliorer le niveau de service rendu aux

usagers. En parallèle, a été engagée une démarche de labellisation QualiParis de l'accueil dans ces CVAE qui devrait aboutir en 2016. Par ailleurs, le nouveau CVAE de la porte des Lilas (20^e) a été inauguré en novembre 2014 et le futur CVAE Pantin (19^e) devrait être achevé au 1^{er} trimestre 2016, tandis que débutera la construction du CVAE Ménilmontant (20^e).

LES ÉCO POINTS MOBILES VONT DESSERVIR L'INTÉGRALITÉ DU TERRITOIRE PARISIEN

Le projet « Trier ses déchets au plus près » fait partie des lauréats des projets soumis au vote des Parisien-nes dans le cadre du budget participatif 2014. Ce projet prévoit d'étendre le dispositif d'Éco Point Mobile – expérimenté depuis septembre 2014 sur l'éco-quartier Clichy-Batignolles (17^e) – à l'ensemble du territoire parisien.

L'**Éco Point Mobile** est un dispositif itinérant animé par des agents de la Ville de Paris, qui a vocation à se déployer à rythme régulier en divers points du territoire parisien et à accueillir les usagers en proximité. Il propose les services suivants :

- information sur les éco-gestes de réduction, de réemploi, de recyclage des déchets et orientation vers les différents points de collecte mis à disposition par les éco-organismes ou vers le don à des structures de type « Recyclerie-Ressourcerie »,
- point d'apport volontaire pour le dépôt sélectif de certains déchets dont les usagers ne peuvent se défaire de manière satisfaisante par les collectes en porte à porte, du fait de la nature de ces déchets. Les déchets accueillis dans l'Éco-Point Mobile sont notamment les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvant), les piles et accumulateurs et les écrans.

D'ici fin 2015, les Éco Points Mobiles proposeront quatre-vingts prestations par mois afin de desservir l'intégralité du territoire parisien. Plus de détails sur paris.fr.

LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL A CONNU UN NOUVEAU RECORD

Cette opération répond à deux objectifs : inciter les Parisien-nes à ne pas déposer leur sapin sur la voie publique, ni dans les bois de Boulogne et Vincennes, et valoriser les déchets verts. Les sapins sont en effet transformés en broyat qui sera utilisé comme paillage dans les espaces verts et les bois. Pour l'hiver 2014-2015, les 93 points de dépôt ont permis de collecter plus de 54 000 arbres et de produire 870 m³ de broyat.



CVAE porte des Lilas (20^e). © Mairie de Paris



LA MAIRIE DE PARIS ÉLABORE UN SCHÉMA DE LA COMMANDE PUBLIQUE SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE



La collectivité parisienne mène depuis de nombreuses années une politique active d'achat socialement et écologiquement responsable. Ainsi, tous les marchés font systématiquement l'objet d'une étude du potentiel « environnemental » ou du potentiel « Insertion sociale » et/ou d'une étude de collaboration avec le secteur protégé.

En 2014, 278 marchés publics comportaient des clauses d'insertion sociale et sur le plan environnemental, plus de 50% des marchés de la Ville, tous domaines d'achat confondus, intégraient des clauses et des critères environnementaux. La Loi Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 (amendée par la Loi de transition énergétique du 17 août 2015) institue l'obligation de mettre en place un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables pour les entités publiques présentant un montant total annuel d'achats supérieur à 100 M€ HT.

Le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables de la Ville, actuellement au stade de projet, recensera les grands axes de travail et d'évaluation d'ores et déjà mis en œuvre ou à étudier. Constitué de fiches « action », il présentera les démarches engagées ou à venir sur les deux volets social et environnemental. Il mettra également en avant les initiatives et partenariats encouragés par la Ville pour valoriser l'entrepreneuriat social, l'économie sociale et solidaire ainsi que l'économie circulaire.



**EN 2014, 330 MARCHÉS,
SUR 640 NOTIFIÉS, INCLUENT
UNE CLAUSE OU UN CRITÈRE
ENVIRONNEMENTAL
CONTRE 29% EN 2010**

Les aspects environnementaux dans les marchés passés par la collectivité revêtent plus que jamais une importance considérable. Ils sont en lien direct avec les Plans environnementaux de la Ville. La nouvelle version du guide des achats environnementaux est disponible sous forme de fiches sur les prestations de

transport, la logistique, les emballages et les déchets, les fournitures et matériaux d'éclairage, les fournitures en papier et livres, les machines et équipements mécaniques pour l'entretien des espaces verts.

Parmi les clauses et critères les plus utilisés en 2014 figurent les clauses sur les écolabels, la clause « livraison propre » qui oblige les entreprises titulaires à utiliser des véhicules avec une norme Euro récente, la clause « optimisation des commandes », celle sur les « éco emballages ». La clause « chantier propre » qui vise à réduire l'ensemble des nuisances provenant d'un chantier (bruit, poussière, consommation d'électricité, d'eau, de carburant, et autres pollutions, etc.) est la plus utilisée des marchés de travaux.

Ainsi 98% des marchés de travaux incluent à minima une clause ou un critère, 58% des marchés de fournitures et 27% des marchés de services. L'économie circulaire nouvel objectif de la mandature est déjà prise en considération dans nombre des marchés de la Ville.



**18% DES DOTATIONS
VESTIMENTAIRES DES AGENTS
PAR LA VILLE DE PARIS
SONT EN COTON ÉQUITABLE**

La Ville de Paris habilite les agents de la propreté (éboueurs, conducteurs de bennes) de vêtements professionnels en coton équitable labellisés Fairtrade/Max Havelaar. Plus de 62 000 pièces (pantalons, blousons et cottes pour les hommes et les femmes) ont ainsi été commandées pour un montant de 1,3 M€. De plus, près de 42 000 chemises en coton équitable et en polyester recyclé ont été achetées pour notamment les agents d'accueil et de surveillance, de la logistique générale ou les chauffeurs. À l'avenir, le bureau de l'habillement souhaite renforcer sa démarche environnementale en valorisant les déchets textiles à l'issue de leur utilisation.

**L'INSERTION SOCIALE PAR
LA COMMANDE PUBLIQUE FAVORISE
L'EMBAUCHE DES PUBLICS ÉLOIGNÉS
DE L'EMPLOI**

Grâce à un appui politique fort et explicite, cette démarche s'est ancrée dans les réflexions et les stratégies des acheteurs et des Directions opérationnelles. En 2014, 314 marchés parisiens comportaient une clause d'insertion sociale dont 278 pour la seule collectivité parisienne (et 36 marchés pour les SEM et bailleurs sociaux parisiens). Ces clauses ont permis de générer en tout 345 ETP (Équivalent temps plein). L'achat aux SIAE (Structures d'insertion par l'activité économique) s'est poursuivi notamment par le biais de marchés d'insertion sociale dont l'objet principal est l'insertion de personnes en difficultés. Plus de

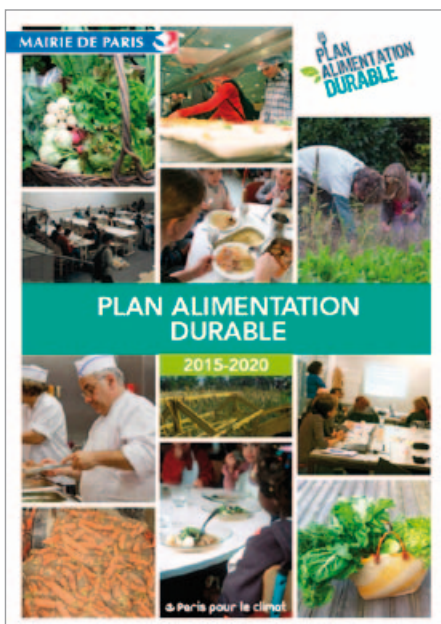
1,3 M€ de dépenses ont été effectuées auprès de ces structures. Enfin la collectivité poursuit ses efforts à l'égard du secteur adapté et protégé. Les achats directs ou par le biais de marchés en article 15 (marchés réservés) ont représenté environ 2 M€ en 2014.

Parmi les actions entreprises pour poursuivre ces efforts, une étude complète des programmations des marchés 2015/2016 a permis d'identifier plus de 250 marchés susceptibles de comporter de l'insertion quelle qu'en soit sa forme. Une étude du marché fournisseurs EA (Établissement adapté) / ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) a également été réalisée en 2014 et affinée en 2015.

Le secteur des SIAE est également cartographié en 2015. Enfin des réunions d'information à destination des EA/ESAT, SIAE et SCOP (Société coopérative et participative) ont été organisées en 2015 afin de les intéresser aux marchés de la Ville et de les initier à répondre aux appels d'offre publics.

LA CLAUSE « DIVERSITÉ » DANS LES MARCHÉS DE SERVICES ET DE TRAVAUX

Une étude réalisée au 31 décembre 2014, sur la base de 2 116 questionnaires, révèle une légère progression de la part des entreprises engagées dans une démarche de progrès en matière de diversité : 52% des entreprises en 2014 contre 50% en 2012. Les publics visés par les actions étaient en 2012 d'abord les personnes en situation de handicap, les moins de 25 ans et les seniors, en 2014, les jeunes arrivent en tête, suivis des seniors puis des personnes en situation de handicap.



© Mairie de Paris

PARIS DÉVELOPPE UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

Dans le cadre de sa politique d'achat responsable, la Ville de Paris est engagée depuis 2009 dans un programme d'actions ambitieux pour introduire de l'alimentation durable dans ses restaurants collectifs. Elle améliore également le gaspillage alimentaire et encourage le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. L'ensemble de ces actions est valorisé par la signature du Pacte de politiques alimentaires urbaines porté par la ville de Milan.

SUCCÈS RENOUVELÉ POUR LE PLAN ALIMENTATION DURABLE DES RESTAURANTS COLLECTIFS DE LA VILLE



La restauration collective de la Ville sert près de 30 millions de repas par an dans ses 1200 restaurants. Les actions menées dans le cadre du Programme d'actions en faveur de l'alimentation durable 2009-2014 ont permis d'atteindre 27,3% d'alimentation durable (bio, Label Rouge, Marine Stewardship Council) dans la restauration collective municipale et départementale parisienne en 2014 – soit une progression de 3 points par rapport à 2013. Pour la restauration scolaire, plus de la moitié des arrondissements a servi plus de 30% d'alimentation durable dans leurs cantines et la part de l'alimentation durable servie atteint 50,3% dans les crèches. Paris est ainsi le premier acheteur public français de bio.

PARIS S'EST FIXÉ UN OBJECTIF DE 50% D'ALIMENTATION DURABLE

Ce nouvel objectif ambitieux pour l'ensemble de la restauration collective est associé à trois indicateurs. Le premier indicateur concerne l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique, le second l'utilisation de produits de saison locale et le troisième concerne les produits labellisés Label Rouge, Marine Stewardship Council et pêche durable. Pour atteindre cet objectif, le Conseil de Paris a adopté, le 1^{er} juillet dernier, à l'unanimité, un « [Plan alimentation durable 2015-2020](#) ». Une phase de concertation préalable à sa rédaction s'est déroulée de décembre 2014 à février 2015, mobilisant près de 150 participants parmi lesquels des gestionnaires de restauration collective parisienne, des parents d'élèves, des Mairies d'arrondissement, des institutions publiques, des représentants des filières agricoles et des associations.

Ce travail collectif a abouti à un Plan décliné en 18 actions autour de 3 grands axes.

- Le premier axe regroupe les actions visant à consolider et structurer la demande de la restauration collective municipale afin de faciliter l'acte d'achat et de réduire ses impacts environnementaux. Il s'agit notamment de fournir aux gestionnaires des outils pour les aider dans l'achat d'alimentation durable.
- Le deuxième axe rassemble les actions visant à aider les filières durables de proximité à se structurer pour répondre aux besoins de la restauration collective. Il s'agit, par exemple, de mettre en place une interface organisée entre l'offre et la demande et de développer l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captages d'Eau de Paris.
- Le troisième axe décline l'ensemble des dispositifs d'échanges, de communication et des actions de formation.

LA VILLE DÉPASSE SES OBJECTIFS D'ALIMENTATION DURABLE DANS SES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Les repas sont fabriqués sur place à partir de produits frais. Les denrées labellisées (issues de l'agriculture biologique ou dotées d'un label qualité) sont privilégiées.

Ainsi, la Mairie de Paris a proposé dans les menus de ses crèches près de 50,3 % d'aliments durables en 2014 (en volume) répartis sur plus de 40 références produits, essentiellement des fruits et légumes frais, des viandes et des féculents secs (pâtes, riz, semoule...). Cet objectif, porté à 50% pour 2018 est d'ores et déjà atteint dans les crèches grâce notamment à :

- La mise en place d'un nouveau contrat qui propose plus de denrées bio (banane, riz, pâtes, semoule, lentille, flageolet, bœuf, veau et agneau sont désormais uniquement bio).
- L'attention portée à l'augmentation de la fréquence d'apparition des denrées bio dans les menus.

- Un pilotage renforcé des commandes, notamment par l'interdiction de substituer un produit bio par un produit conventionnel en cas de rupture de stock.

En outre, conformément aux vœux pris par le Conseil de Paris concernant l'ensemble de la restauration collective municipale et départementale, les cahiers des charges des marchés alimentaires proscrivent les produits constitués à partir d'organismes génétiquement modifiés. La présence d'huile de palme au sein des compositions des denrées élaborées est systématiquement recherchée et analysée.

De plus, la méthode de pêche appelée le « chalutage profond » mettant en danger la biodiversité marine est désormais proscrite. Enfin, depuis mars 2015, 20 établissements d'accueil de petite enfance proposent du lait de croissance biologique aux enfants accueillis.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EST UNE DES PRINCIPALES THÉMATIQUES DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Les déchets alimentaires, dont une part est jetée encore emballée, représentent environ 16 % des déchets du bac vert. En 2014, rendues prioritaires, ces actions ont connu un fort développement, touchant plusieurs publics. Des actions de sensibilisation sont ainsi menées depuis 2012 auprès des Parisien·nes dans des écoles, sur des marchés, pendant des événements festifs, et dans des magasins.

Depuis 2012, des campagnes de mesure ont été conduites dans 4 Écoles et 10 cantines appartenant à 4 Caisses des Écoles pour identifier les sources du gaspillage alimentaire et tester des actions correctives. Elles ont permis de constater une baisse globale du gaspillage alimentaire de 35,2% à 29%, soit 6,5 tonnes de déchets évitées. Les bonnes pratiques mises en place ont été formalisées dans des fiches diffusées à l'ensemble des Caisses des écoles parisiennes. La réduction du gaspillage alimentaire est désormais un objectif intégré au Plan alimentation durable. Elle est également liée aux préoccupations de l'économie circulaire. Ainsi, l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) et la Ville de Paris ont initié en 2014 la constitution d'un réseau d'acteurs engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (redistribution des produits). Une quarantaine d'acteurs (associations, entreprises, collectivités, consommateurs) s'est réunie. Ils ont travaillé dans un premier temps à proposer des contributions sur le thème de la redistribution des invendus alimentaires à intégrer dans le [Livre Blanc des États généraux de l'Économie Circulaire du Grand Paris](#).

EAU DE PARIS ET LA VILLE DE PARIS ENCOURAGENT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Ces interventions ont lieu sur les aires d'alimentation des captages qui alimentent Paris où il est essentiel de protéger la ressource d'eau potable. L'acquisition foncière sur les aires de captage, et l'appui financier à la structuration de filières d'agriculture biologique en sont les deux principales composantes. Eau de Paris a ainsi acquis, depuis 2010, 153 hectares de terres agricoles louées avec des baux ruraux environnementaux (dont 13,9 ha en 2014). En 2014, ce sont 264 hectares qui sont mis à disposition de 17 exploitants agricoles dont 183 hectares en agriculture biologique (73%). Ainsi, la surface agricole utile en bio est passée de 1,2% à 6,7%. À titre d'exemple, les sources de la Vallée de la Vanne, exploitées par Eau de Paris, sont devenues en 2013 «site pilote national Agriculture biologique», démarche engagée avec la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB). 24 agriculteurs sur 1600 hectares d'exploitation y étaient déjà engagés en fin d'année. En 2015, les objectifs d'Eau de Paris en termes d'amélioration des pratiques agricoles sont maintenus.



PARIS A SIGNÉ LE PACTE INTERNATIONAL DES POLITIQUES ALIMENTAIRES URBAINES

À l'occasion de l'exposition universelle «**Nourrir la Planète, Énergie pour la Vie**», qui s'est tenue en 2015 à Milan, 111 collectivités du monde entier, dont Paris, déclarent que l'alimentation est une préoccupation majeure pour les villes et qu'elles occupent une place cruciale pour agir et coordonner les actions dans ce domaine. L'ONU pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union Européenne et le groupe des quarante grandes villes engagées dans la lutte contre le changement climatique (C40), notamment, soutiennent cette initiative.

L'Urban Food Policy Pact (le Pacte de politiques alimentaires urbaines), signé par les 100 villes en octobre marque l'engagement des signataires qui s'articule autour de 7 grands axes parmi lesquels: développer des systèmes alimentaires durables, intégrer ce volet à l'ensemble des politiques municipales, coordonner les actions sur le territoire. Un guide de recommandations pour la mise en œuvre de politiques d'alimentation urbaine par les collectivités territoriales est disponible ainsi qu'un guide de bonnes pratiques dans lequel figurent les actions notables de Paris.



PROMU 2015

«**La récolte**» (cuisine de saison) est un magasin au concept unique qui propose des produits de saison, frais et bio, en direct de près de 80 producteurs français (maraîchers, éleveurs, pêcheurs, vigneron, horticulteurs...) avec une traçabilité des produits garantis.



PARIS PROPOSERA UNE CHARTE POUR DES ÉVÉNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES



La Ville organise, participe ou soutient de nombreuses manifestations et événements qu'ils soient culturels, sportifs, festifs, sociaux, économiques, etc. Elle souhaite devenir exemplaire dans le choix des prestations sélectionnées par elle-même ou par ses partenaires afin de garantir une empreinte environnementale réduite.

Dans cette perspective, la Municipalité souhaite tout particulièrement encourager le développement de pratiques au moindre impact sur l'environnement et le climat dans le cadre des événements. Pour ce faire, elle associe dans sa démarche le plus grand nombre possible d'acteurs, en particulier les concepteurs et organisateurs d'événements et de manifestations sur le territoire parisien. L'éco-conception des événements devra être privilégiée, dans le plus grand nombre possible de domaines (consommations énergétiques, recours à des matériaux au moindre impact, tri et valorisation des ressources, etc.). La ville souhaite également qu'une éco-communication puisse être développée, afin de sensibiliser le public de ces événements et l'ensemble des acteurs concernés aux enjeux écologiques.

ENTRE LE 10 JUIN ET LE 10 JUILLET 2016, PARIS VA ACCUEILLIR L'ÉDITION 2016 DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DES NATIONS DE FOOTBALL: L'EURO 2016



Le stade du Parc des princes a été retenu comme l'un des dix sites de **compétition** et accueillera 5 rencontres. Une « Fans zone » Tour Eiffel sera installée sur le champ de mars et proposera la retransmission des 51 matchs officiels. De nombreuses animations sportives, éducatives et culturelles rythmeront l'événement sur le territoire parisien. 15 000 journalistes et 2 à 3 millions de visiteurs sont attendus sur l'ensemble de l'événement dont près de 100 000 personnes par jour sur la Fans zone.

La Ville souhaite que cet événement, ainsi que les Grands événements sportifs internationaux à venir, soient les moins impactant possible au niveau environnemental, et participent pleinement à l'économie sociale et solidaire de la Ville.

Pour cela, la mission Euro 2016 de la Direction de la jeunesse et des sports s'est engagée dans une certification de management responsable appliqué à l'activité événementielle : la norme ISO 20121.

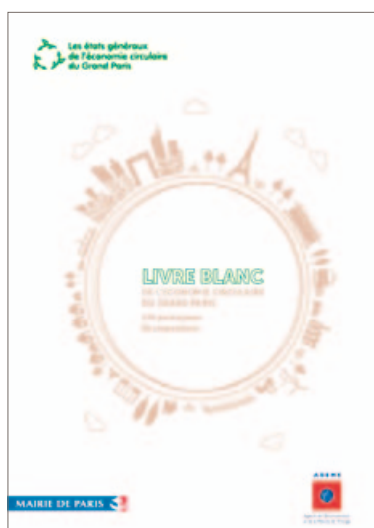
Elle va ainsi mettre en place une stratégie de management responsable, élaborer de manière concertée un plan d'actions, définir des indicateurs pour mieux inscrire la démarche dans une amélioration continue, formaliser des procédures, et réutiliser les résultats reproductibles pour de nouveaux événements. La réalisation concrète de la plupart de ces actions sera effective dès 2016. Pour répondre à cette ambition d'éco-conception de l'Euro 2016, la mission EURO 2016 travaille étroitement avec l'ensemble des parties prenantes de l'événement : les autres directions de la ville, la Mission Sport et Développement Durable du Ministère en charge des Sports, les organisateurs UEFA, les partenaires officiels, et les prestataires. Elle participe également au groupe de travail développement durable du **Club des Sites d'accueil de l'Euro 2016** composé par les villes de Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Saint-Denis, Saint-Étienne et Toulouse.



En 2015, Paris Plages a été exemplaire

Sa conception et sa gestion quotidienne ont répondu aux principes du développement durable. Le transport des mobiliers et des palmiers par voie fluviale a permis d'éviter le recours à 80 poids lourds, celui des 5 000 tonnes de sable à l'équivalent de 250 poids lourds. L'installation de potentiomètres réduisant l'intensité lumineuse sur la voie Pompidou est à l'origine d'une baisse de 30% de la consommation des éclairages publics. Enfin, le sable, après utilisation a été mis à la disposition de la garde Républicaine, des espaces verts de la ville et de centres équestres volontaires.

Le service du Protocole de l'Hôtel de Ville a adopté diverses mesures en faveur du développement durable comme l'utilisation de gobelets recyclables, l'utilisation de carafes d'eau, la dématérialisation de l'envoi des invitations, la redistribution des repas et cocktail lors de l'annulation d'événements.



PARIS S'ENGAGE POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE



Selon l'ADEME, l'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles et à diminuer l'impact sur l'environnement. Elle s'articule autour de 3 domaines qui mobilisent des acteurs différents :

1. la production et l'offre de biens et de services,
2. la demande et le comportement des usagers,
3. la gestion des déchets.

Elle se décline en 7 piliers :

1. l'éco-conception : réduire l'impact environnemental des produits ou services tout au long de leurs cycles de vie,
2. l'approvisionnement durable : exploiter et extraire les ressources en limitant déchets et impacts sur l'environnement,
3. l'écologie industrielle et territoriale : favoriser de nouvelles formes de coopération entre acteurs,
4. l'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession,
5. la consommation responsable : acheter et utiliser responsable,
6. l'allongement de la durée d'usage : réemployer, réparer, réutiliser,
7. le recyclage.

LE LIVRE BLANC DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS CONSTITUE UNE FEUILLE DE ROUTE DIVERSIFIÉE

La Ville, avec plusieurs collectivités franciliennes, la Direction régionale Île-de-France et l'ADEME a souhaité lancer une dynamique commune de travail sur les enjeux de l'économie circulaire pour la métropole du Grand Paris. Les **États généraux de l'économie circulaire du Grand Paris** ont été inaugurés le 11 mars 2015. Ils ont rassemblé des acteurs de tous horizons : administrations, entreprises, associations, ONG, monde académique, acteurs de la recherche, etc. Des groupes de travail se sont réunis entre les mois d'avril et de juin 2015.

Ces ateliers ont réuni près de 240 personnes, représentant plus de 120 structures différentes. Cette concertation a abouti à un ensemble de préconisations, rassemblées dans un **Livre Blanc** articulé autour de 65 propositions d'action regroupées en 7 axes.

1. Informer et soutenir les acteurs économiques.
2. Innover et expérimenter.
3. Changer d'échelle et asseoir la dynamique territoriale.
4. Changer les mentalités et les pratiques.
5. Impliquer les collectivités, les entreprises et les citoyens.
6. Mettre les acteurs en réseau.
7. Faire évoluer la réglementation.

Ces propositions s'adressent aux décideurs publics de la métropole parisienne, et aussi aux acteurs économiques et aux citoyens. Le Livre Blanc constitue la première étape en faveur du développement de l'économie circulaire sur le territoire de la métropole parisienne.

En septembre 2015, trois journées de débats, conférences, animations, rencontres et expositions à l'Hôtel de Ville ont marqué la clôture des États généraux de l'économie circulaire avec la participation de 1 240 personnes dont les représentants de 10 pays. Cet événement lance le début d'une stratégie à mettre en œuvre pour le futur territoire métropolitain.

À cette occasion 10 villes ont signé le Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire, à travers lequel elles s'engagent à mettre en œuvre rapidement des actions concrètes pour impulser l'économie circulaire. Les actions s'articulent autour de 4 axes : échanger sur les bonnes pratiques, lutter contre le gaspillage alimentaire, développer les agricultures urbaines et péri-urbaines, développer les logiques de valorisation des déchets et créer une Charte commune de l'éco-construction. Cette Charte est ouverte à l'ensemble des collectivités du territoire.

DE NOMBREUSES INITIATIVES ET EXPÉRIMENTATIONS INITIÉES OU MENÉES PAR LA VILLE SONT DÉJÀ EN COURS SUR LE TERRITOIRE

Les énergies issues de l'activité industrielle, de la chaleur des eaux usées, de l'incinération des déchets ou encore des datacenters constituent une véritable opportunité pour diminuer la consommation des ressources.

À titre d'exemple, la Ville de Paris s'engage ainsi dans la valorisation de l'énergie des datacenters, à travers une première expérimentation visant à chauffer le bassin de la piscine de la Butte-aux-Cailles (13^e). Cette installation devrait fournir l'énergie minimale nécessaire pour répondre aux besoins. La mise en œuvre de ce projet se traduit par la passation d'un marché public pour la fourniture d'énergie de récupération issue d'une activité informatique. Le titulaire du marché sera autorisé à installer ses équipements informatiques dans les locaux de la piscine et à commercialiser la puissance informatique à des clients tiers. L'installation sera mise en service courant 2016.



LE CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP) S'ENGAGE DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le CASVP, avec 250 établissements et 5 600 agents, a mené une réflexion globale sur la mise en œuvre des principes d'économie circulaire dans son organisation.

Le regroupement des livraisons a d'abord permis de limiter les sites à desservir. Les marchés de fourniture comportent systématiquement des clauses de récupération par les fournisseurs eux-mêmes pour recycler les matériels de peintures, d'équipements d'éclairage, ou de consommables informatiques. Les ordinateurs et les équipements informatiques à réformer sont reconditionnés par une entreprise d'insertion et les ordinateurs en bon état sont ensuite redistribués aux agents du CASVP. Les autres équipements sont démontés et les pièces détachées sont revalorisées par cette entreprise dans des circuits de réutilisation. Dans le champ des opérations de rénovation ou de restructuration de locaux, le matériel ou le mobilier réutilisable est stocké afin de pouvoir être proposé à d'autres établissements. Les objets proposés sont photographiés et figurent dans l'intranet. Les régies ouvrières du CASVP sont très attentives à la bonne gestion des fournitures pour produire moins de déchets. Le matériel usagé fait également l'objet de dons à des associations : [les Restos du cœur](#) et de [l'Ordre de Malte](#) ainsi qu'à [l'Épicerie solidaire](#).



L'APPEL À PROJETS « AMÉLIORATION DU MÉTABOLISME URBAIN »

Dans la [continuité](#) des actions de mobilisation des acteurs économiques mises en place (démarche pôles d'entreprises éco-engagés et Guide PME éco-engagées) et pour ancrer pleinement le concept d'écologie industrielle et territoriale sur le territoire parisien, la Ville de Paris a initié un [appel à projets](#) visant à expérimenter des solutions innovantes sur les services municipaux. Cet appel à projets « amélioration du métabolisme urbain » a permis de sélectionner, fin 2014, 13 projets.

Quatre projets lauréats d'ores et déjà déployés permettent de diminuer les flux de déchets/rejets de l'administration parisienne :

- Le projet [HESUS](#), est une plateforme web de mise en relation des chantiers émetteurs et récepteurs de terres excavées. Il a permis la réutilisation de 850 m³ dans le cadre de l'opération du Stade Suchet (16^e). Il est progressivement utilisé pour les chantiers de la Direction du patrimoine et de l'architecture.
- Le projet [Co-Recyclage](#), est une plateforme web permettant aux services de la Ville de donner du mobilier et du matériel au tissu associatif et aux acteurs de l'ESS. Il a été testé sur une opération de déménagement et permis la réutilisation d'une



Les tendances d'évolution

Les tendances d'évolution des importations et exportations de marchandises entre 2003 et 2010 sont à la baisse pour la Région (-25 % pour les importations et -20 % pour les exportations). Le flux de matières exportées vers la nature est en hausse du fait de l'augmentation des volumes de déchets du BTP et des activités économiques mis en décharge. Les volumes de déchets ménagers mis en décharge diminuent ainsi que les émissions atmosphériques.



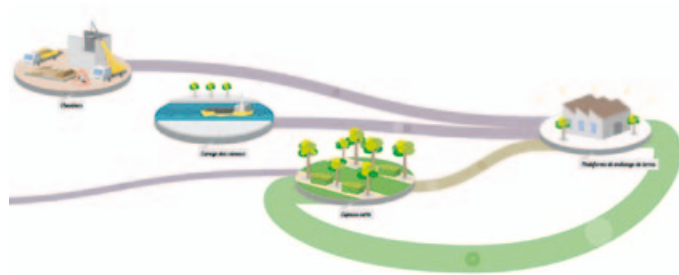
cinquantaine de pièces de mobilier. Une opération sur du mobilier de petite enfance a été réalisée au cours de l'été 2015.

- Le projet **Love your Waste** valorise les biodéchets de cantines. Il est déployé sur 4 écoles du 9^e arrondissement en attendant une extension à d'autres établissements.
- **Veolia** travaille lui sur un projet de limitation des traitements chimiques. Il est testé sur une fontaine du 15^e arrondissement.

Les autres projets lauréats en voie de déploiement sont les suivants.

- Le projet **EnviroConseil et Travaux**, d'élaboration de substrats fertiles à partir de la réutilisation de boues de curage, de déchets inertes de chantiers et de déchets verts. Il sera engagé à l'hiver dans le Bois de Vincennes.
- Les projets **Zone-Ah**, de caractérisation et de collecte des drêches issues de micro-brasseries.
- **R Cube Nord**, projet de gestion de bouteilles consignées pour les événements organisés par la Ville.
- Helioprod, projet de collecte des bio-déchets de la restauration collective pour valorisation par méthanisation sont en cours de dimensionnement.
- Un projet Veolia d'avaloir favorisant la réutilisation d'eau et le projet La Ferme du quartier d'agriculture urbaine sont à l'étude.

En complément une **infographie interactive** a été réalisée. Elle permet de mieux comprendre la notion de métabolisme urbain : c'est-à-dire les flux de matières, d'énergie et d'eaux dont la ville a besoin pour ses activités. Cet outil met également en avant les solutions innovantes déployées qui relèvent de l'écologie industrielle et territoriale.



CONCLUSION

Le Rapport développement durable démontre encore cette année que Paris reste un **véritable laboratoire d'exploration des nouvelles politiques et solutions technologiques dans la lutte contre le réchauffement climatique**. Entamée depuis dix ans, cette démarche innovante place la Capitale parmi les leaders mondiaux dans ce domaine. Forte de cette expertise et de sa reconnaissance internationale, Paris se prépare désormais à relever les défis du XXI^e siècle.

Alors que les principes du développement durable façonnent depuis ces dernières années tous les grands projets parisiens, Paris franchit une nouvelle étape pour renforcer les stratégies à mettre en œuvre d'ici 2020. **Elle appelle les Parisien-nes à devenir les acteurs actifs du développement de leur Ville**. Au travers des différents appels à contributions, les usagers soumettent leurs initiatives à la collectivité et décident directement du choix des investissements. Cette évolution inédite de la participation citoyenne contribue à créer une formidable dynamique sur le territoire. Elle se poursuivra tout au long de la mandature.

La co-élaboration des grands plans d'actions de la Ville avec les acteurs de la société civile devient également un principe général. Cette forme de concertation en continu permet à la fois d'enrichir les initiatives par la diversité des expertises et de garantir le succès des mesures ainsi co-construites. La forte mobilisation constatée autour des **États généraux de l'économie circulaire** à l'échelle métropolitaine confirme parfaitement la nécessité de travailler ensemble avec les collectivités, les institutionnels, les entreprises, les associations et les usagers.

D'un point de vue international, la volonté de la Maire de Paris de promouvoir, **une diplomatie des villes ouverte aux grands enjeux planétaires** est couronnée de succès. Parallèlement au renforcement des liens avec les grandes métropoles du monde, au Nord comme au Sud, Paris a su mobiliser les principales métropoles européennes en mars dernier pour préparer la COP21. Ce travail se poursuit avec

ses partenaires sous l'angle d'« une diplomatie des solutions, d'une diplomatie participative » afin de renforcer la place des villes au sein des débats en fin d'année.

En décembre, lors des négociations de la COP21, **Paris va porter la voix des villes et des régions du monde entier**. Si les négociations qui se dérouleront pendant la COP21 pour parvenir à un accord global sur le climat se feront au niveau des États, la réussite des contributions nationales et le respect des objectifs qui seront définis par les Gouvernements dépendent également du niveau local. Car c'est dans et par les collectivités locales que se trouvent de nombreux leviers d'action concrets (transports, logement, énergie, etc.).

ADAPTER PARIS AUX DÉFIS DU XXI^E SIÈCLE

RÉVISION OU ÉLABORATION DE PLANS

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lutter contre le changement climatique et adapter la ville aux évolutions du climat	PLAN CLIMAT DE PARIS	PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS	PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS	PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS	PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS	NOUVEAU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS	NOUVEAU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS	NOUVEAU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS	NOUVEAU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS	NOUVEAU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS	NOUVEAU PLAN CLIMAT ÉNERGIE DE PARIS
	SCHÉMA D'ORIENTATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO	PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION	NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION	NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION	NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION	NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION	NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION	NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION	NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION	NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION	NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION
	PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN LOCAL D'URBANISME	PLAN LOCAL D'URBANISME
	PLAN BRUIT	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT	PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT
Améliorer la qualité environnementale de Paris et la mobilité	PREMIÈRE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE	NOUVELLE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE	NOUVELLE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE	NOUVELLE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE	NOUVELLE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE	NOUVELLE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE	NOUVELLE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE	NOUVELLE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE	NOUVELLE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE	NOUVELLE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE	NOUVELLE CHARTRE DE TÉLÉPHONIE MOBILE
	CHARTRE TRANSPORT DES MARCHANDISES	CHARTRE EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	CHARTRE EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	CHARTRE EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	CHARTRE EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	CHARTRE EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	CHARTRE EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	CHARTRE EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	CHARTRE EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	CHARTRE EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	CHARTRE EN FAVEUR D'UNE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE
Favoriser la biodiversité à Paris: les chemins de la nature	PLAN BIODIVERSITÉ	NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ	NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ	NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ	NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ	NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ	NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ	NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ	NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ	NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ	NOUVEAU PLAN BIODIVERSITÉ
	SCHÉMA DIRECTEUR DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU DOMAINE FLUVIAL	SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE: LES CHEMINS DE LA NATURE	SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE: LES CHEMINS DE LA NATURE	SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE: LES CHEMINS DE LA NATURE	SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE: LES CHEMINS DE LA NATURE	SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE: LES CHEMINS DE LA NATURE	SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE: LES CHEMINS DE LA NATURE	SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE: LES CHEMINS DE LA NATURE	SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE: LES CHEMINS DE LA NATURE	SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE: LES CHEMINS DE LA NATURE	SCHÉMA DES TRAMES VERTE ET BLEUE: LES CHEMINS DE LA NATURE
	LIVRE BLEU SUR L'EAU	PLAN PLUIE À PARIS	PLAN PLUIE À PARIS	PLAN PLUIE À PARIS	PLAN PLUIE À PARIS	PLAN PLUIE À PARIS	PLAN PLUIE À PARIS	PLAN PLUIE À PARIS	PLAN PLUIE À PARIS	PLAN PLUIE À PARIS	PLAN PLUIE À PARIS
	SCHÉMA DIRECTEUR DE VALORISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'EAU NON POTABLE	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE	STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE
Contribuer à l'épanouissement de tous par la participation citoyenne	DÉVELOPPEMENT DES INSTANCES DE CONCERTATION - CONSEILS DE QUARTIER	BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF	BUDGET PARTICIPATIF
	MOBILISATION DU TERRITOIRE - LE RÉSEAU D'ÉCOLOGIE URBAINE - LES MAISONS DES ASSOCIATIONS - RÉSEAU DES ACTEURS DU PARIS DURABLE	PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION	PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION	PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION	PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION	PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION	PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION	PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION	PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION	PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION	PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION
Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE	NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE	NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE	NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE	NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE	NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE	NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE	NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE	NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE	NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE	NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE
	SCHÉMA « PARIS ET SES AINÉS »	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL POUR L'AUTONOMIE ET LA CITOYENNETÉ DES PARISIENS EN SITUATION DE HANDICAP
	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE	CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE	CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE	CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE	CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE	CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE	CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE	CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE	CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE	CONTRAT DE VILLE - QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE
Favoriser les modes de production et de consommation responsables et soutenir l'économie circulaire	PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION DURABLE	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES
	PLAN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS
	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS	STRATÉGIE ZÉRO DÉCHETS
	LIVRE BLANC	FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS	FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS	FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS	FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS	FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS	FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS	FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS	FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS	FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS	FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS

Coordination technique :
Direction des espaces verts
et de l'environnement
– Agence d'Écologie urbaine

Conception graphique :
Agence 9

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur